



RÉGIME ENTIÈREMENT CAPITALISÉ

Le RREO est entièrement capitalisé pour une sixième année consécutive. Au 1^{er} janvier 2019, le régime affichait un excédent de capitalisation préliminaire de 10,0 G\$ selon un taux de cotisation moyen de 11 % et une protection intégrale contre l'inflation accordée pour toutes les rentes.

104 %
COEFFICIENT
DE CAPITALISATION

CHIFFRES SIGNIFICATIFS

En 2018, nous avons réussi à produire des résultats positifs même si nous avons dû évoluer dans des marchés parmi les plus volatils des dernières années. L'actif net a crû de 1,6 G\$ par rapport à l'année précédente. Grâce à ses bureaux de Toronto, de Londres et de Hong Kong, le RREO a connu un fort afflux de transactions à l'échelle mondiale.

2,5 %
RENDEMENT NET
TOTAL DE LA CAISSE

5,2 G\$

191,1 G\$

INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉ EN FONCTION DU RISQUE

Le régime doit prendre un niveau de risque approprié pour générer des rendements suffisants. Nous évaluons avec soin les risques que comportent nos placements, y compris les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, pour nous assurer que l'ensemble de notre portefeuille présente le bon profil de risque. Notre culture et notre structure de gouvernance sont établies en conséquence.



INNOVATION

TOURNÉS VERS L'AVENIR

NOUS CROYONS QUE LE SUCCÈS REPOSE SUR L'INNOVATION ET L'APPRENTISSAGE CONTINUS

COMMUNAUTÉS

NOUS INVESTISSONS EN FONCTION D'UN OBJECTIF, CAR NOUS SOMMES CONSCIENTS DE NOTRE IMPACT ACCRU SUR LE MONDE

TOUS LES BONS ÉLÉMENTS

UNE APPROCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

A+

DANS LA CATÉGORIE « STRATÉGIE ET GOUVERNANCE » DU RAPPORT D'ÉVALUATION 2018 DU PROGRAMME PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

DANS LES 25 PREMIERS

DE LA LISTE DES INVESTISSEURS LES PLUS RESPONSABLES DE BRETTON WOODS II

MEMBRE FONDATEUR

RÉSEAU DE LEADERSHIP DES INVESTISSEURS (INVESTOR LEADERSHIP NETWORK), UNE INITIATIVE MENÉE PAR DES INVESTISSEURS ET AXÉE SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LA DURABILITÉ ET LA CROISSANCE À LONG TERME 8

ORGANISATIONS CANADIENNES ET MONDIALES AU SEIN DESQUELLES LE RREO JOUE UN RÔLE DE LEADER EN CONTRIBUANT À DÉFINIR LES POLITIQUES RELATIVES À LA DURABILITÉ

AU SERVICE DE NOS PARTICIPANTS



327 000

NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS
ACTIFS ET DE RETRAITÉS

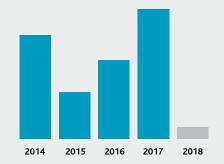
PARTICIPANTS ACTIFS ET RETRAITÉS au 31 décembre 2018

8,8/10
INDICE DE QUALITÉ
DU SERVICE
NOTE DES PARTICIPANTS

133
NOMBRE DE RETRAITÉS
CENTENAIRES

RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

Comme nous sommes un investisseur mondial, le risque de change est géré en fonction de l'ensemble de la caisse.



1,3 %
RENDEMENT TOTAL DE LA
CAISSE EN MONNAIE LOCALE

Ca Capitalisation

Le régime demeure en bonne santé financière et est capitalisé à 104 %. Au 1er janvier 2019, le régime affichait un excédent de capitalisation préliminaire de 10,0 G\$ selon un taux de cotisation moyen de 11 % et une protection intégrale contre l'inflation accordée pour toutes les rentes.

Placements

Investir en fonction d'une démarche unifiée pour l'ensemble de la caisse, d'une perspective globale et avec un personnel de premier plan est au cœur de OneTeachers', notre stratégie de placement. Nous collaborons avec des investisseurs du monde entier, et nous adoptons une approche active pour concrétiser les occasions. L'année 2018 a été dynamique en ce que nous avons acheté et vendu des actifs, ou réinvesti dans ceux-ci, à l'échelle mondiale.

Pp Participants

Notre approche est limpide: rendre tout ce qui a trait aux rentes de nos participants le plus simple possible. Nous simplifions des renseignements complexes grâce à un service personnalisé, et tirons parti de nos analyses pour prévoir leurs besoins et y répondre par de multiples canaux.

TABLE DE MATIÈRES

- 2 Rapport du président du conseil
- **3** Rapport du chef de la direction
- 4 Au sujet du régime
- 5 Analyse par la direction
 - 7 Rapport sur la capitalisation du régime
 - 13 Gestion du risque d'entreprise
 - 15 Rapport du chef des placements
 - 16 Placements
 - 36 Investissement responsable
 - 38 Services aux participants
 - 42 Personnel et culture

- 44 Gouvernance du régime
- **49** Rapport du Comité des ressources humaines et de la rémunération
- 50 Analyse de la rémunération
- 58 Information financière
- **66** États financiers consolidés
- **104** Principaux placements
- **107** Rétrospective sur 11 ans
- **108** Historique des évaluations actuarielles
- 109 Faits saillants des transactions de 2018

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

« C'est un moment où la confiance et la prudence sont toutes deux de mise, car la santé financière du régime demeure bonne face à la volatilité des marchés. Le conseil du RREO continue donc de veiller à ce que les bons éléments soient en place pour gérer cet environnement complexe afin d'assurer le succès futur du régime. »



ÉTAT DE LA CAPITALISATION

Le maintien d'une saine capitalisation est une importante mesure du succès d'un régime de retraite. Je suis fier d'annoncer qu'au 1^{er} janvier 2019, le régime est resté entièrement capitalisé pour une sixième année de suite.

Cet état de la capitalisation a été obtenu en fonction d'un taux d'actualisation nominal de 4,8 %. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement du taux d'actualisation, et nous estimons que celui-ci correspond à des prévisions réalistes et prudentes.

Le régime affichait un excédent de capitalisation préliminaire de 10,0 G\$ selon un taux de cotisation moyen de 11 % et une protection intégrale contre l'inflation accordée pour toutes les rentes. La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario, les répondants du régime, détermineront l'affectation de cet excédent s'ils choisissent de déposer cette évaluation actuarielle auprès des autorités de réglementation en indiquant s'il convient ou non de classer l'excédent en tant que réserve pour éventualités.

Les récents excédents représentent un heureux résultat; toutefois, ils ne doivent pas être tenus pour acquis. Les vents contraires se sont intensifiés pour les investisseurs au cours de la dernière année. Le commerce mondial et la coopération internationale sont mis à l'épreuve. Le populisme et le protectionnisme sont en hausse. Pour couronner le tout, la période haussière de 10 ans en ce qui concerne les actions semble tirer à sa fin et les perspectives de rendement sont incertaines.

Au vu du contexte mondial complexe dans lequel évolue le régime, la prudence est de mise. Les marchés difficiles et volatils d'aujourd'hui mettent en relief la valeur d'une réserve qui permet aux partenaires de maintenir la stabilité des prestations et des taux de cotisation.

PRIORITÉS DU CONSEIL

Le rôle du conseil d'administration consiste notamment à veiller à ce que la direction dispose des stratégies appropriées pour gérer les nombreux risques auxquels elle fait face maintenant et ceux qui l'attendent, et nous évaluons régulièrement la mise en œuvre de ces stratégies.

Pour assurer une gouvernance et une supervision efficaces du régime, le conseil surveille de nombreux risques mondiaux, y compris les développements géopolitiques et sur les marchés, ainsi que les changements économiques, environnementaux, sociaux et technologiques.

Il doit aussi comprendre les risques propres au RREO, notamment ceux liés à la démographie, à la maturité du régime, aux opérations, à la technologie, à la réglementation et à la sécurité.

Le RREO est une grande organisation complexe qui comporte une multitude d'éléments mobiles. Le conseil essaie de prévoir ce que l'avenir nous réserve et fait sa part pour guider la direction quant aux sujets sur lesquels elle doit consacrer son temps, ses ressources et ses énergies.

Parmi les sujets importants sur lesquels nous nous sommes penchés au cours du dernier exercice, mentionnons la diversification à l'échelle mondiale, le recrutement et le perfectionnement des talents, les capacités technologiques, de même que les risques et les occasions que présentent les changements climatiques et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Les membres du conseil ont aussi réalisé un examen approfondi de l'efficacité du conseil et participé à une simulation de gestion de crise.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mon prédécesseur à la présidence du conseil, Jean Turmel, a assumé ses fonctions avec un grand dévouement pendant 12 années. Son mandat au conseil a été mouvementé; pensons à la crise financière de 2008 et à la croissance économique soutenue à laquelle nous avons assisté ces dernières années. Au nom de mes collègues, je tiens à remercier Jean pour son calme et son leadership moral pendant une période marquée par de grands changements et d'importantes turbulences.

Nous avons également vu partir David Smith, qui était entré au conseil en 2009 et qui a apporté une contribution formidable au cours de la dernière décennie.

Nous avons accueilli de nouveaux membres au conseil, Cathy Cranston, ancienne trésorière de BMO Groupe financier, et George Lewis, qui a été cadre supérieur à RBC. Nous adressons nos remerciements à toutes ces personnes talentueuses qui ont consacré leur temps et apporté leur expertise aux enseignantes et aux enseignants de l'Ontario.

SR MCCIRK

Steve McGirr Président du conseil

RAPPORT DU CHEF DE LA DIRECTION

« Au cours d'une année marquée par d'importantes fluctuations des marchés, le RREO a offert de la stabilité à ses participants. Nous nous tournons vers l'avenir et vers d'autres pays pour repérer les meilleurs talents et partenaires, et les meilleures occasions, alors que nous visons l'excellence et représentons les intérêts de nos participants sur la scène mondiale. »



Nous avons connu une année solide en 2018. Notre régime demeure entièrement capitalisé pour une sixième année de suite. Malgré des défis économiques importants à l'échelle mondiale, la caisse de retraite a obtenu un rendement net total de la caisse de 2,5 %. La caisse a enregistré un revenu de placement net de 5,2 G\$ et a terminé l'année en devançant son indice de référence par 3,5 G\$. Au cours d'une année marquée par d'importantes fluctuations des marchés, la volatilité de la caisse est demeurée relativement modérée. Notre division Services aux participants a encore une fois obtenu des notes de satisfaction très élevées de la part des participants. Toutes ces réalisations sont le fait de notre volonté et n'ont rien d'accidentel.

Les rendements financiers à long terme constituent une vraie mesure de la performance de notre caisse de retraite. Et c'est là que le RREO a excellé. Le taux de rendement net annuel de l'ensemble de la caisse a été de 10,1 % au cours des 10 dernières années et de 9,7 % depuis sa création en 1990.

Nous avons marqué l'histoire en tant que chef de file du secteur des régimes de retraite; cependant, notre réussite future ne se bâtira pas sur les résultats passés. Pour continuer de nous acquitter de notre mission, nous devons nous tourner vers l'avenir et vers d'autres pays. Nous devons continuer d'attirer et de fidéliser des partenaires qui partagent nos vues et des talents de calibre mondial.

L'élargissement de notre perspective mondiale et l'accroissement de nos capacités demeurent une haute priorité pour l'organisation. Cela nous favorise à bien des égards. Nous diversifions notre portefeuille, en ayant accès à de nouvelles occasions et en réduisant les risques. Nous acquérons des connaissances et établissons des relations à l'échelle locale, ce qui nous aide à évoluer dans des marchés complexes. Cette approche nous aide également à trouver, développer et motiver les talents.

De solides partenariats à long terme ont été un facteur clé de notre réussite. Nous continuons de nouer des partenariats avec les meilleures sociétés au quatre coins du monde, en établissant de nouvelles relations et en améliorant celles que nous entretenons déjà. Nous concentrons nos efforts sur un certain nombre de partenariats qui sont mutuellement avantageux à long terme et nous permettent d'apprendre les uns des autres.

Nos activités sont essentiellement le fruit des efforts déployés par des personnes. Les personnes qui travaillent au RREO sont le moteur de cette organisation. Elles génèrent les points de vue qui façonnent et affinent notre réflexion. Elles favorisent les relations de confiance qui alimentent notre succès.

Les deux nouvelles nominations au sein de l'équipe de direction en sont de bons exemples. Ziad Hindo a été nommé chef des placements et Jo Taylor, premier directeur général, Développement mondial. Ziad et Jo ont grandement contribué aux succès du RREO depuis bon nombre d'années. Ils ont fait profiter l'équipe de direction de leurs points de vue et d'une plus vaste perspective internationale.

En 2018, nous avons annoncé le déménagement de notre siège social au centre-ville de Toronto. Après réflexion et analyse, il nous est apparu clair que ce déménagement nous aidera à attirer et à fidéliser les meilleurs talents.

Nous ne nous contentons pas du rendement passé. Nous équilibrons apprentissage et action pour conserver une longueur d'avance et tenir nos engagements à long terme.

Nous avons la chance de représenter les gens qui gèrent quotidiennement cet équilibre – les enseignants. Les bons enseignants transmettent des connaissances, remettent en question l'idée que nous nous faisons de nos propres capacités et nourrissent les progrès de la prochaine génération – ce qui n'est pas une mince tâche.

Nous sommes fiers de servir nos participants et de continuer de viser l'excellence alors que nous représentons leurs intérêts sur la scène mondiale.

Nous évoluons dans un monde nouveau où les règles du succès restent à être écrites. Malgré cette incertitude, il me fait chaud au cœur de savoir que nous disposons de tous les bons éléments pour réussir : une stratégie mondiale et tournée vers l'avenir, des talents exceptionnels et des partenaires qui partagent nos vues et nous rendent meilleurs.

Mak.

Ron Mock
Président et chef de la direction

AU SUJET DU RÉGIME

Mission – Service hors pair et sécurité de la retraite pour nos participants, aujourd'hui et demain.

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) a été fondé en 1990 et son mandat prévoyait un programme de placement conçu pour assurer la viabilité de la capitalisation pendant la durée de vie du régime et de chacun de ses participants. À sa création, la valeur son actif net était de 18,5 G\$.

Depuis, le régime a été multiplié par environ 10, puisqu'il est passé à 191,1 G\$ et est diversifié dans de nombreux secteurs et réparti dans plusieurs régions. Nous gérons des placements et administrons des prestations de retraite pour le compte de 185 000 enseignants actifs de l'Ontario et de 142 000 retraités.

Le RREO compte environ 1 200 employés répartis à Toronto, à Londres et à Hong Kong.

Le régime de retraite est régi par la Loi sur le régime de retraite des enseignants, la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario, la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale ainsi que les lois des divers territoires de compétence dans lesquels il investit.

RÔLE DES RÉPONDANTS

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario sont les corépondants du régime. Ensemble, la FEO et le gouvernement veillent à ce que le régime demeure suffisamment capitalisé pour verser les prestations de retraite. Les répondants déterminent ensemble le taux des cotisations versées par les enseignants actifs (auxquelles s'ajoutent les cotisations de contrepartie du gouvernement et des employeurs désignés); les prestations qui seront versées aux participants, incluant la protection contre l'inflation; ainsi que les mesures à prendre en cas d'insuffisance ou d'excédent de capitalisation, notamment s'il faut ou non classer un excédent existant comme une réserve pour éventualités.

RÔLE DU CONSEIL

Un conseil formé de onze membres nommés par la FEO et le gouvernement supervise l'administration du régime de retraite. Les membres du conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions indépendamment des répondants et de la direction du régime et de prendre des décisions dans l'intérêt de tous les bénéficiaires du régime.

RÔLE DE LA DIRECTION

La direction du régime de retraite assume trois responsabilités principales :

- · investir l'actif du régime pour aider à payer les rentes;
- administrer le régime et verser les prestations de retraite aux participants et à leurs survivants;
- rendre compte de l'état de la capitalisation du régime et des exigences réglementaires et donner des conseils à ces égards.

La direction élabore des stratégies de placement et de service à long terme qui tiennent compte du profil démographique des participants et des risques économiques et de ceux liés aux placements et aux marchés.

ANALYSE PAR LA DIRECTION

L'analyse par la direction présente un portrait d'ensemble du régime du point de vue de la direction, en exposant les tendances et les incertitudes importantes qui ont exercé une influence sur les résultats et la situation financière du régime. Cette analyse contient des renseignements d'ordre historique ainsi que des énoncés prospectifs qui traduisent les objectifs, les perspectives et les attentes de la direction. Ces énoncés prospectifs comportent des risques, des hypothèses et des incertitudes, et les résultats réels du régime différeront probablement de ceux qui étaient prévus. Les états financiers consolidés du régime devraient être lus parallèlement à l'analyse par la direction.



SE PRÉPARER POUR L'AVENIR

Pour nous acquitter de notre mission, nous devons toujours être tournés vers l'avenir et ouverts sur le monde pour trouver des occasions de placement et les gens qui nous permettront de les exploiter. Nous y parvenons en exerçant nos activités dans un contexte commercial concurrentiel qui évolue rapidement, et en suivant notre plan triennal axé sur les priorités que sont l'ensemble de la caisse, la gouvernance et la gestion du risque, l'évolution des services aux participants, l'évolution des talents et l'évolution des technologies. Voici certaines des principales initiatives :

NOUS CONTINUONS D'ÉTABLIR DES PARTENARIATS SOLIDES À L'ÉCHELLE MONDIALE parce que ceux-ci ont permis de créer beaucoup de valeur pour la caisse. Des relations solides et mutuellement avantageuses avec des partenaires privilégiés sont un facteur essentiel à notre réussite parce qu'elles permettent d'élargir notre filière d'occasions, offrent des perspectives et l'accès à des réseaux et nous aident à prendre des décisions judicieuses à l'échelle mondiale.

NOUS INVESTISSONS DANS LES MEILLEURES TECHNOLOGIES POUR LES SERVICES AUX PARTICIPANTS parce que les préférences et les besoins de nos participants évoluent. Les attentes à l'égard du service sont toujours plus élevées compte tenu du caractère instantané des services en ligne et des progrès technologiques. La demande de capacités et de communications numériques améliorées nous pousse à sans cesse redéfinir notre modèle de service.

NOUS CONTINUONS D'ACCORDER LA PRIORITÉ À LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS NOS DÉCISIONS DE PLACEMENT PARCE

qu'ils transforment le secteur des placements. Les facteurs ESG, y compris l'important problème systémique des changements climatiques, présentent des risques et des occasions de taille pour les investisseurs. Ils mettent en péril la viabilité de certains modèles d'affaires tout en ouvrant de nouvelles perspectives intéressantes dans des secteurs nouveaux ou en évolution.

NOUS METTONS EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE TOURNÉE VERS L'AVENIR EN MATIÈRE DE PERSONNEL ET DE CULTURE parce qu'il est essentiel d'attirer et de fidéliser les bons talents à Toronto, à Londres et à Hong Kong pour accomplir notre mission. Notre aptitude à nous forger un avantage concurrentiel durable et à réaliser nos stratégies fondamentales dépend des capacités et des forces de nos gens. Dans le cadre de notre stratégie visant à attirer les meilleurs talents, nous avons annoncé le déménagement de notre siège social de North York dans un immeuble ultramoderne et écologique au centre-ville de Toronto en 2023.

NOUS FAISONS PROGRESSER NOTRE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE

TECHNOLOGIES parce que nous devons exploiter les technologies nouvelles et émergentes afin d'offrir des fonctionnalités plus fiables et plus efficaces. Un facteur de réussite important de notre stratégie est notre programme d'analyse de données, qui nous permettra de prendre des décisions éclairées fondées sur des données.

NOUS CONTINUONS DE RENFORCER NOS CAPACITÉS EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ parce que les marchés, les lois et la réglementation, ici et à l'étranger, évoluent sans cesse. La croissance dans de nouveaux marchés donne lieu à de nouveaux défis juridiques et de conformité et rend les opérations plus complexes. Alors que l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers se prépare à assumer les fonctions actuellement dévolues à la Commission des services financiers de l'Ontario, nous voulons avant tout établir des relations constructives et ouvertes avec notre nouvel organisme de réglementation.

Pour exceller dans un contexte d'affaires aussi complexe, nous poursuivrons la mise en œuvre de nos stratégies complémentaires et évolutives en matière de placement, d'administration des rentes, de talents, de technologie et de marque. Nos stratégies sont intégrées et concourent à l'exécution de notre feuille de route stratégique. Lorsqu'elles sont mises en œuvre simultanément, elles nous placent en bonne position pour réussir à long terme.



ÉQUIPE DE DIRECTION: (de gauche à droite) Ron Mock, président et chef de la direction; Ziad Hindo, premier directeur général et chef des placements; Jo Taylor, premier directeur général, Développement mondial; Tracy Abel, chef, Services de retraite; David McGraw, directeur financier; Rosemarie McClean, chef des opérations; Barbara Zvan, chef, Risques et stratégie; Jeff Davis, chef, Contentieux et Affaires générales; Beth Tyndall, chef des ressources humaines

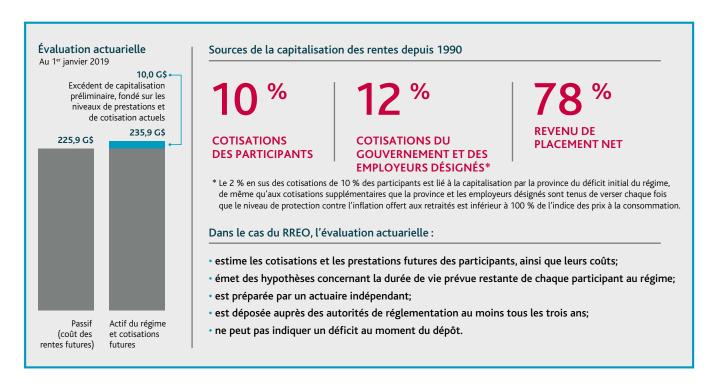
RAPPORT SUR LA CAPITALISATION DU RÉGIME

La présente section fournit des renseignements sur les dernières évaluations actuarielles, les hypothèses et les considérations démographiques et économiques connexes qui ont une incidence sur les discussions relatives à la capitalisation du régime. Une évaluation actuarielle permet de déterminer la santé financière d'un régime de retraite à une date donnée. Elle détermine si l'actif prévu du régime est raisonnablement suffisant pour verser toutes les rentes promises dans l'avenir. L'évaluation actuarielle préliminaire est une évaluation qui n'est pas finalisée ni déposée auprès des autorités de réglementation.

ÉTAT DE LA CAPITALISATION AU 1^{ER} JANVIER 2019

Au 1er janvier 2019, le régime affichait un excédent de capitalisation préliminaire de 10,0 G\$ selon un taux de cotisation moyen de 11 % et une protection intégrale contre l'inflation accordée pour toutes les rentes. Cet excédent est en partie attribuable à la méthode d'ajustement de nivellement de l'actif décrite à la page 9. Le dépôt de l'évaluation actuarielle au 1er janvier 2019 auprès des autorités de réglementation n'est pas obligatoire, cependant, les répondants peuvent décider de le faire, auquel cas, le rapport devrait être déposé avant la fin de septembre 2019. Si les répondants choisissent de déposer cette évaluation, ils décideront comment affecter l'excédent, en indiquant s'il convient ou non de classer l'excédent en tant que réserve pour éventualités.

Des précisions sont fournies dans le tableau Résumé de l'évaluation actuarielle à la page 9.

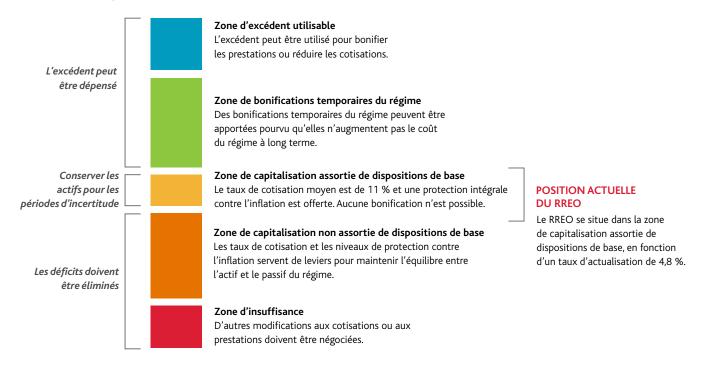


Politique de capitalisation

En 2003, les répondants ont adopté une politique de capitalisation du régime. La politique de capitalisation est un document important qui offre aux répondants un cadre d'orientation pour la prise de décisions lorsqu'il y a un excédent ou une insuffisance de capitalisation. Un élément clé de la politique de capitalisation est le concept des zones de capitalisation, chacune étant définie par une fourchette de valeurs. Les zones de capitalisation fournissent un point de référence pour savoir si des mesures sont requises de la part des répondants et, si c'est le cas, des conseils sont donnés quant à la façon d'utiliser les excédents ou de corriger les insuffisances de capitalisation; il s'agit en fait de déterminer s'il est prudent d'augmenter ou de réduire les prestations, de hausser ou de baisser les taux de cotisation, ou de simplement conserver les actifs pour les périodes d'incertitude. Alors que la politique de capitalisation décrit les mécanismes privilégiés associés à ses diverses zones de capitalisation, au bout du compte, il appartient aux répondants de décider des mesures à prendre.

La politique de capitalisation a des conséquences importantes du point de vue des placements, puisqu'elle ajoute de la clarté à nos décisions stratégiques en matière de répartition de l'actif, l'accent étant mis principalement sur la capacité du régime à absorber le risque. Sans la politique de capitalisation, un tel niveau de clarté serait difficile à obtenir.

ZONES DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION



Évaluation déposée en 2018

En 2018, la FEO et le gouvernement de l'Ontario ont décidé de déposer une évaluation actuarielle, décrite dans le tableau Résumé de l'évaluation actuarielle figurant à la page 9, auprès des autorités de réglementation. L'excédent de capitalisation de 10,3 G\$ au 1^{er} janvier 2018 a été classé comme une réserve pour éventualités, un concept qui est présenté dans l'Entente des partenaires. Le recours à une réserve pour éventualités a pour but de réduire la volatilité de la capitalisation du régime et de favoriser la stabilité des cotisations et des rentes des participants.

Ces dernières années, l'objectif des répondants a été de revenir graduellement à une capitalisation intégrale assortie de dispositions de base, soit un taux de cotisation moyen de 11 % (10,4 % de la portion du salaire en dessous du plafond fixé par le Régime de pensions du Canada [RPC] plus 12 % de la portion du salaire au-dessus du plafond fixé par le RPC), et d'offrir une protection intégrale contre l'inflation. Au 1^{er} janvier 2018, le régime appliquait des dispositions de base à tous les participants et se situait dans la zone de capitalisation « Conserver les actifs pour les périodes d'incertitude » de la politique de capitalisation. Compte tenu de la zone dans laquelle se trouvait la capitalisation du régime, la décision des répondants de classer l'excédent comme une réserve pour éventualités à ce moment était conforme à l'orientation fournie dans la politique de capitalisation.

Une réserve pour éventualités est une façon de mettre des « fonds de côté pour les périodes difficiles ». Avoir des fonds dans une réserve contribue à stabiliser les taux de cotisation et les niveaux des prestations à long terme.

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE

Aux 1er janvier (G\$ CA)

	2019	2018
Actif net disponible pour le service des prestations	191,1 \$	189,5 \$
Ajustement de nivellement	0,2	(4,9)
Valeur de l'actif	191,3 \$	184,6 \$
Cotisations de base futures	44,6	42,9
Cotisations spéciales futures ¹	0,0	0,0
Total de l'actif	235,9 \$	227,5 \$
Passif (coût des rentes futures)	(225,9)	(217,2)
Excédent ^{2,3}	10,0	10,3
Hypothèses (pourcentage)		
Taux d'inflation	2,00	2,00
Taux d'actualisation réel ⁴	2,75	2,75
Taux d'actualisation	4,80	4,80

¹ Des cotisations spéciales ont été mises en place en 2011 et devaient prendre fin en décembre 2026. À la suite de la décision de déposer l'évaluation du 1^{er} janvier 2017, les répondants ont choisi d'éliminer les cotisations spéciales à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ajustement de nivellement

Le nivellement est une pratique couramment utilisée dans les évaluations actuarielles pour réduire la volatilité à court terme. Les évaluations actuarielles du RREO nivellent les gains et les pertes d'actif sur une période de trois ans, le tiers des gains et des pertes étant comptabilisés immédiatement et les deux tiers restants étant comptabilisés en tranches égales sur les deux années suivantes. Les gains et les pertes sont déterminés en comparant le rendement total réel de l'ensemble de la caisse au taux d'actualisation utilisé aux fins d'évaluation. Le report de la comptabilisation des gains et des pertes permet de réduire la volatilité du ratio de capitalisation, des taux de cotisation et des niveaux de prestations du régime. Sans le recours au nivellement, les répondants pourraient être tenus de modifier plus souvent les cotisations et les prestations pour assurer la stabilité de la capitalisation.

Comme l'indique le résumé de l'évaluation actuarielle, l'ajustement du nivellement de l'actif du régime est passé de -4,9 G\$ à 0,2 G\$. Au 1^{er} janvier 2018, certains gains d'actif antérieurs étaient « retenus » parce qu'ils étaient comptabilisés progressivement au lieu de l'être sur-le-champ. Le résultat était que la valeur des actifs, y compris l'ajustement de nivellement, était inférieure à la valeur marchande des actifs. Au 1^{er} janvier 2019, nous nous retrouvons dans la situation inverse, avec des pertes antérieures retenues; par conséquent, la valeur des actifs nivelés est légèrement supérieure à la valeur marchande.

C'est la première fois que l'ajustement du nivellement est positif depuis 2011, ce qui veut dire que la marge ou la réserve d'actifs que nous avions depuis quelques années a été éliminée.

Pour bien comprendre l'effet que le nivellement a eu sur les bénéfices ces dernières années, veuillez consulter l'historique des évaluations actuarielles à la page 108.

L'établissement des hypothèses, un processus rigoureux

Diverses hypothèses sont utilisées dans l'évaluation actuarielle pour estimer la valeur du passif futur du régime et des cotisations. Des hypothèses fondées sur un jugement professionnel sont faites relativement à l'inflation future, aux augmentations salariales, à l'âge du départ à la retraite, à l'espérance de vie et à d'autres variables.

Le taux d'actualisation, qui sert à calculer la valeur actuelle des prestations de retraite futures que le régime s'attend à verser aux participants ainsi que les cotisations qu'il prévoit de recevoir, est l'une des hypothèses les plus importantes dont le conseil doit tenir compte. Le passif du régime est sensible aux changements du taux d'actualisation, étant donné qu'un taux plus bas entraînerait une augmentation du passif. Le taux d'actualisation est dérivé du taux de rendement des placements prévu et tient compte des frais de fonctionnement du régime et des provisions liées à la maturité du régime de même qu'à des événements majeurs défavorables, tels que la crise financière de 2008.

² Comme le régime se situait dans la zone de capitalisation « Conserver les actifs pour les périodes d'incertitude » de la politique de capitalisation, l'excédent de 10,3 G\$ au 1^{er} janvier 2018 a été classé comme une réserve pour éventualités.

³ Si les partenaires choisissent de déposer une évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2019, ils décideront comment affecter l'excédent, en indiquant s'il convient ou non de classer l'excédent en tant que réserve pour éventualités.

⁴Le taux réel présenté correspond à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

Au RREO, le processus d'établissement des hypothèses est extrêmement rigoureux et comprend une analyse stochastique détaillée pour aider le conseil d'administration à fixer le taux d'actualisation de même qu'une analyse annuelle approfondie des résultats du régime réalisée par l'actuaire externe du régime. Si les hypothèses ont tendance à s'écarter des résultats réels, elles sont examinées et peuvent être rajustées. L'actuaire indépendant doit confirmer la pertinence des hypothèses; il participe à leur élaboration en étroite collaboration avec les membres du conseil. Les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA) exigent que chacune des hypothèses soit intrinsèquement raisonnable et que les hypothèses soient appropriées dans l'ensemble.

Les hypothèses relatives aux taux d'inflation et d'actualisation utilisées dans les évaluations les plus récentes sont présentées au tableau Résumé de l'évaluation actuarielle à la page 9.

Importantes décisions concernant la capitalisation depuis 2008

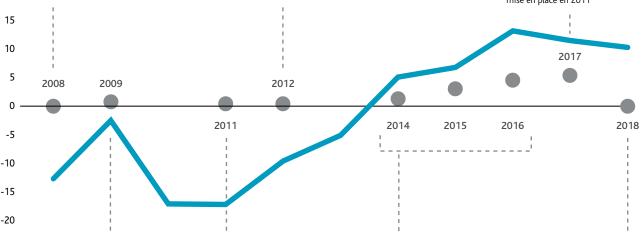
La FEO et le gouvernement de l'Ontario, les corépondants du régime, sont tenus de déposer une évaluation actuarielle auprès de l'autorité de réglementation provinciale au moins tous les trois ans. L'actif et le passif (le coût des prestations futures) du régime doivent être équilibrés dans le cadre d'une évaluation.

Les répondants du régime peuvent déposer une évaluation plus tôt que la date prévue afin de faciliter la gestion de l'état de la capitalisation du régime.

Le graphique ci-dessous indique comment les répondants du régime ont utilisé l'excédent ou rectifié les insuffisances de capitalisation pour chaque évaluation déposée auprès de l'autorité de réglementation depuis 2008. Les partenaires ont utilisé les leviers dont ils disposent et qui sont prescrits par la politique de capitalisation pour gérer efficacement les insuffisances et les excédents. Un historique détaillé des évaluations actuarielles déposées auprès de l'organisme de réglementation se trouve à la page 108.

IMPORTANTES DÉCISIONS CONCERNANT LA CAPITALISATION DEPUIS 2008

- Adoption de la protection conditionnelle contre l'inflation (PCCI)
- Augmentation du taux de cotisation de base de 8 % à 9 %
- Insuffisance de capitalisation rectifiée en faisant entièrement dépendre la protection contre l'inflation pour les services décomptés après 2013 de la capitalisation du régime
- Réduction des niveaux de PCCI pour les services décomptés après 2009
- Rétablissement complet des niveaux de PCCI pour les services décomptés après 2009
- Élimination anticipée d'une augmentation du taux de cotisation temporaire de 1,1 % mise en place en 2011



- Par suite de l'adoption de la PCCI, le conseil a approuvé un taux d'actualisation légèrement plus élevé étant donné que le régime a désormais la capacité d'assumer un plus grand risque
- Insuffisance de capitalisation rectifiée au moyen d'une augmentation temporaire de 1,1 % du taux de cotisation (qui doit prendre fin en 2026)
- Réduction des niveaux de PCCI pour les services décomptés après 2009
- Reconnaissance du taux de cotisation de base actuel (11 % en moyenne) comme taux de base permanent
- Rétablissement de la rente des participants au niveau où elle se serait située s'ils avaient joui d'une pleine protection contre l'inflation
- Augmentation des niveaux de PCCI pour les services décomptés après 2009
- Affectation de l'excédent à une réserve pour les périodes d'incertitude
- Comme le régime se situait dans la zone de capitalisation « Conserver les actifs pour les périodes d'incertitude » de la politique de capitalisation, l'excédent de 10,3 G\$ a été classé comme une réserve pour éventualités

Excédent/insuffisance de capitalisation préliminaire (en G\$ CA)

Évaluation déposée

CONSIDÉRATIONS SUR LA CAPITALISATION DU RÉGIME

Dans les décisions qu'ils prennent au nom de l'ensemble des bénéficiaires, la direction et les répondants du régime tiennent compte de facteurs et de risques démographiques et économiques.

Le tableau Variables de capitalisation à la page suivante montre comment certaines variables importantes ont changé depuis la création du régime en 1990. Il est suivi de quelques considérations importantes concernant la capitalisation. Le régime a déterminé quatre risques de capitalisation principaux, liés à la longévité, aux taux d'intérêt, à l'inflation et à la volatilité de l'actif, et il s'emploie à gérer l'équité intergénérationnelle en fonction de ces risques.

VARIABLES DE CAPITALISATION – PASSÉES ET ACTUELLES

	2018	1990
Âge moyen du départ à la retraite	59	58
Rente moyenne initiale	47 300 \$	29 000 \$
Nombre moyen d'années de cotisation au départ à la retraite	26	29
Nombre d'années prévues de la rente	32	25
Nombre de retraités de 100 ans ou plus	133	13
Ratio des enseignants actifs par rapport aux retraités	1,3 pour 1	4 pour 1
Taux de cotisation moyen	11,0 %	8,0 %

Risque lié à la longévité

Les enseignants de l'Ontario vivent plus longtemps que la population canadienne en général, et leur espérance de vie continue d'augmenter. Il en coûte davantage pour verser des rentes viagères lorsque les participants vivent plus longtemps. Les participants cotisent au régime pendant moins d'années que dans les années 1990, et leur retraite dure plus longtemps. Étant donné la longévité des participants au régime, le RREO utilise des tables de mortalité qui lui sont propres et des échelles bidimensionnelles d'amélioration de la mortalité personnalisées qui sont révisées et mises à jour périodiquement au besoin.

Risque de taux d'intérêt

Alors que l'économie canadienne s'est redressée après le ralentissement consécutif à la crise financière mondiale, les taux d'intérêt ont augmenté progressivement ces dernières années, ce qui est attribuable en partie à la normalisation du taux directeur de la Banque du Canada. Malgré cela, les taux sont encore très inférieurs à leurs niveaux historiques.

Les taux d'intérêt ont un effet tant sur l'actif que sur le passif. Une augmentation des taux pourrait diminuer la valeur de l'actif du régime. Les taux d'intérêt à long terme sont aussi un facteur important dans la décision concernant le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation traduit les attentes raisonnables en ce qui a trait au rendement à long terme de l'actif du régime, et est réduit d'une provision pour risque. Le passif du régime est très sensible aux changements du taux d'actualisation. Appliquer un taux d'actualisation moins élevé dans les évaluations actuarielles aurait pour effet d'augmenter le passif. Le programme de placement prévoit une allocation à un programme d'investissements guidés par le passif afin de contribuer à réduire le risque de variation du taux d'actualisation résultant des taux d'intérêt à long terme.

Risque lié à l'inflation

Le régime tente d'indexer annuellement la rente des participants retraités afin de compenser l'incidence d'une augmentation du coût de la vie (inflation). Un taux d'inflation plus élevé que celui prévu dans l'évaluation accroît le passif du régime, compte tenu de son mécanisme de protection contre l'inflation, tandis qu'un taux d'inflation plus faible a pour effet de réduire le passif. L'augmentation annuelle que reçoivent les retraités pour la partie de leur rente constituée après 2009 est conditionnelle à la capitalisation du régime.

Au Canada, le taux d'inflation est relativement stable depuis 1991; il se situe généralement à moins d'un point de pourcentage du taux cible de la Banque du Canada, soit 2 %.

Risque lié à la volatilité de l'actif

Si les marchés ont connu une tendance haussière pendant les 10 dernières années, certaines indications pointent vers une valorisation maximale des actifs. Une chute importante des prix des actifs pourrait avoir une incidence négative sur leur valeur. En 2018, la direction a pris d'autres mesures pour diversifier l'actif du régime de façon à optimiser son profil de risque en fonction du contexte actuel.

La volatilité des changes a aussi un effet sur l'actif du régime. Les tendances économiques, les prix des produits de base, l'humeur des investisseurs et d'autres facteurs ont une incidence sur la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises. Comme le régime tire des revenus d'actifs répartis dans le monde entier, les fluctuations de change à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence positive ou négative importante sur les rendements des placements.

La volatilité des marchés peut offrir des occasions aux investisseurs à long terme tels que le RREO, mais elle peut aussi se traduire par des pertes sur placements qui ont une incidence sur la capitalisation du régime.

Équité intergénérationnelle

La conception et la mise en œuvre d'un facteur d'atténuation des risques de capitalisation novateur, la protection conditionnelle contre l'inflation (PCCI), ont conféré de la souplesse au régime et favorisent l'équité intergénérationnelle. La PCCI reconnaît et pour ainsi dire neutralise l'effet de l'évolution du ratio des participants actifs aux participants retraités sur la capitalisation du régime.

Les répondants du régime ont introduit la PCCI de manière prudente et proactive en 2008, sachant que, dans l'éventualité de pertes de placement importantes ou d'une insuffisance de capitalisation, une augmentation des taux de cotisation serait probablement insuffisante à elle seule, et que les augmentations seraient assumées par les participants actifs uniquement.

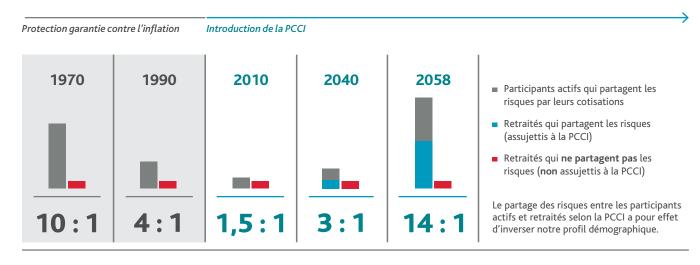
La PCCI permet plus de souplesse en ce qui concerne le montant de l'augmentation liée à l'inflation offerte aux retraités pour les services décomptés après 2009. La décision concernant l'importance de l'augmentation appartient aux répondants et est conditionnelle à la capitalisation du régime. Les services des participants décomptés avant 2010 demeurent pleinement indexés sur l'inflation. Il existe trois niveaux de protection contre l'inflation pour les participants, qui sont fonction du moment où les services décomptés ont été accumulés, c'est-à-dire avant 2010, de 2010 à 2013 ou après 2013.

Moment où les services décomptés ont été accumulés	Niveau de protection contre l'inflation	Ce que cela signifie pour les participants
Avant 2010	100 %	Cette portion de la rente d'un participant suivra le rythme des augmentations annuelles de l'indice des prix à la consommation (IPC).
De 2010 à 2013	De 50 % à 100 %	Cette portion de la rente d'un participant fera l'objet d'une augmentation d'au moins 50 % et d'au plus 100 % de l'augmentation annuelle de l'IPC, selon la capitalisation du régime.
Après 2013	De 0 % à 100 %	Cette portion de la rente d'un participant fera l'objet d'une augmentation se situant entre 0 % et 100 % de l'augmentation annuelle de l'IPC, selon la capitalisation du régime.

La PCCI est un moyen efficace d'atténuer les risques de capitalisation tout en favorisant l'équité intergénérationnelle puisque, au fil du temps, alors que plus de participants actifs prennent leur retraite, le risque de pertes de placement importantes ou d'insuffisance de capitalisation est plus largement réparti entre les participants – c'est-à-dire qu'il est partagé par un plus grand nombre de participants retraités.

La PCCI devient plus efficace avec le temps. La proportion des services décomptés après 2009 continue d'augmenter, tandis que la proportion des services décomptés avant 2010 (pour lesquels les rentes sont entièrement rajustées en fonction de l'inflation) est en baisse. Ces tendances signifient que toutes les prestations de retraite finiront par être assujetties à la PCCI et que les participants actifs et retraités se partageront les risques de pertes.

En fait, cela a pour effet d'inverser le profil démographique du régime en améliorant le ratio des participants qui assument une part des risques du régime par rapport à ceux qui ne le font pas. Lorsque la PCCI est devenue une caractéristique du régime en 2008, 1,5 participant actif assumait une part des risques du régime pour chaque retraité; à l'époque, les retraités n'assumaient aucune part des risques. D'ici 2058, alors que l'incidence de la PCCI se fera sentir de plus en plus, 14 participants (autant actifs que retraités) assumeront une part des risques du régime pour chaque retraité qui ne le fait pas.



Résistance au stress

Puisque la PCCI s'applique à un plus grand nombre de participants au régime, elle pourra absorber une plus grande perte. Elle devient donc un outil de gestion des risques plus efficace.

	1990	2018	2028
Augmentation des cotisations requise pour une perte d'actif de 10 %	1,9 %	5,0 %	5,4 %
Diminution du niveau de la PCCI requise pour une perte d'actif de 10 %	s. o.	32 %	23 %
Perte d'actif pouvant être absorbée si la PCCI était pleinement appliquée (G\$ CA)	s. o.	37 \$	75 \$

À titre d'exemple, une perte de 10 % de l'actif en 2028 pourrait être absorbée en réduisant de 100 % à 77 % les augmentations au titre de la protection contre l'inflation pour les prestations constituées après 2009. Également à titre d'exemple, dans le cas le plus extrême, si les niveaux de PCCI étaient abaissés à 50 % pour les droits attribués de 2010 à 2013 et à 0 % pour les droits attribués après 2013, ce levier de capitalisation serait assez puissant pour absorber une perte de 75 G\$ au titre de l'actif en 2028.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

Le RREO est conçu de manière à verser des prestations à vie à ses participants. Afin de tenir notre promesse à l'égard du versement des rentes aux participants, nous devons gérer efficacement les risques et recevoir une compensation appropriée pour ceux que nous prenons.

La gestion du risque est une compétence fondamentale au RREO et elle joue un rôle important dans toutes les activités. L'organisation possède une culture de gestion du risque solide et rigoureuse selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité commune à tous les employés du régime.

Le RREO exploite un système de gestion du risque d'entreprise (GRE) qui lui permet de détecter, d'évaluer et de gérer les risques de façon structurée. La GRE est intégrée à toutes nos décisions de planification stratégique et opérationnelle.

Les principaux objectifs de la GRE fournissent à la direction les outils nécessaires pour :

- comprendre et établir notre tolérance au risque, c'est-à-dire notamment déterminer le niveau de risque que l'organisation est prête à accepter pour atteindre ses objectifs stratégiques de même que les risques qui nécessitent l'attention de la direction afin d'être réduits à un niveau acceptable;
- établir un cadre uniforme pour mieux comprendre et évaluer les nombreux risques d'entreprise auxquels nous faisons face dans toute l'organisation;
- créer un avantage concurrentiel grâce à une solide culture axée sur la gestion des risques et à une gestion proactive du risque d'entreprise, de sorte que les activités de gestion du risque sont intégrées au processus de planification de l'organisation et que les ressources sont affectées en toute transparence.

Nous classons les risques dans quatre catégories : de gouvernance, stratégique, de placement et opérationnel. Nous considérons également le risque d'atteinte à la réputation comme un effet ou une conséquence de second degré des risques de l'une des quatre catégories.

CATÉGORIES DE RISQUES D'ENTREPRISE DU RREO

RISQUE DE GOUVERNANCE

Risque lié à la structure et au fonctionnement du RREO, incluant les politiques, les lois et les règlements touchant le régime



RISQUE STRATÉGIQUE

Risque lié à la prise de décisions pour l'orientation stratégique à long terme du RREO



RISQUE DE PLACEMENT

Risque lié à la gestion efficace de l'actif du régime, y compris les risques de marché, de crédit et de liquidité



RISQUE OPÉRATIONNEL

Risque de pertes directes ou indirectes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus, d'employés ou de systèmes internes ou résultant de conditions externes





RISQUE D'ATTEINTE À LA RÉPUTATION

Risque lié à un changement dans la perception du RREO ou de son image publique. Généralement une incidence ou une conséquence de second ordre de la mauvaise gestion des risques ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous des exemples de risques importants liés à la stratégie d'entreprise pour lesquels la direction a réalisé de grands progrès en 2018 afin de nous placer en meilleure position pour réussir à long terme.

RISQUE DE CYBERSÉCURITÉ



Le risque de cybersécurité menace notre capacité de mettre en œuvre notre stratégie d'affaires; il est donc considéré comme un risque d'entreprise. Une équipe de spécialistes en cybersécurité gère un programme complet pour protéger l'organisation contre les atteintes à la cybersécurité et autres incidents en veillant à ce que les contrôles de sécurité suffisants soient en place. Le programme est évalué périodiquement et comprend la surveillance en continue des incidents de sécurité potentiellement suspects et les alertes connexes.

En 2018, le RREO a poursuivi la mise en œuvre de son programme exhaustif en matière de cybersécurité, a mené des exercices sur table pour simuler une cyberattaque et l'intervention connexe et a augmenté ses capacités de prévention de perte de données.

CONTEXTE

La tolérance au risque fiscal du RREO est conforme et intégrée à son approche globale en matière de gestion des FISCAL MONDIAL risques de placement. Les changements aux lois fiscales et à leur application sont considérés comme un risque d'entreprise parce qu'ils pourraient avoir une incidence sur la valeur des placements existants et proposés.



Pendant que le contexte fiscal mondial continue d'évoluer, le régime a mis en œuvre une approche pour surveiller les lois fiscales et les règles administratives d'autres pays par diverses avenues. Toutefois, étant donné l'ampleur et la complexité des lois fiscales et le nombre de pays dans lesquels le RREO investit, l'information recueillie et analysée est très volumineuse. En 2018, nous avons amélioré notre approche en faisant appel à des conseillers externes pour nous procurer une information sur mesure qui répond à nos besoins particuliers. La surveillance et l'analyse effectuées par des ressources internes et externes permettent à l'organisation d'être agile lorsqu'elle saisit des occasions.

RISQUE DE LIQUIDITÉ



Des liquidités suffisantes sont essentielles à notre mission et à notre capacité de mettre en œuvre notre stratégie d'affaires. Elles sont indispensables pour que le régime puisse faire face aux engagements financiers courants, maintenir une réserve en cas de perturbations des marchés et saisir les occasions de placement sur les marchés privés et publics. La gestion du risque de liquidité demeure une priorité pour le régime, des stratégies d'atténuation étant en place pour réduire la probabilité qu'un tel risque se concrétise.

Nous avons adopté le ratio de couverture des liquidités, une mesure utilisée couramment dans le secteur bancaire, mais qui a été adaptée en tenant compte des caractéristiques uniques de notre caisse, de notre horizon de placement et de notre bilan. Nous avons continué de travailler pour assurer la viabilité de notre programme de créances, ce qui comprend le maintien des relations avec les investisseurs. Nous avons aussi élaboré deux niveaux de simulation de crise (en fonction de perturbations historiques et en temps réel). Enfin, nous sommes en train de repenser nos processus de planification de la réserve pour éventualités.

RAPPORT DU CHEF DES PLACEMENTS

« Nous continuons de privilégier la constitution d'un portefeuille qui nous permettra de tenir notre promesse envers nos participants à l'égard des rentes à long terme. Nos résultats montrent que nous disposons de la bonne stratégie, d'une bonne équipe, et des bons partenaires mondiaux pour soutenir le rendement futur. »



Il serait difficile de trouver deux exercices plus différents pour les investisseurs que 2017 et 2018. Alors que 2017 a été d'une remarquable stabilité et que la plupart des catégories d'actif ont obtenu des rendements positifs, 2018 a été marqué par la volatilité et la majorité des catégories d'actif ont connu des difficultés.

Dans ce contexte, le rendement net total de la caisse a été de 2,5 % en 2018 pour le RREO. Les résultats sont attribuables pour une bonne part au rendement des actifs privés et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le rééquilibrage continu du portefeuille pour lui conférer une plus grande stabilité porte ses fruits puisque la volatilité du régime a été contenue comparativement à ce qu'elle aurait été avec une répartition de l'actif plus traditionnelle. La diversification du portefeuille – selon les catégories d'actif, les régions et d'autres facteurs – nous a aidés à surpasser le rendement de notre indice de référence de 1,8 %, ou 3,5 G\$, ce qui démontre la valeur qu'une gestion active procure à nos participants.

Malgré un contexte plus difficile, nous avons pu conclure plusieurs transactions complexes d'envergure durant l'exercice, un signe que le RREO est un partenaire de choix pour les investisseurs institutionnels et les entreprises au Canada et dans le monde entier.

STRATÉGIE ONETEACHERS'

Puisque notre régime de retraite a été créé pour offrir la sécurité à la retraite pendant des générations, la viabilité est au cœur de tout ce que nous faisons. En 2018, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie OneTeachers', mais nous avons aussi longuement réfléchi à notre évolution future pour faire face aux défis du secteur des placements, améliorer notre démarche unifiée pour l'ensemble de la caisse et intensifier nos investissements à l'échelle mondiale.

Nous avons mis à jour la structure de notre équipe des placements. Nous avons formé le service Gestion globale de la caisse pour poursuivre le travail du groupe Constitution de portefeuilles et de l'équipe Trésorerie et intégration. Nous avons aussi annoncé la création du service Actions, qui comprend Private Capital et la nouvelle équipe Actions à forte conviction, afin d'être en meilleure position pour livrer concurrence à l'échelle mondiale et profiter des occasions de placement dans des sociétés ouvertes et fermées.

Le RREO investit depuis longtemps à l'étranger, et il continuera de scruter le monde à la recherche des meilleures occasions de placement. À cet effet, nous entendons accroître nos ressources de placement en Europe et en Asie.

NOUVELLES NOMINATIONS

Cette année, nous avons eu la preuve que notre organisation compte d'immenses talents, alors que des candidats internes ont été nommés à divers postes de direction des placements. Gillian Brown a été promue au poste de directrice supérieure, Marchés financiers, Dale Burgess, à celui de directeur supérieur, Infrastructures et ressources naturelles, et Stephen McLennan, au nouveau poste de directeur supérieur, Gestion globale de la caisse.

Nous avons également accueilli Ben Chan au RREO, à titre de nouveau directeur général régional, Asie-Pacifique. Il aura pour mandat de diriger nos activités de placement dans la région.

REGARD VERS L'AVENIR

Nous en sommes à la dixième année du cycle économique actuel, une longue période de croissance continue comparativement aux données historiques. Les investisseurs ont connu des vents contraires sur plusieurs fronts, de l'essor du populisme à l'accroissement des tensions commerciales et aux valorisations plus élevées. La volatilité devrait se maintenir à un haut niveau au cours des prochaines années. Bien que nous soyons fortement axés sur le long terme, nous ne sommes pas à l'abri de ces tendances.

Étant donné le risque plus élevé, nous travaillons à constituer un portefeuille résilient qui pourra maintenir les rentes à long terme. Nous estimons que la diversification, l'ouverture sur le monde, les relations avec des partenaires stratégiques compatibles et la création d'une valeur durable en tant que propriétaires d'actifs demeurent essentielles à la viabilité à long terme de la caisse.

C'est un privilège d'avoir été nommé pour être le quatrième chef des placements du RREO. L'équipe des placements est solide et expérimentée, et je crois sincèrement que nous avons les talents voulus pour soutenir le rendement futur.

Ziad Hindo

Premier directeur général et chef des placements

PLACEMENTS

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS EN 2018 DU RREO

191,1 G\$

2,5 %
RENDEMENT NET
TOTAL DE LA CAISSE

5,2 G\$
REVENU DE
PLACEMENT NET

3,5 G\$

PLUS-VALUE PAR

RAPPORT À L'INDICE

DE RÉFÉRENCE

1,3 %
RENDEMENT TOTAL
DE LA CAISSE EN
MONNAIE LOCALE

78 %

POURCENTAGE DES SOURCES DE LA CAPITALISATION DES RENTES DU RÉGIME QUI SONT ATTRIBUABLES AUX RENDEMENTS DES PLACEMENTS

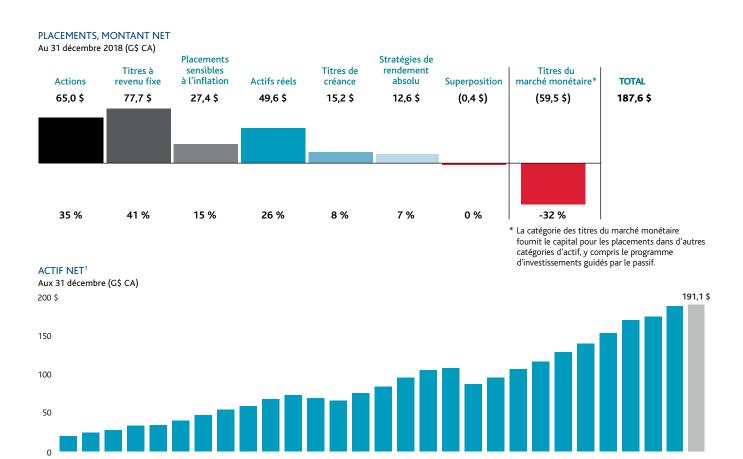
Le programme de placement du RREO a pour but de payer les rentes des participants selon des niveaux de prestations et des taux de cotisation stables d'une génération à l'autre. Depuis sa création en 1990, près de 80 % des sources de la capitalisation des rentes du régime sont attribuables aux rendements des placements, le reste provenant des cotisations des participants et du gouvernement ou des employeurs désignés.

Le RREO est un investisseur actif sur la scène internationale qui détient des placements dans plus de 50 pays. Nos services investissent dans six catégories d'actif différentes qui assurent la diversification des placements et la gestion de la volatilité, et nous aident à privilégier le rendement total de la caisse et la production d'une valeur supérieure à nos indices de rendement de référence.

Le portefeuille de placement du RREO a affiché un rendement net total de la caisse de 2,5 % en 2018, comparativement à un rendement de l'indice de référence de la caisse de 0,7 %.



(De gauche à droite) Gillian Brown, directrice supérieure, Marchés financiers; Dale Burgess, directeur supérieur, Infrastructures et ressources naturelles; Jonathan Hausman, directeur général et chef, Relations stratégiques à l'échelle mondiale; Stephen McLennan, directeur supérieur, Gestion globale de la caisse; John Sullivan, président et chef de la direction, Cadillac Fairview; Jane Rowe, première directrice générale, Actions



¹ Les actifs nets comprennent les actifs de placement moins les passifs liés aux placements (placements nets), plus la somme à recevoir de la province de l'Ontario, et les autres actifs moins les autres passifs.

STRATÉGIE DE PLACEMENT

1990

Notre stratégie de placement tient compte de notre profil de risque, des actifs du régime et de nos obligations. Notre horizon de placement à long terme soutient notre objectif premier, qui est de réaliser les rendements requis pour verser à nos participants leurs prestations de retraite, actuellement et à l'avenir. Nous combinons notre expertise en composition ascendante de l'actif avec une approche descendante du risque et de la constitution de portefeuilles.

Nous entendons ainsi réaliser les trois objectifs de notre stratégie :

- 1. Rendement total stable de la caisse
- 2. Plus-value supérieure à nos indices de référence
- 3. Gestion de la volatilité de la capitalisation

Une gestion proactive du risque sous-tend nos stratégies de placement, ce qui comprend le choix de la composition de l'actif, la gestion active de notre portefeuille afin d'ajouter de la valeur, la diversification et l'équilibre, et notre approche de la gestion des liquidités, qui comprend notre stratégie de financement des placements. La stratégie de placement comprend un programme d'investissements guidés par le passif qui vise à gérer la volatilité du ratio de capitalisation en réduisant le risque lié aux variations du taux d'actualisation du passif du régime.

En 2015, nous avons mis au point notre stratégie OneTeachers' afin de poursuivre notre évolution vers une démarche plus unifiée pour l'ensemble de la caisse. Les objectifs initiaux de la stratégie OneTeachers' sont sur le point d'être atteints, et nous commençons à définir à quoi ressemblera la prochaine vague d'innovation.

Au cours des trois prochaines années, cette évolution de la stratégie cherchera à répondre aux défis du secteur des placements d'aujourd'hui, à améliorer notre stratégie de placement pour l'ensemble de la caisse et à élaborer notre stratégie d'ouverture sur le monde, en portant une attention particulière au perfectionnement des talents et à l'innovation.

Cette évolution comprend la mise sur pied du service Gestion globale de la caisse, la collaboration horizontale et la combinaison de nos stratégies de placement ascendante et descendante pour maximiser le potentiel de notre portefeuille et diriger des ressources vers les stratégies existantes et nouvelles. Elle cherchera également à déterminer les régions géographiques prioritaires et les moyens par lesquels nous pouvons obtenir du succès dans ces marchés choisis. Les principaux objectifs seront d'accroître la diversification de nos actifs, de perfectionner le personnel sur le terrain et d'améliorer les capacités régionales.

Gestion proactive des risques

Le RREO gère activement et conjointement les risques de capitalisation et de placement du régime. Notre service Stratégie et risque, qui relève du chef de la direction, offre des conseils sur les niveaux de risque appropriés et établit un budget global de gestion de l'exposition totale de l'actif qui permettra au régime d'atteindre ses objectifs de placement. Le service Gestion globale de la caisse recourt à la budgétisation des risques pour répartir les risques entre les équipes des placements et les régions.

Le Comité des placements du conseil passe en revue et approuve chaque année le budget de risques. Il assure un suivi de l'exposition globale au risque de placement et examine et approuve les politiques de gestion du risque qui ont une incidence sur l'ensemble du portefeuille ainsi que les nouveaux placements qui entraînent une importante exposition au risque.

La direction supervise les décisions en matière de placement et de gestion des risques par l'intermédiaire de divers comités. Le Comité des risques, Placements, présidé par le chef de la direction s'assure que le programme de placement respecte l'Énoncé de tolérance au risque de l'organisation approuvé par le conseil ainsi que la mission, la vision et les valeurs du RREO. Le Comité des placements de la direction est composé de professionnels des placements chevronnés qui supervisent les décisions en matière de placement, de gestion des risques et de surveillance pour l'ensemble du portefeuille de placement.

Le RREO n'a cessé d'améliorer sa culture de gestion du risque à l'aide d'outils et de processus perfectionnés ayant pour but d'appuyer l'évaluation et la gestion des risques de façon coordonnée dans l'ensemble l'entreprise, dans toutes les catégories d'actif et dans tous les services ainsi que dans chacun des portefeuilles.

Notre modèle actif-passif exclusif est un système robuste et essentiel d'analyse à plus long terme de l'actif comme du passif du régime, qui nous permet d'évaluer le risque en ce qui concerne l'incidence sur les taux de cotisation et les niveaux de prestations.

Choix de la composition de l'actif

Conscients que le choix de la composition de l'actif est un facteur important du rendement à long terme, nous accordons une attention considérable au choix de la composition de l'actif et à la pondération de chaque catégorie d'actif et de chaque région géographique.

Sous la surveillance du conseil d'administration, l'équipe de direction gère la composition de l'actif selon la stratégie de gestion globale de la caisse OneTeachers'. La direction détermine l'exposition à chacune des catégories d'actif, dans les limites approuvées par le conseil.

Comme nos services de placement sont responsables de plusieurs catégories d'actif qui peuvent se superposer, nous avons produit une grille qui illustre leurs liens en 2018 ainsi qu'un tableau qui présente la composition détaillée de l'actif.

CORRESPONDANCE DES SERVICES ET DES CATÉGORIES D'ACTIF¹

Catégories d'actif		Titres à	Placements sensibles		Titres de	Stratégies de	
Services de placement	Actions	revenu fixe	à l'inflation	Actifs réels	créance	rendement absolu	
Actions de sociétés ouvertes	•					•	
Private Capital	•				•		
Marchés financiers	•	•	•	•	•	•	
Infrastructures et ressources naturelles			•	•			
Biens immobiliers				•			

¹ Le 1er janvier 2019, les services Actions de sociétés ouvertes et Private Capital sont devenus le service de placement Actions.

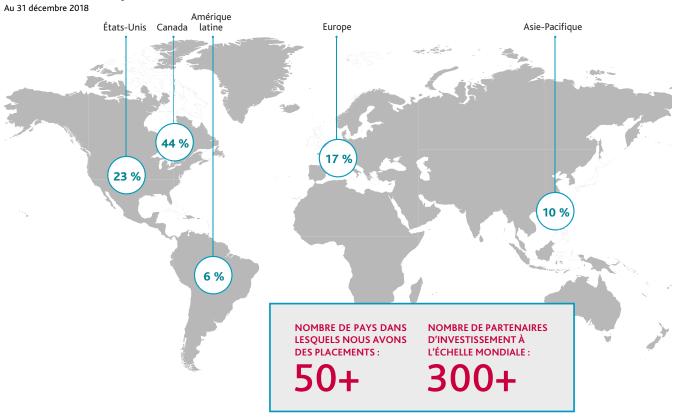
		2018		2017
	Placements nets réels à la juste valeur (G\$ CA)	Composition %	Placements nets réels à la juste valeur (G\$ CA)	Composition %
Actions				
Cotées en bourse	31,6 \$	17 %	35,2 \$	19 %
Hors bourse	33,4	18	31,9	17
	65,0	35	67,1	36
Titres à revenu fixe				
Obligations	58,2	31	41,4	22
Titres à taux réels	19,5	10	20,0	11
	77,7	41	61,4	33
Placements sensibles à l'inflation				
Marchandises	10,6	6	11,1	6
Ressources naturelles	8,1	4	6,6	3
Protection contre l'inflation	8,7	5	8,9	5
	27,4	15	26,6	14
Actifs réels				
Biens immobiliers	27,5	15	25,5	14
Infrastructures	17,8	9	18,7	10
Titres à taux réels	4,3	2	1,5	1
	49,6	26	45,7	25
Titres de créance	15,2	8	13,6	7
Stratégies de rendement absolu	12,6	7	10,7	6
Superposition	(0,4)	-	(0,3)	_
Titres du marché monétaire	(59,5)	(32)	(39,4)	(21)
Placements, montant net ¹	187,6 \$	100 %	185,4 \$	100 %

¹ Les placements nets s'entendent des placements moins le passif lié aux placements figurant dans les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2018, et excluent tous les autres actifs et passifs.

Diversification

Une diversification de l'actif total de la caisse par une constitution de portefeuilles efficace est essentielle à la réussite du régime. La diversification nous permet de répartir le risque entre divers facteurs clés comme la durée, les catégories d'actif, le territoire et les répercussions économiques, et de réduire ainsi la volatilité et l'incidence négative d'une perte de placement particulière sur l'ensemble de la caisse.

EXPOSITION GÉOGRAPHIQUE¹



 $^{^{\}rm 1}$ En fonction du marché principal, de l'emplacement du siège social ou de l'emplacement du bien.

Change

À titre d'investisseurs mondiaux diversifiés, nous gérons le change en fonction de l'ensemble de la caisse. Nous considérons le risque de change comme faisant partie de nos activités globales liées à la constitution de portefeuilles. Dans certaines circonstances, nous prendrons des mesures de couverture pour réduire notre exposition au risque de change, inévitable lorsqu'on investit à l'échelle mondiale.

RISQUE DE CHANGE² Au 31 décembre 2018 (G\$ CA) Real Yen brésilien japonais 2.8 \$ 2.3 \$ Peso Couronne Dollar canadien Dollar américain chilien danoise 126,4\$ 35,2\$ 3,4\$ 2,0\$ Renminbi chinois (2,3 \$)Dollar Autres australien 9,9\$ 1,4\$ Euro Peso 3,0\$ mexicain 1,4\$ Livre sterling 2,7\$

² Comprend le risque de change lié aux placements, aux sommes nettes à recevoir des courtiers et aux liquidités associées aux placements.

RENDEMENT 2018

MONTANT NET DES PLACEMENTS ET TAUX DE RENDEMENT PAR CATÉGORIE D'ACTIF

Au 31 décembre	Placements nets (G\$ CA)	Taux de rendement (%)					
		1 an		4 ans		5 ans	
	2018	Valeurs réelles	Indice de référence	Valeurs réelles	Indice de référence	Valeurs réelles	Indice de référence
Actions	65,0 \$	7,2 %	(0,4) %	11,7 %	8,4 %	12,0 %	9,4 %
Cotées en bourse	31,6	(3,6)	(3,9)	6,8	7,1	7,4	8,1
Hors bourse	33,4	19,5	3,5	18,4	10,3	19,2	11,5
Titres à revenu fixe	77,7	2,8	2,8	3,0	3,1	4,7	4,8
Obligations	58,2	3,5	3,5	3,0	3,1	3,9	4,0
Titres à taux réels	19,5	0,0	0,0	2,4	2,4	5,1	5,1
Placements sensibles à l'inflation	27,4	2,6	1,0	1,5	(0,7)	(3,1)	(4,9)
Marchandises	10,6	(2,2)	(2,2)	(4,3)	(4,4)	(9,8)	(9,9)
Ressources naturelles	8,1	7,7	1,4	7,7	3,2	10,3	6,0
Protection contre l'inflation	8,7	5,4	5,4	-	_	-	-
Actifs réels	49,6	7,0	8,1	9,7	7,2	9,9	7,1
Biens immobiliers	27,5	5,8	8,1	8,3	7,7	8,8	7,6
Infrastructures	17,8	8,8	8,2	12,2	6,9	11,7	6,7
Titres à taux réels	4,3	6,9	6,9	-	-	-	-
Titres de créance	15,2	6,3	4,7	-	-	-	-
Stratégies de rendement absolu	12,6						
Superposition	(0,4)						
Titres du marché monétaire	(59,5)						
Total	187,6 \$	2,5 %	0,7 %	7,1 %	5,6 %	8,0 %	6,5 %

Le rendement net total de la caisse est calculé après déduction des coûts de transaction, des frais de gestion et des frais d'administration des placements et est exprimé en dollars canadiens pour cinq périodes : un, quatre, cinq et dix ans, et depuis le début du programme de placement en 1990. Les rendements par catégorie d'actif et en monnaie locale sont calculés avant déduction des frais d'administration des placements. Les rendements en monnaie locale sont également calculés avant conversion en dollars canadiens.

Le régime a produit un rendement net total de la caisse sur un an de 2,5 %, attribuable pour une bonne part au rendement de ses actifs privés et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. Les rendements supérieurs à notre indice de référence sont principalement attribuables aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres de créance, et aux placements sensibles à l'inflation.

Le régime compare son rendement avec celui d'un indice de référence composé exprimé en dollars canadiens et calculé en regroupant les rendements de référence de toutes les catégories d'actif.

RENDEMENT DES PLACEMENTS

(%)

	2018	2017	4 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Rendement net total de la caisse	2,5	9,7	7,1	8,0	10,1	9,7
Rendement de l'indice de référence	0,7	8,2	5,6	6,5	8,1	7,7
Rendement supérieur à celui de l'indice de référence	1,8	1,5	1,5	1,5	2,0	2,0

Indices de référence

La comparaison avec les indices de référence est importante parce qu'elle permet aux membres du conseil, aux participants au régime et aux professionnels des placements d'évaluer l'efficacité des stratégies et des activités du régime par rapport aux risques pris. Les indices de référence appropriés sont établis par un comité présidé par le chef de la direction. Les modifications importantes ou non techniques des indices de référence globaux du régime doivent être approuvées par les membres du conseil du RREO.

Le régime cherche à surpasser le rendement de l'indice de référence respectivement pour l'ensemble de la caisse et pour chacune des catégories d'actif. Ce rendement supérieur est appelé une « plus-value ». La liste complète des indices de référence est accessible sur le site otpp.com/indices.

Gestion des frais de placement

Le régime s'engage à assurer la rentabilité et estime qu'il importe de gérer les frais et de les lier au processus de création de valeur des placements. Le conseil et la direction utilisent divers outils pour s'assurer que les coûts sont appropriés et bien gérés. Les coûts sont évalués dans l'évaluation relative à la plus-value cible et par rapport à des régimes comparables grâce à la participation à des analyses comparatives mondiales.

Le montant du capital investi, la pondération des catégories d'actif et le style de placement sont des facteurs qui ont une incidence sur les frais de gestion de l'actif. En général, les frais de gestion absolus augmentent à mesure que du capital supplémentaire est investi, ce qui peut être partiellement compensé par des économies d'échelle.

La gestion interne des actifs combinée à notre modèle de partenariat stratégique avec des gestionnaires externes est un moyen rentable de mettre en œuvre les stratégies du RREO. Cependant, les placements importants du régime dans les actifs privés et son engagement à assurer une gestion active entraînent des coûts plus élevés par rapport au déploiement des actifs dans des titres publics à moindre coût et des mandats passifs. Le régime engage également des frais pour assurer l'entretien de ses bureaux dans le monde entier dans le cadre de son engagement à repérer les occasions de placement et à y participer partout dans le monde.

Le processus de planification stratégique harmonise les coûts avec la stratégie. Le Comité d'audit et d'actuariat du conseil examine les budgets annuels. Des politiques de dépenses sont en place pour veiller à ce que les coûts engagés soient appropriés, et on cherche régulièrement des occasions d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'actif.

DÉMYSTIFIER LA GESTION DES FRAIS DE PLACEMENT

En 2018, les frais de placement, y compris les frais d'administration, les frais de gestion et les coûts de transaction, se sont établis à 0,67 \$ par tranche de 100 \$ d'actif net moyen, comparativement à 0,63 \$ par tranche de 100 \$ en 2017.



Que comprennent les frais d'administration?

Les frais d'administration des placements comprennent les salaires, les primes et les avantages sociaux du personnel, les locaux et le matériel, les services professionnels et de consultation, les services d'information, les communications et les déplacements, ainsi que les honoraires de garde et d'audit et les frais liés au conseil. Le RREO croit que certains programmes de placement peuvent être exécutés plus efficacement si on utilise les talents à l'interne. Les coûts liés à l'utilisation d'équipes de placement sur place et aux fonctions de soutien connexes comme le service juridique, l'exploitation et les finances représentent la majorité des frais d'administration.

En 2018, les frais d'administration se sont établis à 555 M\$, soit 0,30 \$ par tranche de 100 \$ d'actif net moyen, contre 467 M\$, ou 0,26 \$ par tranche de 100 \$, en 2017. Les frais d'administration ont augmenté de 18,8 % en raison de salaires plus élevés, de primes et d'avantages sociaux plus généreux et d'une augmentation des coûts associés aux services professionnels et de consultation ainsi qu'aux locaux et au matériel.



Pouvez-vous expliquer les coûts de transaction?

Les coûts de transaction sont directement attribuables à l'acquisition ou à la sortie de placements. Les frais de vérification préalable et de consultation sont les coûts de transaction les plus importants qui soutiennent les opérations liées aux actifs privés. Dans le cas des titres de sociétés ouvertes, ces coûts consistent principalement en des commissions.

Les coûts de transaction ont été de 301 M\$ en 2018, comparativement à 299 M\$ en 2017.



Pouvez-vous définir les frais de gestion?

Le RREO affecte le capital aux principaux gestionnaires externes, de façon sélective, afin d'accéder au talent spécialisé et aux occasions de placement dans les situations où il ne serait pas pratique ou efficace de maintenir l'équivalent à l'interne. Grâce à ces relations, le régime engage à la fois des frais de gestion traditionnels, qui reposent généralement sur le montant du capital investi, et des frais liés au rendement, qui reposent sur les rendements supérieurs à un seuil prédéterminé et peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. Les frais de gestion comprennent également des coûts marginaux engagés auprès de parties externes qui sont directement attribuables à des placements existants et qui ne sont pas liés aux acquisitions ou aux cessions. Le régime vise l'équilibre entre ces frais afin d'harmoniser l'intérêt des gestionnaires externes avec les objectifs de placement qu'il leur a fixés.

Dans certains cas, les frais de gestion et de rendement sont engagés par les entités dans lesquelles le régime a investi, plutôt que par le régime directement. Tous ces frais sont pris en compte dans le revenu de placement net du régime. Lorsqu'ils sont facturés directement, ou lorsque l'information est accessible autrement dans des avis de capital ou d'autres communications du gestionnaire, les frais de gestion et de rendement sont déclarés comme tels dans les états financiers du régime.

En 2018, les frais de gestion se sont établis à 405 M\$, en hausse par rapport aux 356 M\$ enregistrés en 2017.

FORCES EN MATIÈRE DE PLACEMENTS

Le RREO compte sur le rendement total de la caisse pour croître et maintenir les actifs et tenir sa promesse à l'égard du versement des rentes aux générations futures. Notre approche axée sur les relations mise sur des partenariats véritables qui se prolongeront au-delà des conditions ou des transactions ponctuelles. Notre portefeuille diversifié à l'échelle mondiale est conçu pour résister aux périodes de volatilité. Axés sur l'innovation, nous nous adaptons dès aujourd'hui pour façonner l'avenir. Mais d'abord et avant tout, notre réussite repose sur la richesse de notre effectif, autant en ce qui concerne nos employés actuels que ceux que nous prévoyons embaucher pour répondre à nos besoins futurs.

Présence mondiale

Pour produire ses analyses des marchés mondiaux et établir des relations solides partout où il exerce ses activités, le RREO a des bureaux dans des centres financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Le bureau de Toronto a été établi en 1990, à la création du RREO, et fait office de plaque tournante nord-américaine pour le personnel chargé des placements. Nous avons ouvert des bureaux à Londres en 2007 et à Hong Kong en 2013 pour renforcer les liens avec les principaux intervenants commerciaux et financiers dans ces régions.

Alors que le RREO se tourne depuis longtemps vers la scène mondiale pour trouver les meilleures occasions de placement, nos bureaux internationaux et notre équipe de professionnels des placements et du soutien nous permettent de penser mondialement tout en agissant localement. Cela implique des partenariats avec des entreprises et des gestionnaires d'actifs mondiaux et régionaux sélectionnés avec soin, qui réalisent des rendements à valeur ajoutée et partagent leur expertise locale dans des marchés clés du monde entier.

Perfectionnement des talents à l'interne

Le portefeuille de placement est géré à l'interne par des équipes spécialisées hautement compétentes. Le RREO offre à ses employés les ressources, la formation et les perspectives de carrière nécessaires pour répondre aux normes professionnelles les plus élevées. Le perfectionnement professionnel revêt une importance capitale pour le développement et le maintien en poste du capital intellectuel et de l'expertise interne nécessaires pour mettre en œuvre des stratégies perfectionnées et novatrices. Cela est essentiel pour une stratégie de gestion active qui tire profit autant de notre expertise que de nos capitaux. Nous collaborons étroitement avec nos partenaires, y compris les dirigeants des sociétés dans lesquelles nous investissons, dans le but de créer une valeur durable.

Relations stratégiques

La gestion des relations stratégiques dans le monde entier est essentielle à notre réussite. Le service Relations stratégiques à l'échelle mondiale relie nos professionnels des placements de toutes les catégories d'actif et de toutes les régions, permettant à nos équipes de collaborer plus étroitement pour cultiver des relations clés avec des investisseurs institutionnels, de grandes banques d'investissement, des familles bien nanties, des entreprises et d'autres organisations au profit de l'ensemble de la caisse. Nos relations avec des organisations de grande qualité sont importantes : elles permettent d'élargir et de différencier notre filière d'occasions, offrent des perspectives et l'accès à des réseaux et nous aident à prendre des décisions judicieuses à l'échelle mondiale.

Démarche unifiée pour l'ensemble de la caisse

Pour maximiser les rendements dans les limites des risques établies et surpasser les marchés dans lesquels nous investissons, nous avons recours à plusieurs stratégies, à commencer par notre méthode de gestion globale de la caisse. Une démarche unifiée pour l'ensemble de la caisse nécessite la constitution d'un portefeuille ascendant visant à produire des rendements stables et suffisants pour tenir notre promesse à l'égard du versement des rentes. L'équipe Gestion globale de la caisse cherche à créer des synergies, en combinant les deux parties de notre bilan, pour répartir les ressources (capital et risque) avec efficacité et efficience entre les divers services de placement et catégories d'actif. Elle encourage également l'innovation en collaborant étroitement avec tous les échelons des services de placement pour élaborer et améliorer des stratégies de gestion active conformes aux objectifs du portefeuille de l'ensemble de la caisse.

ANALYSE DES CATÉGORIES D'ACTIF

Le conseil approuve des limites pour la répartition des placements dans différentes catégories d'actif. La direction détermine l'exposition dans les limites approuvées par le conseil, en s'appuyant sur les facteurs de risque sous-jacents dans chacune des catégories d'actif, le rendement attendu, l'équilibre entre les risques et les autres limites auxquelles est assujetti le portefeuille de l'ensemble de la caisse.

Il existe six catégories d'actif: les actions (comprend des placements en actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées), les titres à revenu fixe, les titres de créance (comprend les titres de créance de sociétés et de marchés émergents), les placements sensibles à l'inflation (comprend les ressources naturelles, les marchandises et la protection contre l'inflation), les actifs réels (comprend les biens immobiliers et les infrastructures), et les stratégies de rendement absolu (recherche de rendements faiblement corrélés avec les marchés, comprend les fonds de couverture).

UNE COMPOSITION DE L'ACTIF DIVERSIFIÉE



Actions

Les actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées visent à produire une croissance des placements à long terme et une plus-value.



Placements sensibles à l'inflation

Contribuent à la diversification et à la protection contre une inflation exceptionnellement élevée.



Titres à revenu fixe

Assurer une protection et un revenu régulier, couvrir les risques de taux d'intérêt inhérents au passif du régime et stabiliser les rendements globaux.



Actifs réels

Les placements dans les biens immobiliers et les infrastructures permettent de couvrir le coût des rentes rajustées en fonction de l'inflation.



Titres de créance

Titres de créance de sociétés et de marchés émergents pour tirer profit d'un ensemble de primes de risque.



Stratégies de rendement absolu

Des stratégies internes et externes qui cherchent à tirer parti des inefficiences du marché et affichent une faible corrélation avec les marchés.



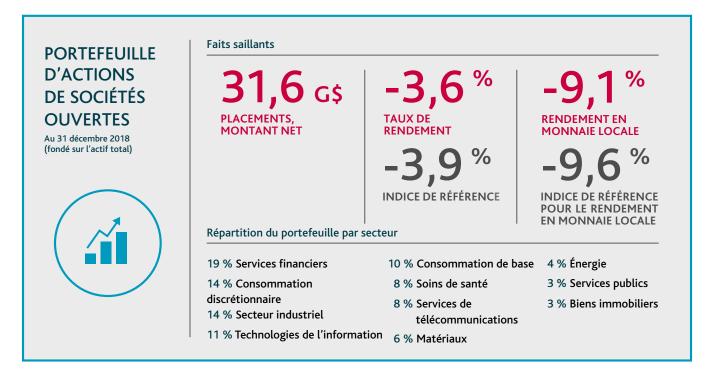
Actions

En 2018, cette catégorie d'actif comprenait les actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées, qui étaient gérées par les services de placement Actions de sociétés ouvertes et Private Capital, respectivement. Les placements ne faisant pas partie d'un programme de gestion active sont gérés de manière passive par le service de placement Marchés financiers afin de maintenir une exposition aux marchés boursiers qui soit conforme à la pondération indiquée dans notre composition de l'actif. Comme il est expliqué à la page 35, le service Actions de sociétés ouvertes a été restructuré et, au 1er janvier 2019, ses activités de placement sont assurées par Marchés financiers ou le nouveau service de placement Actions.

Cette année, la plupart des marchés des actions mondiaux étaient en baisse après avoir affiché de solides rendements en 2017. L'indice canadien S&P/TSX 60 a chuté de 7,6 % en 2018, alors que l'indice américain S&P 500 a baissé de 4,4 %. Nombre des principaux indices boursiers des économies développées et émergentes ont aussi subi une baisse pour l'année.

La catégorie des actions, qui comprend les actions de sociétés ouvertes et les actions de sociétés fermées, a affiché un rendement total de 7,2 % (rendement en monnaie locale de 0,9 %), comparativement à -0,4 % pour son indice de référence (indice de référence en monnaie locale à -6,2 %). La valeur totale de la catégorie des actions a diminué pour s'établir à 65,0 G\$ à la fin de 2018, comparativement à 67,1 G\$ un an plus tôt. Le taux de rendement annualisé sur quatre ans, à 11,7 %, est supérieur à celui de l'indice de référence de 8,4 %.

Les rendements de nos actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées sont présentés séparément et décrits ci-dessous.



Le service Actions de sociétés ouvertes investit principalement dans des actions inscrites à des bourses de valeurs canadiennes et internationales. En 2018, le service comprenait quatre équipes : Actions mondiales sous gestion active, les gestionnaires de placements en actions mondiales, Placements relationnels stratégiques et Gouvernance d'entreprise.

Les placements nets en titres de sociétés ouvertes totalisaient 31,6 G\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 35,2 G\$ à la fin de l'exercice 2017. Le portefeuille a produit un rendement de -3,6 % (rendement en monnaie locale de -9,1 %), ce qui correspond en gros au rendement de -3,9 % de son indice de référence (indice de référence en monnaie locale à -9,6 %). Le taux de rendement annualisé sur quatre ans s'élève à 6,8 %, par rapport à celui d'un indice de référence de 7,1 %.

En 2018, l'équipe Actions de sociétés ouvertes a pris une participation de 3,4 % dans Ubisoft, une société établie à Paris, en France, spécialisée dans la création, l'édition et la distribution de services de divertissement interactif, pour environ 250 M€. Le RREO a établi un partenariat pour cette transaction avec Tencent, un moteur d'investissement dans les technologies de rupture et Internet en Chine, devenant ainsi un investisseur à long terme dans Ubisoft.

PORTEFEUILLE D'ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES

Au 31 décembre 2018 (fondé sur l'actif total)



Faits saillants

33,4 _{G\$}

PLACEMENTS, MONTANT NET

19,5 %

TAUX DE RENDEMENT

3,5 %

INDICE DE RÉFÉRENCE

12.5%

RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

-2,4%

INDICE DE RÉFÉRENCE POUR LE RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

Répartition du portefeuille par secteur

27 % Biens de consommation et vente au détail

24 % Secteur industriel

15 % Services financiers

13 % Télécommunications, médias et technologies

10 % Soins de santé

8 % Énergie et électricité

3 % Capital de risque et fonds de croissance

Le service Private Capital investit directement dans des sociétés fermées, soit seul, soit avec des partenaires, et indirectement par l'intermédiaire de fonds de titres de sociétés fermées. Il vise à ajouter une plus-value au portefeuille de sociétés en participant à la planification stratégique à long terme, en mettant sur pied des équipes de direction et des conseils d'administration performants et en veillant à la mise en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance.

Les placements nets en titres de sociétés fermées totalisaient 33,4 G\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 31,9 G\$ à la fin de l'exercice 2017. L'actif a augmenté principalement en raison de plusieurs acquisitions, de l'augmentation des valorisations et du rendement solide des placements directs et du programme d'actions à long terme, qui ont été contrebalancés en partie par des cessions en cours d'exercice.

En 2018, les placements dans des sociétés fermées ont généré un rendement de 19,5 % (rendement en monnaie locale de 12,5 %) qui a été supérieur à celui de l'indice de référence de 3,5 % (indice de référence en monnaie locale à -2,4 %). Le taux de rendement annualisé sur quatre ans de 18,4 % excède celui de l'indice de référence qui se situe à 10,3 %.

Private Capital a fait plusieurs placements au Canada au cours de l'exercice. Avec un groupe d'investisseurs dirigé par BC Partners, le RREO a participé à la recapitalisation de GFL Environmental Inc., une entreprise de Toronto et l'un des plus importants fournisseurs de services environnementaux en Amérique du Nord. Le RREO a aussi conclu un partenariat d'investissement avec Fleet Complete, l'une des sociétés de technologie dans l'univers des véhicules connectés qui connaît la croissance la plus rapide.

Le groupe a aussi accru sa présence en Europe au moyen de quelques acquisitions en 2018. Le RREO s'est joint à des partenaires pour acquérir Techem GmbH, un leader mondial de services de compteurs d'énergie et d'eau pour les exploitants immobiliers et les propriétaires privés dans plus de 20 pays. Le RREO a aussi acquis une participation minoritaire de 40 % dans l'entreprise française European Camping Group, se joignant ainsi à la direction et à d'autres investisseurs alors que le fournisseur de séjours touristiques en maisons mobiles poursuit sa croissance mondiale.

Private Capital a négocié la vente ou la vente partielle de plusieurs actifs en 2018 après une propriété fructueuse. Outre la vente de Helly Hansen (voir ci-dessous), le RREO et d'autres actionnaires se sont engagés à vendre à KKR une participation majoritaire dans Heartland Dental, la plus importante organisation de soutien de services dentaires aux États-Unis. Le RREO a conservé une participation appréciable et demeure un partenaire important de Heartland.

UN CAS DE CRÉATION DE VALEUR



Après un partenariat fructueux de six ans, nous avons vendu notre participation majoritaire dans Helly Hansen, l'emblématique détaillant de vêtements de plein air et de haute performance. Helly Hansen avait été l'un des premiers placements importants de notre bureau de Londres.

La vente à Canadian Tire s'inscrit dans notre stratégie visant à soutenir la croissance des entreprises dans lesquelles nous investissons afin qu'elles réussissent encore mieux, un partenariat avantageux pour toutes les parties. Avant d'être vendue, Helly Hansen avait déclaré des profits en hausse pour une troisième année consécutive, le résultat direct de nos efforts pour réorganiser sa gestion, recentrer ses gammes de produits et étendre sa présence internationale.



Titres à revenu fixe

Le RREO effectue des placements dans des titres à revenu fixe afin d'assurer une protection et un revenu régulier, de couvrir les risques de taux d'intérêt et de stabiliser les rendements globaux. Le régime détient un portefeuille diversifié d'obligations des gouvernements du Canada et d'autres États, d'obligations provinciales et d'obligations à rendement réel. Les obligations à rendement réel procurent des rendements indexés sur l'inflation telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation; il s'agit principalement de titres de créance émis par les gouvernements du Canada et des États-Unis.

Les titres à revenu fixe totalisaient 77,7 G\$ à la fin de l'exercice 2018, comparativement à 61,4 G\$ à la fin de l'exercice précédent. Le portefeuille diversifié d'obligations a égalé le rendement de 2,8 % de son indice de référence. Le rendement en monnaie locale des titres à revenu fixe a été de 1,0 % (indice de référence en monnaie locale à 1,1 %). Le taux de rendement annualisé sur quatre ans de 3,0 % se compare avec celui de l'indice de référence de 3,1 %.

En 2018, le RREO a collaboré avec BMO Marchés des capitaux dans le cadre d'un projet pilote visant l'émission de titres à revenu fixe au moyen de la technologie des chaînes de blocs. La transaction, comptabilisée comme une émission traditionnelle de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs et mise en parallèle avec succès par le biais de la chaîne de blocs, visait à démontrer comment des contrats intelligents et des chaînes de blocs pouvaient être utilisés pour les marchés des titres à revenu fixe. Elle incluait la Banque de Montréal comme émetteur et le RREO comme acheteur d'un billet de dépôt à taux variable d'un an de 250 M\$, ce qui en fait la première émission de titres à revenu fixe en dollars canadiens illustrant ainsi la viabilité des plateformes de chaînes de blocs.

Programme d'investissements guidés par le passif

Le RREO recourt à un programme d'investissements guidés par le passif pour réduire le risque de variation du taux d'actualisation réel. Puisque les taux d'intérêt réels à long terme sont un facteur important dans la détermination du taux d'actualisation, une allocation dans des titres à taux réels, qui est révisée chaque année, est prévue afin de nous prémunir contre les variations du taux d'actualisation. Ce programme, outre qu'il réduit le risque, appuie l'objectif de placement de la stratégie OneTeachers' qui consiste à gérer la volatilité du ratio de capitalisation du régime en réduisant l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt inhérentes aux obligations du régime.

Le programme d'investissements guidés par le passif est financé principalement au moyen de conventions de rachat d'obligations. Ainsi, le RREO peut conserver son exposition économique aux obligations à rendement réel sous-jacentes de façon rentable.



Au 31 décembre 2018 (fondé sur l'actif total)



Faits saillants

MONTANT NET

RENDEMENT

INDICE DE RÉFÉRENCE

RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

INDICE DE RÉFÉRENCE POUR LE RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

Répartition du portefeuille par secteur

37 % Titres du gouvernement du Canada 27 % Titres souverains de pays développés étrangers

11 % Obligations provinciales



Titres de créance

Cette catégorie d'actif comprend les titres de créance de sociétés et de marchés émergents. Les titres de créance sont un élément de la structure de capital d'une société qui présente des caractéristiques à la fois des actions et des titres à revenu fixe. Investir dans les titres de créance permet au régime de tirer profit des primes de risque de défaillance, de liquidité et de financement.

Au 31 décembre 2018, la valeur totale des titres de créance s'élevait à 15,2 G\$, comparativement à 13,6 G\$ un an plus tôt. Le rendement total en 2018 a été de 6,3 % (rendement en monnaie locale de 1,0 %), comparativement à un rendement de 1,7 % pour la même période l'an dernier. Le rendement de 2018 a surpassé celui de l'indice de référence de 4,7 % (indice de référence en monnaie locale de -0,6 %). Comme la catégorie d'actif a été établie en 2017, il n'existe aucune donnée sur le rendement sur quatre ans.

TITRES DE CRÉANCE

Au 31 décembre 2018 (fondé sur l'actif total)



Faits saillants

15,2 G\$
PLACEMENTS,
MONTANT NET

6,3 %
TAUX DE RENDEMENT

4,7%

INDICE DE RÉFÉRENCE

1,0%

RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

-0,6 %

INDICE DE RÉFÉRENCE POUR LE RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

Répartition du portefeuille par secteur

37 % Titres souverains de marchés émergents

29 % Titres de première qualité

22 % Titres à rendement élevé

12 % Prêts à effet de levier



Placements sensibles à l'inflation

La catégorie des placements sensibles à l'inflation comprend les ressources naturelles (terrains forestiers exploitables et les actifs pétroliers, gaziers, miniers, agricoles et aquicoles), les marchandises et la protection contre l'inflation. Ces types d'actifs ont été regroupés en raison des liens positifs qu'ils ont avec les fluctuations liées à l'inflation : ils peuvent offrir des rendements ajustés au risque stables, une diversification et une protection contre une inflation exceptionnellement élevée. Cela est important parce que, lorsque le régime est entièrement capitalisé, les prestations de retraite des participants augmentent suivant l'inflation.

La valeur des placements sensibles à l'inflation nets s'établissait à 27,4 G\$ à la fin de 2018, comparativement à 26,6 G\$ un an plus tôt. Le rendement de 2,6 % (rendement en monnaie locale de -4,6 %) était supérieur à celui de l'indice de référence de 1,0 % (indice de référence en monnaie locale à -7,1 %). Le taux de rendement annualisé sur quatre ans de 1,5 % excède celui de l'indice de référence qui se situe à -0,7 %.

En 2018, le RREO a élargi son portefeuille agricole avec l'acquisition de Broetje Orchards, qui a ensuite été renommée pour être exploitée sous la marque FirstFruits Farms. L'entreprise, l'un des plus importants pomiculteurs des États-Unis, cultive 17 variétés différentes de pommes sur 6 800 acres, et est devenue le plus gros placement du portefeuille en agriculture.

PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION

Au 31 décembre 2018 (fondé sur l'actif total)



Faits saillants

27,4 GS

2,6 % TAUX DE RENDEMENT 1 0 %

INDICE DE RÉFÉRENCE

-4,6 %

RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

-7,1% INDICE DE RÉFÉRENCE

INDICE DE RÉFÉRENCE POUR LE RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

Répartition du portefeuille par secteur

39 % Marchandises

32 % Protection contre l'inflation Ressources naturelles:

15 % Pétrole et gaz

4 % Agriculture et aquaculture

9 % Terrains forestiers exploitables

1 % Mines



Actifs réels

Les actifs réels comprennent les placements dans les biens immobiliers et les infrastructures. Du point de vue stratégique, ces actifs produisent des rendements qui sont souvent liés aux variations du taux d'inflation et, par conséquent, permettent de couvrir les coûts liés au versement des rentes protégées contre l'inflation.

Au 31 décembre 2018, les actifs réels totalisaient 49,6 G\$, comparativement à 45,7 G\$ à la fin de 2017. Les rendements globaux de 2018 s'établissaient à 7,0 % (rendements en monnaie locale de 5,9 %), comparativement à ceux de l'indice de référence, de 8,1 % (indice de référence en monnaie locale à 7,1 %). Le taux de rendement annualisé sur quatre ans, de 9,7 %, est supérieur à celui de l'indice de référence, de 7,2 %.

Les rendements de nos biens immobiliers et de nos infrastructures sont présentés séparément et décrits ci-dessous.

PORTEFEUILLE IMMOBILIER

Au 31 décembre 2018 (fondé sur l'actif total)



Faits saillants

27,5 G\$

TAUX DE RENDEMENT

INDICE DE RÉFÉRENCE 6,1%

RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

8,5 %

INDICE DE RÉFÉRENCE POUR LE RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

Répartition du portefeuille par secteur

61 % Immeubles de commerce de détail - Canada

24 % Immeubles de bureaux - Canada

7 % Marchés émergents

5 % Placements - États-Unis

3 % Autres

Le portefeuille de biens immobiliers est géré par la filiale en propriété exclusive du régime, La Corporation Cadillac Fairview limitée, qui maintient un portefeuille diversifié, constitué de placements dans des immeubles de bureaux et de commerces de détail de grande qualité conçus pour générer des flux de trésorerie fiables.

La valeur nette du portefeuille des biens immobiliers était de 27,5 G\$ à la fin de l'exercice 2018, comparativement à 25,5 G\$ à la fin de l'exercice précédent. L'augmentation de la valeur de l'actif net est attribuable à la hausse de la valeur des propriétés canadiennes, contrebalancée en partie par des pertes des placements aux États-Unis et dans les marchés émergents et le remboursement d'une dette à des tiers arrivée à échéance.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le portefeuille de biens immobiliers a généré un rendement de 5,8 % (rendement en monnaie locale de 6,1 %), comparativement à 8,1 % pour l'indice de référence (8,5 % pour l'indice de référence en monnaie locale). Le rendement inférieur à celui de l'indice de référence est attribuable à la baisse de la valeur de placements aux États-Unis et dans les marchés émergents, contrebalancée en partie par la hausse de la valeur du portefeuille canadien. Le rendement annualisé sur quatre ans du portefeuille de biens immobiliers a été de 8,3 %, comparativement à celui de l'indice de référence moyen sur quatre ans de 7,7 %, le rendement supérieur étant en grande partie attribuable à des hausses de valeur au Canada.

Le bénéfice net tiré des biens immobiliers de 1,4 G\$ en 2018 est inférieur de 0,3 G\$ à celui de l'exercice précédent en raison des pertes de valeur sur des placements aux États-Unis et de pertes de change attribuables aux devises plus faibles de marchés émergents.

À la fin de l'exercice, le taux d'occupation (superficies de moins de 15 000 pieds carrés) était de 92 % (91 % en 2017) pour nos immeubles de commerce de détail et de 94 % (93 % en 2017) pour nos immeubles de bureaux.

PORTEFEUILLE D'INFRA-STRUCTURES

Au 31 décembre 2018 (fondé sur l'actif total)



Faits saillants

17,8 G\$
PLACEMENTS,
MONTANT NET

8,8 %
TAUX DE RENDEMENT

8,2 %

INDICE DE RÉFÉRENCE

7,0 %

RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

6,5%

INDICE DE RÉFÉRENCE POUR LE RENDEMENT EN MONNAIE LOCALE

Répartition du portefeuille par secteur

55 % Transports et logistique

28 % Énergie

15 % Traitement de l'eau et des eaux usées

2 % Autres

Le RREO cherche à constituer un portefeuille d'infrastructures dont la valeur augmentera progressivement, qui procurera des flux de trésorerie prévisibles et qui sera corrélé avec l'inflation. Les actifs d'infrastructures du régime comprennent des placements dans des autoroutes à péage, des aéroports, des ports maritimes, les sources d'énergie classiques et renouvelables, la distribution d'eau et des installations de traitement des eaux usées. Les actifs d'infrastructures du RREO sont de nature mondiale, et sont situés principalement au Royaume-Uni, en Europe, au Chili, aux États-Unis, au Canada et en Australie.

La valeur nette du portefeuille d'infrastructures a diminué pour s'établir 17,8 G\$ à la fin de l'exercice 2018, comparativement à 18,7 G\$ un an plus tôt. Les actifs d'infrastructures ont produit un rendement annuel de 8,8 % (rendement en monnaie locale de 7,0 %), supérieur au rendement de 8,2 % de l'indice de référence (6,5 % pour l'indice de référence en monnaie locale). Le taux de rendement annualisé sur quatre ans, de 12,2 %, est supérieur à celui de l'indice de référence de 6,9 %.

L'équipe Infrastructures s'est aussi engagée dans de nouveaux partenariats en acceptant de vendre une partie de notre participation dans Global Container Terminals, un important exploitant de conteneurs en Amérique du Nord, à deux grands investisseurs institutionnels.

LES SUITES DE PARTENARIATS FRUCTUEUX



Le RREO a investi dans Pacífico Sur, une autoroute à péage de 309 kilomètres au Mexique. L'autoroute à péage est gérée par le groupe Slim, par l'intermédiaire de sa division des infrastructures, IDEAL, qui détient toujours une participation de 51 % dans le placement.

L'accord renforce notre relation avec IDEAL, avec qui nous nous étions associés pour l'autoroute à péage Arco Norte au Mexique, en 2016. Les relations stratégiques comme celles-ci sont essentielles à notre réussite et sont la pierre angulaire de notre stratégie OneTeachers'.

Stratégies de rendement absolu

Le RREO utilise des stratégies de rendement absolu pour générer des rendements positifs qui ont une faible corrélation avec ceux d'autres actifs. Des stratégies de rendement absolu gérées à l'interne visent en général à tirer parti des inefficiences du marché. Le régime recourt également aux services de gestionnaires externes de fonds de couverture pour obtenir des rendements non corrélés, accéder à des stratégies uniques qui augmentent les rendements et diversifier les risques.

À la fin de l'exercice 2018, les actifs utilisés dans les stratégies de rendement absolu totalisaient 12,6 G\$, comparativement à 10,7 G\$ en 2017.

Superposition

La superposition comprend des stratégies permettant de surpondérer ou de sous-pondérer certaines positions de change.

Titres du marché monétaire

La répartition dans les titres du marché monétaire représente le capital net nécessaire au programme de composition de l'actif global. Les titres du marché monétaire comprennent des positions telles que des conventions de rachat pour les obligations utilisées pour la gestion des liquidités courantes, du capital implicite tiré de produits dérivés pour investir avec efficience et de façon passive dans les indices mondiaux d'actions et de marchandises, un financement à court terme et à terme fixe non cautionné garanti par le RREO et des réserves de liquidités. Ces activités entraînent une exposition nette négative aux titres du marché monétaire dans la composition de l'actif global, et le montant devrait varier d'un exercice à l'autre, en fonction des besoins du régime.

Le financement du programme de placement permet au RREO :

- · de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux obligations du régime;
- d'obtenir un profil risque-rendement global optimal pour le portefeuille de placement;
- · d'investir dans certains marchés de manière plus efficiente;
- · d'accroître nos placements dans des catégories d'actif plus sûres qui génèrent des rendements ajustés au risque attrayants;
- · de maintenir des liquidités suffisantes.

Gestion des liquidités et stratégie de financement des placements

La gestion des liquidités et du financement est supervisée par le service de placement Gestion globale de la caisse. En adoptant une vision globale de l'ensemble du portefeuille, Gestion globale de la caisse peut avoir le recul nécessaire pour déterminer comment les ressources du régime seront utilisées le plus efficacement pour soutenir le portefeuille de placement.

Pour cela, il faut notamment avoir l'encaisse nécessaire pour faire face aux engagements financiers courants, en plus de maintenir des liquidités en cas de perturbations des marchés. Il faut aussi chercher à tirer profit des occasions de placement. Les liquidités et le risque de capitalisation sont donc gérés avec soin. Le RREO dispose d'un cadre établi de gouvernance des liquidités, en plus d'être assujetti à certaines obligations d'information. Nous vérifions régulièrement les liquidités du régime en simulant divers événements importants sur le marché, et le Comité des placements du conseil reçoit régulièrement des mises à jour à l'égard des liquidités du régime.

Étant donné que la modification des règles et règlements qui touchent les banques peut avoir une incidence indirecte sur le RREO, nous continuons de nous adapter et d'améliorer la façon dont nous gérons, supervisons et mesurons les risques de liquidités et de capitalisation, et communiquons les informations pertinentes.

La stratégie de financement des placements du RREO vise à diversifier les sources de financement des placements, à gérer le profil de coût et de maturité, à maintenir une présence dans les principaux marchés de financement et à soutenir la gestion globale du risque de change de notre programme de placement mondial.

La stratégie de financement des placements comprend des sources de financement à court et à long terme qui, ensemble, servent à diversifier et à atténuer les risques. Les conventions de rachat d'obligations, le papier commercial et les arrangements de prêt de titres sont des exemples de financement à court terme, tandis que le financement à long terme comprend l'émission de titres de créance à terme non garantis (comme il est décrit ci-dessous).

L'Ontario Teachers' Finance Trust (OTFT), une entité indépendante, joue un rôle important dans notre stratégie globale. L'OTFT émet du papier commercial et des titres de créance à terme qui sont entièrement, inconditionnellement et irrévocablement garantis par le RREO.

En plus de l'OTFT, l'Ontario Teachers' Cadillac Fairview Properties Trust (OT-CFPT) permet de diversifier davantage le financement des placements par l'émission de titres de créance à terme. Les titres de l'OT-CFPT sont adossés aux immeubles de commerces de détail et de bureaux canadiens de grande qualité au sein du portefeuille de biens immobiliers, sans recours pour le RREO.

Pour en savoir plus sur la stratégie de financement des placements du RREO, consultez la note 2h aux états financiers et la section Relations avec les investisseurs du site otpp.com/fr.

Des changements dans les services de placement

En accord avec notre stratégie évolutive, nous avons créé le service Actions, qui comprend le groupe Private Capital actuel et le nouveau groupe Actions à forte conviction. Ce changement est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019. Le service Marchés financiers sera responsable des actions de sociétés ouvertes des gestionnaires externes et de toutes les activités quantitatives liées aux actions, en plus de ses programmes de placement actuels.

L'équipe Actions à forte conviction comprendra des professionnels des placements des anciennes équipes Investissement responsable et Actions mondiales sous gestion active, et investira dans l'ensemble de la structure des fonds propres, allant de structures existant avant le PAPE aux structures de sociétés ouvertes.

Le nouveau service Actions nous place en meilleure position pour livrer concurrence à l'échelle mondiale et profiter des occasions de placement dans l'ensemble de la structure des placements en actions dans des sociétés ouvertes et fermées, avec comme objectif de générer des rendements plus élevés ajustés en fonction du risque. Il nous permettra aussi d'accroître notre spécialisation sectorielle et la coordination entre les régions. Ce faisant, il nous fournira les outils nécessaires pour stimuler l'innovation, mieux optimiser notre bilan et maximiser le potentiel de nos employés tout en leur offrant des possibilités plus vastes et plus variées.

Dans le cadre de ces changements, l'équipe Gouvernance d'entreprise, qui dirige l'exercice de nos droits de vote et nos activités de gouvernance d'entreprise dans les marchés publics, a été déplacée et relève désormais de notre service Stratégie et risque. Ce virage stratégique réunit les équipes Investissement responsable et Gouvernance d'entreprise au sein d'un même service.

Liste des principaux placements

Chaque année, le régime publie une liste des placements individuels supérieurs à 150 M\$. La liste au 31 décembre 2018 commence à la page 104. Une liste des faits saillants des transactions de 2018 figure à la page 109. Des communiqués sur les transactions importantes sont également accessibles sur le site otpp.com/fr.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Investir de façon responsable, c'est disposer d'un processus systématique pour cerner, évaluer et gérer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) relativement à nos placements. Les entreprises qui gèrent bien ces facteurs sont plus susceptibles d'être profitables et viables à long terme.

Nous décrivons ci-dessous l'approche du RREO et certains des faits saillants du dernier exercice. Pour en savoir plus, consultez notre Rapport d'investissement responsable 2018 sur le site otpp.com/fr.

NOTRE APPROCHE

Notre approche d'investissement responsable commence au conseil d'administration et se propage à tous les niveaux du régime. Le conseil supervise les pratiques d'investissement responsable, approuve les politiques relatives aux facteurs ESG et est chargé de définir la tolérance au risque de l'organisation, entre autres fonctions. Notre chef de la direction approuve et supervise notre stratégie d'investissement responsable et l'intégration par la direction des facteurs ESG au processus de placement.

Notre équipe de direction des placements établit des cadres de travail et supervise l'intégration des facteurs ESG au processus de placement. Nos professionnels des placements analysent l'incidence des facteurs ESG au cas par cas, à toutes les phases du processus de placement (lorsque nous recherchons des occasions de placement, lorsque nous effectuons notre premier placement dans une société et lorsque nous gérons nos placements une fois que nous sommes propriétaires).

Notre équipe d'investissement responsable dirige, coordonne et soutient l'intégration des facteurs ESG dans l'ensemble du régime, tandis que notre équipe de gouvernance d'entreprise dirige l'exercice de nos droits de vote et nos activités de gouvernance d'entreprise dans les marchés publics.

L'investissement responsable au RREO repose sur quatre piliers :



L'intégration: Nous intégrons les facteurs ESG à notre processus de placement afin de gérer les risques et d'ajouter de la valeur.

L'engagement : Nous entretenons des relations avec les sociétés dans lesquelles nous investissons, afin de mieux comprendre ces sociétés, d'orienter le changement et de favoriser la réussite.

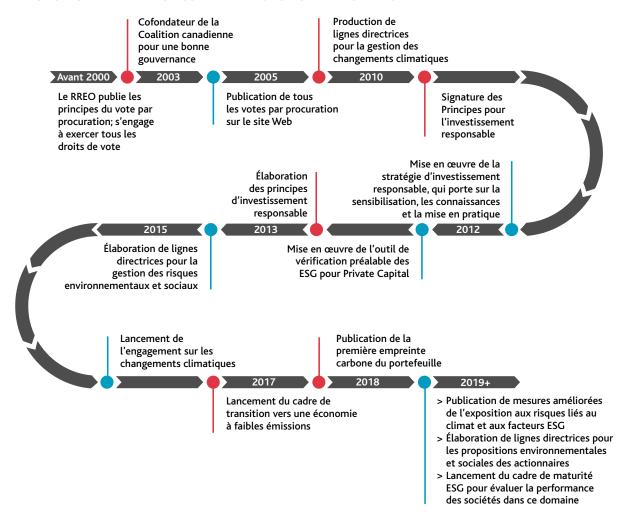
L'in luence: Nous usons de notre influence à titre d'investisseur mondial afin d'améliorer les infrastructures d'investissement et de clarifier les attentes des sociétés.

L'évolution : Nous adaptons et améliorons nos processus à mesure que le monde évolue et que surgissent de nouveaux risques et de nouvelles occasions.

FAITS SAILLANTS DE 2018

- Nous avons obtenu la note A+ dans la catégorie Stratégie et gouvernance du rapport d'évaluation 2018 du programme Principes pour l'investissement responsable¹.
- Nous nous sommes classés parmi les 25 investisseurs les plus responsables dans une étude de 2017 publiée par le programme Bretton Woods II Leaders List de l'organisme New America².
- Le RREO est un membre fondateur du Réseau de leadership des investisseurs (Investor Leadership Network), une plateforme qui permet aux grands investisseurs de travailler ensemble pour s'attaquer aux dépendances, aux lacunes et aux obstacles qui empêchent une plus grande transparence relativement aux risques liés aux changements climatiques, favoriser la diversité des personnes qui travaillent dans le secteur financier et accroître la capacité des pays en développement de financer et de construire des projets d'infrastructures durables essentiels à une croissance économique respectueuse de l'environnement.
- Notre directeur financier, David McGraw, s'est joint au réseau de leadership des directeurs financiers de l'organisme Accounting for Sustainability, qui travaille pour accroître la compréhension et rehausser les discussions à propos de la durabilité, des modèles d'affaires viables du point de vue commercial et de la contribution du secteur financier.
- Notre Chef, Stratégie et risque, Barbara Zvan, a été nommée à titre de membre du Groupe d'experts sur la finance durable qui préparera des recommandations destinées au gouvernement fédéral concernant les mesures qui doivent être prises pour accroître les investissements du secteur privé dans la finance durable au Canada.
- Notre chef, Investissement responsable, Deborah Ng, a été nommée au conseil d'administration du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB), après avoir occupé la présidence du conseil consultatif des infrastructures du GRESB. Le GRESB évalue et compare la durabilité d'actifs et de portefeuilles immobiliers et d'infrastructures dans le monde entier.
- ¹ Le rapport d'évaluation 2018 peut être consulté à la page https://www.otpp.com/fr/investments/responsible-investing
- ² https://www.newamerica.org/in-depth/bwii-responsible-asset-allocator/bretton-woods-ii-leaders-list

L'ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE AU RREO



AJOUTER DE LA VALEUR AU MOYEN DE PRATIQUES AGRICOLES DURABLES



Aroona Farms est l'un des plus grands producteurs d'amandes d'Australie. L'entreprise possède près de 2 600 hectares de vergers d'amandiers et produit environ 6 millions de kilogrammes d'amandes par année.

Notre placement dans Aroona est l'un des six placements agricoles que nous avons faits depuis 2014. Notre objectif est de constituer un portefeuille de placements agricoles diversifié qui génère des rendements à long terme stables et liés à l'inflation.

Au nombre des grandes tendances agricoles qui influent sur ces placements, mentionnons l'eau, le climat et la disponibilité de terres arables. Par exemple, l'eau douce devient plus rare et plus précieuse. C'est pourquoi nous investissons dans des pays comme l'Australie qui disposent d'un robuste cadre d'allocation de l'eau à un juste prix. Cela contribue à assurer la durabilité des ressources hydriques en en faisant une utilisation optimale.

Depuis que nous avons investi dans Aroona, nous avons mis à niveau le système d'irrigation pour accroître l'efficience de l'utilisation de l'eau, ce qui a entraîné une amélioration des rendements et une réduction des émissions des gaz à effet de serre. En 2019, nous mettrons à niveau le système de santé et de sécurité au travail pour l'améliorer sur les plans de l'efficience, de l'obligation de rendre compte, du signalement et de la gestion globale de la santé et de la sécurité dans les vergers.

SERVICES AUX PARTICIPANTS

Au RREO, un service exceptionnel aux participants est au cœur de tout ce que nous faisons. Cela veut dire que nous travaillons fort pour suivre le rythme des nouvelles technologies, des changements démographiques et de l'évolution des attentes afin d'offrir un service personnalisé qui représente une valeur ajoutée à chacune des étapes de la retraite d'un participant.

La priorité que nous accordons aux participants fait en sorte que les services et les communications sont pensés et offerts ou transmis de façon à ce que les participants en bénéficient à long terme. Nous écoutons ce que les participants ont à dire. Nous analysons leurs interactions avec nous. Et nous utilisons ces renseignements pour fournir le bon service, au bon endroit et au bon moment.

En ce qui concerne l'avenir, nous chercherons encore à améliorer notre capacité d'exécuter la stratégie de clarté dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe. Nous savons que nous devons faire beaucoup plus que de simplement suivre le rythme des changements. Nous devons exploiter nos points forts et amorcer un changement de mentalité.

Notre objectif est simple : offrir chaque jour un service exceptionnel aux participants.

PROFIL DES PARTICIPANTS

185 000

PARTICIPANTS ACTIFS

142 000

RETRAITÉS

327 000

NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS ACTIFS ET DE RETRAITÉS

7200

NOUVEAUX PARTICIPANTS EN 2018 5 0 3 0

NOUVEAUX RETRAITÉS EN 2018 43

ÂGE MOYEN DES PARTICIPANTS ACTIFS 72

ÂGE MOYEN DES RETRAITÉS 1 à 111

FOURCHETTE D'ÂGE DES RETRAITÉS

15

RETRAITÉS TOUCHANT DES RENTES DEPUIS PLUS DE 50 ANS 26

NOMBRE TYPE D'ANNÉES DE SERVICES DÉCOMPTÉS AU DÉPART À LA RETRAITE 32

NOMBRE MOYEN
D'ANNÉES PENDANT
LESQUELLES LES
PARTICIPANTS
DEVRAIENT
RECEVOIR UNE RENTE

59

ÂGE MOYEN DE LA RETRAITE 133

RETRAITÉS CENTENAIRES

SERVICE PROACTIF

Notre philosophie de service repose toujours sur les trois mêmes principes et se veut simple, personnalisée et éclairante.

Nous nous efforçons de rendre tout ce qui a trait aux rentes des participants le plus simple possible. Nous simplifions donc des renseignements complexes grâce à un service personnalisé, et tirons parti de nos analyses pour prévoir les besoins des participants et y répondre par de multiples canaux. Nous offrons tout ce dont les participants ont besoin pour prendre des décisions éclairées à toutes les étapes de leur vie.

En 2018, l'amélioration continue des activités courantes est aussi demeurée une priorité. Cela nous a permis d'éviter des coûts et des interruptions du service tout en assurant la conformité de notre administration, soit des éléments essentiels qui concourent au maintien de la viabilité du modèle de service.

FAITS SAILLANTS SUR LE SERVICE

NOTRE PHILOSOPHIE DE SERVICE EN ACTION



SIMPLE

TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE RETRAITE ET DE LA TECHNOLOGIE

Nous avons achevé le remplacement de notre ancien système de versement des rentes et de notre technologie d'administration sans nuire au service aux participants. Cette transformation nous a permis de réduire le risque, d'améliorer le versement des rentes, d'accroître la sécurité des données et d'assurer des services d'administration plus efficaces.

ÉLARGISSEMENT DES CANAUX DE SERVICE

Nous avons élargi nos canaux de service, ajouté des fonctionnalités en libre-service et transmis des communications plus ciblées afin d'offrir aux participants plus de souplesse, de choix et d'efficacité.

Nous avons lancé une campagne interactive par courriel qui a permis aux participants de nous aviser de leur intention de racheter des services par une intervention minimale. En simplifiant le processus et l'information, les participants peuvent prendre une décision éclairée au bon moment et plus facilement, en quelques clics.



PERSONNALISÉE

La rupture d'un mariage ou d'une relation conjugale n'est jamais chose facile, et le partage du patrimoine, dont les rentes, peut être un processus compliqué. Nous avons constaté que, souvent, les participants ne saisissaient pas bien le processus relatif à la valeur aux fins du droit de la famille en raison d'une surcharge d'information pendant cette période difficile. En simplifiant le processus interne, nous avons été en mesure de réduire les efforts requis des participants et leur avons permis d'accéder facilement par courriel à des renseignements, à des conseils et à des formulaires importants, au moment où ils en ont le plus besoin. Les indices de satisfaction des participants ont aussi augmenté par suite de ce changement apporté au processus.

Il est maintenant encore plus facile pour les participants de téléverser des documents dans leur compte en ligne en toute sécurité. C'est ce qui explique l'augmentation de 30 % du nombre de documents téléversés. En ajoutant les images au format JPEG aux types de fichiers que nous acceptons, nous avons permis aux participants de prendre une photo de leur document avec leur appareil mobile et de la téléverser rapidement.

En nous fondant sur les commentaires que nous avions recueillis, nous avons raccourci nos vidéos sur la planification de la retraite et les avons déplacées des médias sociaux vers notre site. Ces changements ont entraîné des taux d'interaction plus élevés et une meilleure expérience pour les participants.



ÉCLAIRANTE

LANCEMENT DU RAPPORT DE GÉRANCE

L'équipe Services d'information aux employeurs a lancé le rapport de gérance afin d'aider les conseils scolaires à être plus efficaces et plus précis dans la déclaration de leurs données de retraite. Le rapport fournit leurs résultats individuels aux conseils, de même qu'une comparaison générale avec leurs pairs. Le rapport est un excellent outil pour permettre aux conseils d'échanger des occasions d'amélioration continue et des pratiques exemplaires afin d'enrichir l'expérience des participants.

Grâce à des changements modestes mis en œuvre progressivement durant l'année, nous avons pu améliorer continuellement la qualité du service que nous offrons aux participants. Nous chercherons à l'avenir à créer des expériences plus significatives, une amélioration à la fois.

TENDANCES NUMÉRIQUES

Chaque année, de plus en plus de participants choisissent la commodité et la sécurité d'un compte en ligne du RREO. C'est pourquoi nous continuerons de chercher à accroître notre offre de services numériques afin de servir les participants promptement par des moyens utiles et pertinents pour eux.

AUGMENTATION AUGMENTATION **AUGMENTATION DES** TEMPS DE VISIONNEMENT **DES CONNEXIONS DES INTERACTIONS ESTIMATIONS DE RENTE SUR LE CANAL YOUTUBE AU SITE WEB** PAR COURRIEL GÉNÉRÉES À L'AIDE DU **DU RREO** SÉCURISÉ **AVEC LES CALCULATEUR DE PARTICIPANTS RENTE DU RREO**

EXCELLENCE DES SERVICES

Nous faisons tout notre possible pour tous les participants, et le succès pour nous, c'est que nos participants soient satisfaits de notre service. Nous sommes fiers des excellents résultats que nous continuons d'obtenir relativement à la satisfaction des participants.

L'indice de la qualité du service, notre principale mesure de rendement, évalue la qualité de l'expérience des participants, du service offert et des communications avec nos participants. Pour le déterminer, une société indépendante sonde un échantillon de participants tout au long de l'année par courriel et au téléphone, qu'ils aient eu ou non une expérience de service récente.

INDICE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

	2018	2017	2016
Indice total de la qualité du service (sur une échelle de 0 à 10)	8,8	8,8	8,8
Pourcentage de répondants satisfaits	94	93	93

Le service du RREO est comparé avec celui qu'offrent les plus importants régimes de retraite dans le monde, au moyen d'études effectuées par CEM Benchmarking Inc., une société de recherche indépendante qui évalue le rendement des régimes dans diverses catégories.

Pour 2017, le régime s'est classé au deuxième rang parmi ses pairs et dans le monde pour la qualité de ses services de retraite, et il s'est classé au premier ou au deuxième rang à l'échelle internationale ces huit dernières années.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE COMPARATIVE – COMPARAISON DU NIVEAU DE SERVICE

	2017	2016	2015	2014
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	93	94	92	93
Moyenne mondiale de CEM	79	78	77	76
Moyenne des régimes pairs	84	83	82	81
Moyenne des participants canadiens	80	78	76	74

Comme nous administrons l'une des principales sources de revenus au Canada, qui a versé 6,1 G\$ de prestations et de rentes en 2018, nous nous faisons un point d'honneur de faire des versements rapides et fiables aux retraités.

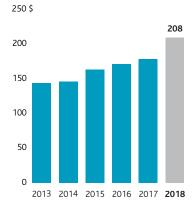
Notre résultat de 2018 pour l'indice relatif aux obligations au titre des prestations de retraite et au rendement était de 98,3. Cela signifie que plus de 98 % de nos rentes ont été versées avec exactitude et en temps voulu.

COÛT DES SERVICES

Le coût par participant était de 208 \$ en 2018, comparativement à 177 \$ en 2017.

COÛT DU SERVICE PAR PARTICIPANT

Pour les exercices clos le 31 décembre (\$ CA)



Au cours des six dernières années, les coûts d'administration du régime ont augmenté. Cela est attribuable en partie aux investissements en cours dans les talents et les technologies, qui se sont avérés essentiels pour créer de la valeur, réduire le risque et offrir une excellente expérience aux participants. Pour ce qui est de l'avenir, nous continuerons de nous tourner vers nos employés – notre atout le plus précieux – pour cerner les occasions et améliorer la manière dont nous faisons les choses.

La technologie façonnera de plus en plus ce que nous faisons au RREO parce que nos participants changent, tout comme leurs besoins. Tirant parti des technologies nouvelles et émergentes, nous redéfinirons continuellement notre modèle de service pour répondre à la demande croissante de capacités et de communications numériques améliorées. Nous sommes également en train de remplacer les anciens systèmes et outils technologiques afin de nous assurer que nos 327 000 participants continuent d'obtenir un service exceptionnel.

Le RREO demeure soucieux de la rentabilité de l'administration des rentes et cherche constamment à équilibrer les investissements nécessaires en mettant l'accent sur l'efficacité des processus et l'amélioration continue des processus et de la technologie. Le conseil et la direction utilisent divers outils pour s'assurer que les coûts sont appropriés et bien gérés.

PERSONNEL ET CULTURE

Nous savons que nos employés représentent notre plus précieux atout; nous devons les remercier pour chacune de nos innovations, de nos idées et de nos réussites. Il est crucial que nous attirions et fidélisions les bons employés afin de mener à bien notre mission : fournir un service exceptionnel à nos participants et garantir leur sécurité financière à la retraite. Nos employés rendent possible notre réussite à titre de régime de retraite de calibre mondial. Nous avons passé la dernière année à repenser notre approche en matière de talents et avons mis en place une équipe et une stratégie pour mobiliser nos talents, développer notre culture et accélérer notre rendement.

MOBILISER NOS TALENTS

Nous organisons un carrefour de talents où nous collaborons avec nos employés pour produire des analyses du personnel plus approfondies et préparer nos talents pour l'avenir.



« Je suis entré au RREO en 2008 et j'ai reçu le mandat de mettre sur pied la fonction fiscalité. Au fil des ans, j'ai profité d'occasions formidables, qu'il s'agisse de diriger l'équipe de la fiscalité pour la surveillance du risque fiscal lié à des transactions mondiales ou de gérer les risques fiscaux auxquels le régime pourrait être exposé. Récemment, pour faire suite à une approche créative présentée par notre directeur financier et appuyée par notre nouveau carrefour de talents, j'ai accepté une affectation intérimaire de 18 mois pour assumer des responsabilités additionnelles et diriger l'équipe Information relative aux finances et à la gestion.

Les aspirations professionnelles sont prises au sérieux et peuvent devenir des occasions uniques. Je suis un exemple irréfutable que le RREO croit fermement que ses employés sont ses atouts les plus précieux et qu'il est prêt à investir dans la fidélisation et le perfectionnement des talents. »

- Hersh Joshi, directeur général, Fiscalité, et directeur général intérimaire, Information relative aux finances et à la gestion

160 FRONT STREET WEST

En 2018, Cadillac Fairview a annoncé la construction d'une nouvelle tour de bureaux de 46 étages au 160 Front Street West. Le premier client de l'immeuble sera le RREO, qui déménagera son siège social de North York au centre-ville de Toronto vers 2023.

Nous avons beaucoup réfléchi et mené une analyse coût-avantage approfondie avant de décider de déménager. Au bout du compte, la décision a été prise parce que ce déménagement va nous permettre de répondre à l'évolution des besoins et des attentes de nos employés tout en continuant d'attirer les meilleurs candidats.

L'immeuble est conçu en tenant compte de l'environnement et de la santé des employés. Il obtiendra la certification LEED Platine (la plus élevée) pour les bâtiments écologiques, de même que la certification de construction WELL pour les milieux de travail sains.



DÉVELOPPER NOTRE CULTURE

Nous offrons une **expérience humaine** exceptionnelle afin de créer le milieu de travail à l'échelle mondiale de demain et propulser notre organisation vers l'avant.

« Le RREO est une organisation véritablement mondiale. J'ai commencé à travailler à notre bureau de Hong Kong en 2015 comme adjoint principal dans l'équipe de Private Capital. À l'époque, le bureau ne comptait que 12 employés; aujourd'hui, ce nombre a plus que doublé!

L'été dernier, j'ai accepté une offre pour participer à un programme de rotation international d'une durée d'un an. La rotation a été un excellent moyen de constater par moi-même comment fonctionnent nos autres bureaux, de tisser des réseaux plus diversifiés et de mieux connaître d'autres régions et secteurs. Ce qui est le plus frappant pour moi à propos de cette expérience, c'est notre perspective mondiale. Nos équipes adoptent une vue d'ensemble lorsqu'elles abordent les enjeux et sont très bien équipées pour travailler dans divers pays et au sein de cultures différentes. »

- Paul Lee, directeur principal, Private Capital, Actions



ACCÉLÉRER NOTRE RENDEMENT

Nous peaufinons notre **avantage en leadership**, grâce auquel nous allons renforcer les compétences en leadership qui pourront changer les choses et servir d'inspiration, aujourd'hui et demain.



[«] Je suis entrée au service du RREO à titre d'analyste il y a plus de 23 ans. En y repensant, je n'aurais jamais pu imaginer toutes les possibilités qui m'ont été offertes pour progresser dans ma carrière ici. J'ai occupé plusieurs postes différents au sein de notre équipe Marchés financiers au fil des ans, et j'ai été promue à la direction du service récemment. Mon travail consiste à poursuivre notre démarche unifiée pour l'ensemble de la caisse en matière de placements sur les marchés publics afin que nous soyons en mesure de réaliser nos priorités stratégiques.

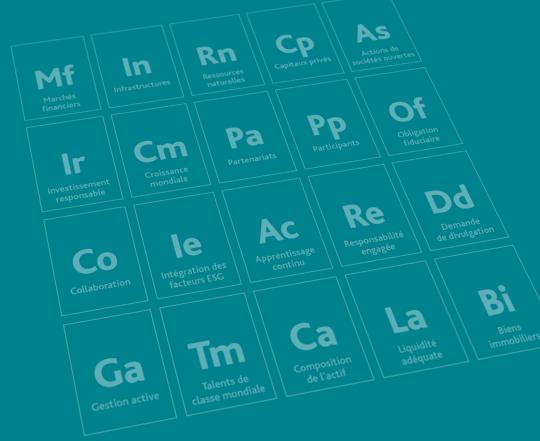
Je me sens privilégiée d'avoir pu compter sur un si grand nombre de mentors d'exception au RREO. C'est l'une des raisons pour lesquelles je prends très à cœur le développement de nos talents et de la prochaine génération de leaders. Si je peux en inspirer d'autres et donner à mon tour le genre de conseils que j'ai reçus, j'estimerai avoir très bien réussi. »

- Gillian Brown, directrice supérieure, Marchés financiers

GOUVERNANCE DU RÉGIME

Le RREO est d'avis que la bonne gouvernance est rentable, car elle permet aux entreprises de créer une plus-value à long terme. À titre d'administrateurs de régime de retraite, nous nous évaluons en fonction des meilleures pratiques en matière de gouvernance, de contrôles internes, de gestion du risque et de gérance, parce que cela nous aide à offrir une plus-value à long terme aux participants.

Depuis sa création, le RREO est supervisé par un conseil d'administration formé de professionnels indépendants qui sont tenus de prendre des décisions dans l'intérêt de tous les bénéficiaires du régime. Les répondants du régime, le gouvernement de l'Ontario et la FEO, nomment chacun cinq membres au conseil et choisissent ensemble le président. Cette structure de gouvernance joue un rôle capital dans la réussite du régime.



RÔLE DU CONSEIL

Le conseil est indépendant et supervise la gestion de la caisse de retraite et l'administration du régime. Les membres du conseil sont des professionnels possédant une expertise en finance et en gouvernance et proviennent habituellement des secteurs de la comptabilité, de l'actuariat, des affaires, de l'économie, de l'éducation, des technologies de l'information et de la gestion de placements ou du secteur bancaire.

Le conseil est chargé d'administrer le régime de retraite et de gérer la caisse de retraite conformément à la Loi sur le régime de retraite des enseignants (Ontario), à la Loi sur les régimes de retraite (Ontario) et à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), de même que de voir aux autres questions précisées dans l'Entente des partenaires (p. ex., établir les hypothèses actuarielles importantes utilisées dans les évaluations telles que le taux d'actualisation). La gestion quotidienne des placements et l'administration du régime sont déléguées au président et chef de la direction et à son équipe. Aucun membre de la direction ne fait partie du conseil.

Par l'intermédiaire des sept comités du conseil, les membres du conseil vérifient les progrès réalisés par rapport aux objectifs énoncés par la direction et confirment que les stratégies et les décisions de la direction sont dans l'intérêt véritable de l'ensemble des participants au régime. Ces comités sont le Comité des placements, le Comité d'audit et d'actuariat, le Comité de la gouvernance, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, le Comité de relève, le Comité des risques opérationnels et le Comité d'appel. Le Comité des placements inclut tous les membres du conseil.

En 2018, le conseil a créé le Comité de relève. Il revient au conseil de s'assurer qu'un robuste plan de relève est en place pour le poste de chef de la direction et les autres postes de la haute direction. Le comité étudie les candidats à la haute direction et formule des recommandations à cet égard au conseil. Le comité a pour mandat d'examiner le processus et la planification à long terme de la relève afin de déterminer les aptitudes, l'expérience et les compétences pour les candidats à la haute direction.

Les membres du conseil approuvent les plans stratégiques, les budgets, la tolérance au risque, la variation du risque acceptable, les politiques de placement, les indices de référence, le rendement, la planification de la rémunération et les plans de relève recommandés par la direction. Ils surveillent les risques de placement, opérationnels, stratégiques et de gouvernance et veillent à la mise en place de plans d'atténuation appropriés. Ils examinent et approuvent les états financiers consolidés non audités semestriels et les états financiers consolidés audités.

De plus, le conseil supervise les objectifs annuels des placements et examine les opérations dont le montant dépasse les limites fixées. Le conseil et la direction du régime assument la responsabilité des décisions prises en matière de placement. Les répondants du régime ne sont pas mêlés à ces décisions.

Le conseil effectue des évaluations actuarielles préliminaires régulièrement afin de mesurer la santé financière à long terme du régime. Les résultats des évaluations actuarielles préliminaires sont transmis aux répondants du régime. Le conseil collabore étroitement avec l'actuaire indépendant à l'établissement des hypothèses actuarielles utilisées dans ces évaluations, y compris le taux d'actualisation, en tenant compte des conseils de la direction. Les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires exigent que chacune des hypothèses soit intrinsèquement raisonnable et que les hypothèses soient appropriées dans l'ensemble.

FAITS SAILLANTS DU CONSEIL EN 2018

En 2018, la gouvernance et l'efficacité du conseil ont été des priorités. Les membres du conseil ont réalisé un examen approfondi de l'efficacité du conseil et participé à une simulation de gestion de crise. Ils se sont penchés également sur les talents, la diversification à l'échelle mondiale et la technologie.

En 2018, les membres du conseil ont participé à dix réunions du conseil et à huit réunions du Comité des placements. En outre, le Comité de gouvernance a tenu quatre réunions, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, quatre, le Comité d'audit et d'actuariat, cinq, le Comité des risques opérationnels, trois, et le Comité d'appel, quant à lui, a tenu deux assemblées générales et trois auditions d'appels de participants.

MEMBRES DU CONSEIL

Le taux de présence des membres aux réunions du conseil et des comités a été de 99 % en 2018. Veuillez consulter le site otpp.com/fr pour prendre connaissance des biographies complètes des membres du conseil et des mandats des comités.



STEVE McGIRR
PRÉSIDENT
Nommé en 2015
Président depuis 2019
Taux de présence : 100 %

Ancien premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque, Banque Canadienne Impériale de Commerce; conseiller principal, Lazard Canada Inc.; membre du cabinet de l'Université Queen's; ancien administrateur et président du comité des placements de Wellspring, un réseau de soutien aux personnes atteintes du cancer



BILL CHINERY Nommé en 2015 Taux de présence : 100 %

Ancien chef de la direction de BlackRock Asset Management; président du comité d'examen indépendant des fonds institutionnels mis en commun de Gestion Placements Sun Life; comité consultatif de Greensky Capital Inc.

Président, Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité de relève Vice-président, Comité des placements Membre du Comité d'audit et d'actuariat



CATHY CRANSTON Nommée en 2019 Taux de présence : S. O.

Ancienne trésorière de BMO Groupe financier; administratice de Toromont Industries Ltd.; ancienne administratrice de la Société hypothécaire Banque de Montréal, de la Société de fiducie BMO, de BMO Ligne d'action et de BMO Harris Gestion privée de placements inc.

Membre du Comité d'audit et d'actuariat et du Comité des risques opérationnels



PATTI CROFT Nommée en 2016 Taux de présence : 100 %

Ancienne économiste en chef pour RBC Gestion mondiale d'actifs; Phillips; Hager and North; Sceptre Investment Counsel et TD Canada Trust. Vice-présidente du conseil de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario; ancienne administratrice et membre fondatrice de Women in Capital Markets; ancienne administratrice de l'International Foundation for Employee Benefit Plans, de Canadian Medical Association Holdings Inc. et de Boilermakers' National Pension Plan Canada

Présidente du Comité d'appel et du Comité de gouvernance Membre du Comité d'audit et d'actuariat, du Comité des ressources humaines et de

la rémunération et du Comité de relève



LISE FOURNEL Nommée en 2016 Taux de présence : 97 %

Ancienne vice-présidente principale et dirigeante principale de l'information, Air Canada; membre du conseil de Desjardins Sécurité financière; membre du comité de technologie du conseil d'administration de l'Université de Montréal; ancienne membre des conseils de l'Université de Montréal, de Tourisme Montréal, de CIREM et du musée Pointe-à-Callière

Présidente du Comité des risques opérationnels Membre du Comité de gouvernance



GENE LEWISNommé en 2018
Taux de présence : 100 %

Ancien secrétaire général de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario; ancien président de la Fédération des enseignantes et des enseignants des écoles publiques de l'Ontario; ancien membre du Groupe de travail sur la viabilité de la capitalisation et du Comité consultatif des partenaires du RREO

Vice-président du Comité d'appel Membre du Comité d'audit et d'actuariat et du Comité des risques opérationnels



JOHN MURRAY Nommé en 2014 Taux de présence : 100 %

Ancien sous-gouverneur de la Banque du Canada; professeur auxiliaire à l'Université Queen's; ancien professeur adjoint à l'Université de la Colombie-Britannique; professeur adjoint invité à l'Université de la Caroline du Nord; ancien conférencier à l'Université Princeton; membre du Comité des placements de l'Association canadienne de protection médicale

Membre du Comité d'audit et d'actuariat et du Comité des ressources humaines et de la rémunération



KATHLEEN O'NEILL Nommée en 2016 Taux de présence : 100 %

Ancienne vice-présidente à la direction, Développement Particuliers et entreprises, et chef, Services bancaires aux petites entreprises, à BMO Banque de Montréal; ancienne associée de PricewaterhouseCoopers; membre des conseils d'ARC Resources Ltd. et de Finning International Inc.; ancienne membre du conseil de Cadillac Fairview; ancienne présidente du conseil de la St. Joseph's Health Centre Foundation et du St. Joseph's Health Centre, à Toronto

Présidente, Comité d'audit et d'actuariat Membre du Comité des risques opérationnels et du Comité de relève



BARBARA PALK Nommée en 2012 Taux de présence : 100 %

Ancienne présidente de Gestion de Placements TD Inc.; membre du conseil de TD Asset Management USA Funds Inc.; administratrice, First National Financial; membre du conseil de fiduciaires de Crombie REIT; ancienne présidente du conseil de fiduciaires de l'Université Queen's; ancienne présidente du Comité de gouvernance de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance

Présidente du Comité des placements Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération, du Comité de gouvernance et du Comité de relève



DAVID SMITH Nommé en 2009 Taux de présence : 100 %

Ancien président du conseil et associé principal de PricewaterhouseCoopers; ancien président et chef de la direction de l'Institut canadien des comptables agréés; président du Comité de vérification des petits ministères du gouvernement du Canada; ancien président du comité d'audit du gouvernement du Canada

Membre du Comité de gouvernance et du Comité des risques opérationnels



DANIEL SULLIVAN Nommé en 2010 Taux de présence : 90 %

Ancien consul général du Canada à New York; ancien vice-président de Scotia Capitaux inc.; ancien président du conseil et administrateur de la Bourse de Toronto; ancien membre du conseil de Cadillac Fairview

Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité de gouvernance

LE POINT SUR LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION

Surveillance réglementaire

En 2018, l'Ontario a nommé d'autres membres au premier conseil d'administration de la nouvelle Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), de même que le premier directeur général de l'ARSF. L'ARSF, qui sera l'autorité de réglementation dans de multiples secteurs financiers, a pour but de moderniser la structure et l'approche réglementaires actuelles. Contrairement à la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), qui régit actuellement le RREO et les autres régimes de retraite, l'ARSF aura le pouvoir de publier des règles contraignantes.

Au printemps 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que l'ARSF devrait pouvoir assumer les responsabilités de la CSFO en matière de réglementation en avril 2019. À cette fin, à l'automne 2018, l'ARSF a publié aux fins de consultation des intervenants une règle proposée concernant les cotisations et les droits payables par les secteurs réglementés par l'ARSF, notamment les régimes de retraite et le RREO.

Le RREO continue de communiquer activement avec le conseil d'administration et le nouveau directeur général de l'ARSF, notamment en ce qui concerne les questions relatives à la règle proposée par l'ARSF et la transition en cours entre la CSFO et l'ARSF.

Conformité et représentation

Nous interagissons avec des représentants des autorités de réglementation et du gouvernement sur diverses questions administratives liées aux placements et aux rentes, plaidant en faveur de l'établissement de règles claires et uniformes et faisant part de notre expertise sur les questions de politique publique qui se rapportent à notre mission, soit d'assurer un service exceptionnel et une sécurité de retraite aux participants du régime.

Fiscalité

Le contexte fiscal mondial est en constante évolution : les politiques fiscales changent et la surveillance par les autorités fiscales s'intensifie. En réaction, le RREO a adopté une approche conservatrice en matière de risque fiscal et de planification fiscale. Nous respectons toutes les lois et tous les règlements fiscaux applicables dans les pays où nous investissons et nous surveillons les tendances émergentes et les modifications en matière de lois fiscales afin de vérifier que nos placements demeurent conformes.

En tant qu'investisseurs mondiaux, nous croyons qu'il est important que les gouvernements recherchent la clarté et la prévisibilité des lois fiscales, et nous sommes heureux d'avoir la possibilité de participer à des consultations sur les questions de politiques fiscales avec les autorités et les décideurs du monde entier.

Notre site Web offre d'autres renseignements sur notre approche de la fiscalité. Veuillez consulter la rubrique Stratégie fiscale de la section Rendement des placements du site otpp.com/fr.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération est heureux de vous présenter un aperçu de notre approche de l'évaluation du rendement et de ses liens avec la rémunération de nos employés. Notre cadre de rémunération vise à récompenser un rendement exceptionnel à long terme dans les limites de notre budget de risques. Il poursuit principalement les objectifs suivants :

- · rémunérer en fonction du rendement;
- · attirer et fidéliser les meilleurs talents pour l'équipe Placements, les Services de la direction générale et les Services aux participants;
- · tenir notre promesse à l'égard du versement des rentes;
- · incarner la mission, la vision et les valeurs du RREO.

RENDEMENT DU RREO EN 2018

Le principe de base qui sous-tend notre cadre de rémunération est le rendement de l'ensemble de la caisse. Le rendement de l'ensemble de la caisse sur un an a été supérieur de 3,5 G\$ à celui de notre indice de référence, et la plus-value cumulative sur quatre ans a été de 11,1 G\$. Le rendement net total de la caisse sur un an a été de 2,5 %.

DÉCISIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DE L'EXERCICE 2018

Pour les quatre dernières années, le rendement de l'ensemble de la caisse par rapport aux seuils de rémunération du RREO a été très satisfaisant, le rendement combiné pour l'ensemble de la caisse étant supérieur au coefficient de rendement correspondant à 2,0 fois la cible. La direction et le conseil d'administration ont évalué le rendement global du RREO relativement à un tableau de bord à l'échelle de l'entreprise et ont jugé, d'après les mesures, que celui-ci avait aussi été très solide, avec un coefficient de 1,86 fois la cible. Le conseil a évalué le rendement de M. Mock par rapport à ses objectifs individuels et est arrivé à un coefficient de 2,3 fois la cible pour 2018. La moyenne pondérée des facteurs a donné un coefficient de rendement global de 2,04 fois la cible pour M. Mock.

En règle générale, le Comité des ressources humaines et de la rémunération estime que la rémunération versée pour l'exercice 2018 est appropriée et conforme aux objectifs du RREO.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

L'analyse de la rémunération explique l'approche du RREO à l'égard de la rémunération, des divers éléments de son programme de rémunération et de la rémunération versée à ses cadres supérieurs désignés. Pour l'exercice 2018, nos cadres supérieurs désignés étaient les suivants :

- · Ron Mock, président et chef de la direction;
- · David McGraw, directeur financier;
- · Ziad Hindo, premier directeur général et chef des placements;
- · Jane Rowe, directrice supérieure, Private Capital;
- Jo Taylor, premier directeur général, Développement mondial.

NOTRE CADRE DE RÉMUNÉRATION

Notre philosophie de rémunération et nos objectifs

Le cadre de rémunération du RREO repose sur le principe de la rémunération au rendement, qui propose une rémunération différenciée afin d'attirer, de récompenser et de fidéliser les talents les plus performants. Au RREO, nous sommes déterminés à perfectionner les talents tout en créant une organisation diversifiée et inclusive à l'échelle mondiale.

Nos programmes de rémunération comprennent un salaire de base, une prime annuelle et une prime du régime des incitatifs à long terme (RILT). Ils sont structurés de manière à ce qu'il y ait une correspondance directe entre le rendement à long terme de la caisse et la rémunération versée aux cadres supérieurs.

Notre cadre de rémunération vise les objectifs suivants :

	<u> </u>
Uniformiser la rémunération à l'échelle de l'entreprise	Tous les employés sont assujettis au même cadre de rémunération, l'accent étant mis sur le rendement et le risque pour l'ensemble de la caisse, appuyés par la collaboration et l'innovation entre les groupes et les catégories d'actif, de même que les services à nos participants, l'efficience et la gestion des coûts.
Motiver et récompenser le rendement supérieur à	La rémunération au rendement représente une part importante de la rémunération totale, en particulier pour les employés qui occupent des postes importants, conformément à la culture du RREO à cet égard.
long terme	De plus, pour bien marquer l'importance du rendement à long terme, les cadres supérieurs reçoivent généralement une plus grande part de leur rémunération au rendement sous forme d'incitatifs à long terme par rapport au marché.
Veiller à ce que les niveaux de rémunération et la	Le cadre de rémunération est conforme au marché, compte tenu des diverses compétences requises pour atteindre les objectifs collectifs de l'organisation.
composition de celle-ci soient concurrentiels par rapport au marché afin d'attirer et de fidéliser les employés les plus compétents	Pour les niveaux de rendement attendus, le cadre vise à verser environ la médiane du marché, les employés ayant l'occasion de toucher une rémunération dans le premier quartile les années où ils obtiennent un rendement exceptionnel.
Renforcer le lien entre la rémunération et les comportements des employés	Lorsqu'on mesure le rendement individuel des employés, on ne juge pas seulement ce qu'ils ont accompli, mais aussi en quoi leurs comportements correspondent à la mission, à la vision et aux valeurs du RREO – dans l'intérêt supérieur de l'entreprise.
Équilibrer des horizons temporels multiples	Le rendement des placements est mesuré historiquement sur quatre ans pour tenir compte d'une perspective à plus long terme favorable aux bénéficiaires du régime.
	Par contre, le rendement individuel, la satisfaction des participants et les initiatives opérationnelles et stratégiques nécessaires pour assurer l'amélioration et le succès continus de l'organisation sont mesurés annuellement.
Faire correspondre la rémunération et le niveau de responsabilité des employés	Le cadre de rémunération tient compte de l'incidence potentielle des employés sur le rendement en veillant à ce que les évaluations insistent sur les domaines sur lesquels ils exercent le plus grand contrôle (p. ex., pour les employés subalternes, ce sera le rendement individuel; pour les cadres, ce sera plutôt le rendement de l'ensemble du RREO).

Notre cadre de rémunération vise les objectifs suivants :

Laisser aux gestionnaires la souplesse nécessaire	Un pouvoir discrétionnaire structuré est intégré au cadre afin que les décisions de rémunération soient davantage que des résultats convenus.
pour prendre la « bonne » décision de rémunération	Les gestionnaires ont les outils nécessaires pour faire en sorte qu'une évaluation globale du rendement entraîne la meilleure rémunération possible pour chaque employé.
	Les cadres supérieurs examinent les décisions de rémunération pour assurer l'équité salariale à plusieurs égards (niveau, sexe, etc.).
Assurer une bonne gouvernance et veiller à	Le cadre comprend divers mécanismes de réduction des risques (décrits ci-dessous) et garantit que les intérêts des employés correspondent à ceux des participants au RREO.
ce que nos programmes de rémunération ne favorisent pas une prise de risque excessive	En outre, le RILT a été amélioré et comprend maintenant une mesure explicite du risque pour l'ensemble de la caisse, afin que ce secteur important reçoive toute l'attention qu'il mérite.

Processus d'analyse comparative indépendant

Étant donné la diversité des emplois au RREO, chaque poste à la haute direction ou autre fait l'objet d'une comparaison avec des groupes d'emplois de marchés pertinents. Nous avons pour objectif d'être concurrentiels par rapport aux sociétés avec lesquelles nous rivalisons directement, notamment les caisses de retraite, les banques, les compagnies d'assurances et les gestionnaires de placements qui font affaire au Canada, selon les fonctions et les responsabilités liées au poste.

Certains postes touchant aux marchés internationaux font également l'objet d'une comparaison avec des sociétés de gestion de placements dans les régions du Royaume-Uni et de Hong Kong.

Nous privilégions généralement une rémunération directe totale correspondant à la médiane de nos pairs pour les niveaux de rendement attendus, et au premier quartile de nos pairs pour un rendement exceptionnel.

Principaux mécanismes de réduction des risques

Le principe de base dominant ayant une incidence à divers degrés sur chaque prime d'employé est notre budget de risques. Au début de chaque exercice, les membres du conseil approuvent la répartition du risque lié à la gestion active pour l'ensemble de la caisse et pour chacun des services de placement qui, à leur tour, établissent leurs objectifs annuels de plus-value en dollars (soit le revenu de placement obtenu par rapport à l'indice de référence) pour l'exercice. Le rendement réel des placements de l'ensemble de la caisse et des différents services (mesuré en fonction de la plus-value) est comparé avec les objectifs de rendement fixés. Dans nos programmes incitatifs, d'autres mesures s'appliquent à la surveillance, à l'évaluation et à l'atténuation des risques, notamment les suivantes :

- · détermination du montant maximal de prime annuelle individuelle;
- modélisation et essai de nos primes annuelles et de nos primes du régime des incitatifs à long terme selon divers scénarios de rendement afin que les primes versées soient fonction des rendements escomptés;
- tableaux de bord équilibrés complets mesurant les progrès par rapport aux objectifs stratégiques à l'échelle de l'entreprise et dans chaque division et chaque service, notamment en ce qui concerne les initiatives de gestion du risque;
- clause de récupération stipulant que les employés ayant délibérément commis un vol ou des actes malhonnêtes ou frauduleux ou ayant été congédiés pour un motif valable devront rembourser les montants qui leur auront été versés au titre du programme de primes annuelles et/ou du régime des incitatifs à long terme au cours des 12 mois précédents.

Notre cadre de rémunération satisfait aux principes pour de saines pratiques de rémunération établis par le Conseil de la stabilité financière et entérinés par les pays du G20 ou les dépasse.

CONSEILLERS EXTERNES

En 2018, la direction du RREO a sollicité les services de Willis Towers Watson pour l'aider à examiner et à actualiser le cadre de rémunération.

ÉLÉMENTS DE NOTRE PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION – VUE D'ENSEMBLE

Notre programme de rémunération comprend un salaire de base, des primes annuelles et une prime du régime des incitatifs à long terme pour les employés non syndiqués.

Les structures de rémunération des employés syndiqués ont été négociées dans le cadre de la convention collective. La convention, d'une durée de quatre ans, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

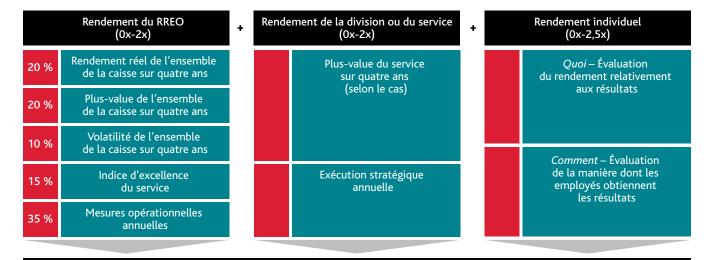
Salaire de base

Les salaires de base servent à rémunérer les employés pour l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et sont révisés chaque année. À chaque employé du RREO est attribué un niveau de poste auquel correspond une classe de salaire visant à offrir un salaire concurrentiel par rapport au marché et proportionnel aux responsabilités liées au poste de l'employé, à ses compétences démontrées, à ses connaissances et à ses antécédents de rendement.

Programme de primes annuelles (PPA)

Notre programme de primes annuelles récompense les employés au moyen de primes en trésorerie accordées en fonction du rendement du régime et du rendement individuel calculé par rapport aux objectifs.

La pondération pour chacun des éléments varie selon le niveau pour les employés de l'équipe Placements, des Services de la direction générale et des Services aux participants.



Versement au titre du PPA

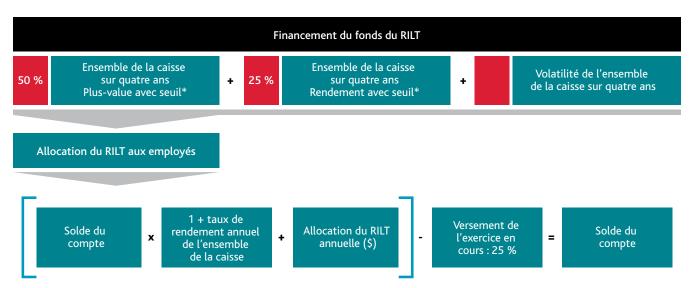
Remarque : Les employés peuvent affecter jusqu'à 100 % du PPA au régime de la caisse, au régime de Private Capital (sauf pour la division Finances) ou à une combinaison des deux régimes pendant un maximum de deux ans.

Remarque: La plus-value est calculée après déduction des frais de gestion, des coûts de transaction et des frais d'administration imputés aux programmes de gestion active (comprend les primes annuelles, mais non les incitatifs à long terme).

Régime des incitatifs à long terme (RILT)

Notre RILT récompense les employés au moyen de primes en trésorerie accordées en fonction du rendement de l'ensemble de la caisse, de leur rendement individuel et de leur potentiel. À la fin de l'exercice, les primes en trésorerie sont versées dans un compte notionnel et peuvent être retirées dans une proportion de 25 % par année.

Les employés admissibles au RILT comprennent les membres de l'équipe Placements occupant un poste de directeur principal ou un poste supérieur, ainsi que les employés des Services de la direction générale et des Services aux participants occupant un poste de directeur ou un poste supérieur.



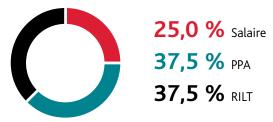
^{*} Seuil = seuil prédéterminé : rendement positif nécessaire pour compenser un rendement négatif

Composition de la rémunération

Le pourcentage de la rémunération qui est lié à nos programmes de rémunération variable diffère pour les employés de l'équipe Placements, des Services de la direction générale et des Services aux participants. Comme les professionnels en placement, y compris notre chef de la direction, ont une influence directe sur le rendement de nos placements, un pourcentage plus élevé de leur rémunération directe totale (salaire de base, prime annuelle et prime du régime des incitatifs à long terme) est lié à nos programmes de rémunération variable. La composition de la rémunération directe totale cible de nos cadres supérieurs désignés est présentée en détail ci-dessous. La composition réelle de la rémunération peut varier en fonction du rendement du RREO dans son ensemble, du rendement de la division, du rendement des placements et du rendement individuel des cadres supérieurs désignés.

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION CIBLE

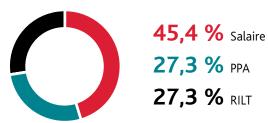
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



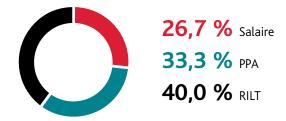
PREMIER DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DES PLACEMENTS



DIRECTEUR FINANCIER



DIRECTEUR SUPÉRIEUR, PLACEMENTS



Avantages sociaux et autre rémunération

Le RREO offre un programme d'avantages sociaux concurrentiel qui comprend une assurance vie, des régimes d'invalidité, de soins médicaux et de soins dentaires, des politiques en matière de congé et un programme d'aide aux employés. Les rentes de retraite qu'offre le RREO à ses employés proviennent d'un régime de retraite à prestations définies décrit à la page 56. Les employés qui travaillent à l'étranger sont admissibles à des régimes de retraite contributifs locaux soumis à la réglementation et aux pratiques de marché locales.

Contrat de travail des cadres supérieurs

Aucun contrat de travail des cadres supérieurs ni aucune garantie d'indemnité de départ n'ont été consentis.

DÉCISIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION PRISES EN 2019 EN FONCTION DE 2018

Processus de prise de décision

Chaque année, les membres du conseil et le chef de la direction s'entendent sur les principaux objectifs qui permettront de mesurer le rendement individuel du chef de la direction. En fin d'exercice, les membres du conseil évaluent le rendement du chef de la direction relativement aux objectifs annuels et à ses responsabilités et lui attribuent une note de rendement globale. Le rendement individuel du chef de la direction, le rendement du RREO et le rendement de l'ensemble de la caisse sont tous pris en compte par le conseil pour déterminer la rémunération directe totale du chef de la direction.

Comme c'est le cas pour le chef de la direction, les cadres supérieurs fixent chaque année des objectifs de rendement individuel et sont évalués par rapport à ces objectifs en fin d'exercice. Le résultat des objectifs individuels et les autres mesures du rendement mentionnées ci-dessus déterminent les recommandations qui sont soumises à l'approbation des membres du conseil concernant la rémunération directe totale des cadres supérieurs.

RENDEMENT 2018

Rendement du RREO

Pour bien nous acquitter de notre mission d'offrir un service hors pair et une sécurité financière à la retraite à nos participants, aujourd'hui et demain, nous préparons un tableau de bord à l'échelle de l'entreprise qui comprend des objectifs et des mesures dans quatre catégories (rendement de l'ensemble de la caisse, excellence du service, rendement opérationnel et mobilisation des employés). Le tableau de bord assure une approche équilibrée dans des secteurs importants, qui permettra aux employés d'atteindre nos objectifs à court, moyen et long terme.

En fin d'exercice, le tableau de bord est évalué et les résultats sont soumis aux membres du conseil pour approbation. En 2018, les employés ont obtenu un rendement exceptionnel avec un coefficient de 1,86 sur 2,0.

Rendement à l'échelle de la caisse

Le tableau ci-dessous résume le rendement à l'échelle de la caisse de 2015 à 2018 relativement aux cibles approuvées par le conseil. Pendant la période cumulative de quatre ans, la plus-value de l'ensemble de la caisse a surpassé la cible, pour un coefficient de rendement maximal de nos employés correspondant à 2,0 fois la cible.

	Plus-value de	Rendement réel de	Volatilité de
Année	l'ensemble de la caisse	l'ensemble de la caisse	l'ensemble de la caisse
De 2015 à 2018	Supérieur à la cible	Supérieur à la cible	Exceptionnel

Rendement de la division ou du service

Le tableau ci-dessous résume le rendement exprimé sur le plan de la plus-value obtenue par rapport au rendement requis, compte tenu du risque alloué à chaque service de placement, pour une période de quatre ans.

	Actions de		Infrastructures et	
Année	sociétés ouvertes	Private Capital	ressources naturelles	Marchés financiers
		Cible largement	Cible largement	
De 2015 à 2018	Cible non atteinte	dépassée	dépassée	Cible atteinte

Nous avons aussi évalué l'exécution stratégique de chacune de nos divisions et de chacun de nos services par rapport à leurs objectifs annuels respectifs. Globalement, les employés ont obtenu un rendement supérieur à la cible, pour un coefficient de division moyen de 1,7 sur 2,0.

RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

Ce tableau présente des renseignements sur le salaire de base, la prime annuelle, les incitatifs à long terme et toute autre rémunération gagnés en 2016, en 2017 et en 2018 par le chef de la direction, le directeur financier et les trois autres cadres supérieurs ayant la rémunération la plus élevée, sauf pour les filiales.

Nom et poste principal	Année	Salaire de base A	Prime annuelle B	Allocation du RILT C	Rémunération directe totale ¹ A+B+C	Prime RILT versée D	Autre ² E	Variation de la valeur de la rente de retraite F	Rémunération totale ³ A+B+D+E
Ron Mock	2018	550 000 \$	1 679 700 \$	2 970 000 \$	5 199 700 \$	2 661 800 \$	1 161 \$	418 900 \$	4 892 661 \$
Président et chef de la direction	2017	543 077	1 575 800	2 722 500	4 841 377	2 496 400	1 177		4 616 454
de la direction	2016	514 615	1 364 200	1 287 000	3 165 815	2 208 000	1 159		4 087 974
David McGraw	2018	382 692	422 300	800 000	1 604 992	767 800	809	272 900	1 573 601
Directeur financier	2017	374 894	436 700	800 000	1 611 594	738 500	810		1 550 904
	2016	367 615	374 200	345 000	1 086 815	654 800	828		1 397 443
Ziad Hindo	2018	381 538	1 101 600	2 300 000	3 783 138	1 892 200	805	500 700	3 376 143
Premier directeur général et chef	2017	329 510	755 300	1 732 500	2 817 310	1 446 500	713		2 532 023
des placements ⁴	2016	301 942	774 800	544 900	1 621 642	1 232 300	680		2 309 722
Jane Rowe	2018	370 077	947 600	2 300 000	3 617 677	1 838 300	782	323 000	3 156 759
Directrice supérieure, Private Capital	2017	364 635	849 100	1 780 000	2 993 735	1 643 200	788		2 857 723
riivate Capital	2016	342 769	793 900	490 400	1 627 069	1 456 900	772		2 594 341
Jo Taylor	2018	326 308	901 700	1 600 000	2 828 008	1 240 100		26 105⁵	2 468 108
Premier directeur	2017	313 539	801 100	1 884 000	2 998 639	942 600			2 057 239
général, Développement mondial ⁴ Tous les montants sont présentés en livres sterling.	2016	290 000	549 300	326 900	1 166 200	531 900			1 371 200

¹ Pour prendre leurs décisions de rémunération, le conseil et la direction portent leur réflexion principalement sur la rémunération directe totale, c'est-à-dire le salaire de base, la prime annuelle et la prime du régime des incitatifs à long terme.

Soldes des comptes notionnels

Le tableau ci-dessous présente le solde du compte notionnel de chacun des cadres supérieurs désignés.

Nom et poste principal	Solde d'ouverture	Taux de rendement en 2018	Attribution au 1er janvier 2019	Montant versé en 2019	Solde
Ron Mock Président et chef de la direction	7 489 155 \$	2,51 %	2 970 000 \$	2 661 800 \$	7 985 333 \$
David McGraw Directeur financier	2 215 651	2,51 %	800 000	767 800	2 303 464
Ziad Hindo Premier directeur général et chef des placements	5 139 660	2,51 %	2 300 000	1 892 200	5 676 466
Jane Rowe Directrice supérieure, Private Capital	4 929 513	2,51 %	2 300 000	1 838 300	5 514 944
Jo Taylor Premier directeur général, Développement mondial Tous les montants sont présentés en livres sterling.	3 277 956	2,51 %	1 600 000	1 240 100	3 720 133

² Les autres formes de rémunération comprennent l'assurance vie temporaire collective et l'assurance décès et mutilation accidentels.

³ La rémunération totale ne comprend pas la variation de la valeur de la rente de retraite ni l'allocation du RILT.

⁴ Ziad Hindo est devenu premier directeur général et chef des placements le 25 juin 2018, et Jo Taylor est devenu premier directeur général, Développement mondial le

⁵ A reçu une somme en trésorerie au lieu de cotisations patronales au régime de retraite.

Prestations de retraite

Les employés du RREO participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires (RASSF) ou au régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), lesquels sont tous des régimes à prestations définies. Les employés qui travaillent à l'étranger sont admissibles à des régimes de retraite contributifs locaux soumis à la réglementation et aux pratiques de marché locales.

Les employés gagnant un salaire ouvrant droit à pension supérieur à ce que permettent les règlements de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) participent également à un régime de retraite complémentaire (RRC) non enregistré et non capitalisé.

Le tableau ci-dessous présente la valeur actualisée estimée de la rente totale provenant de tous les régimes susmentionnés (RRF, RASSF et RRC) et les prestations de retraite annuelles estimées du chef de la direction, du directeur financier et des deux autres cadres ayant la rémunération la plus élevée, à l'exception de ceux des filiales, lorsqu'ils atteindront 65 ans.

Nom et poste principal	Années de service projetées à 65 ans	estimative	Valeur actuelle de la rente totale au 1er janvier 2018	Valeur annuelle compensatoire ¹ de la valeur actuelle – 2018	Variation annuelle non compensatoire ² de la valeur actuelle – 2018	Valeur actuelle de la rente totale au 31 décembre 2018
Ron Mock³ Président et chef de la direction	18	455 700 \$	7 270 700 \$	1 082 200 \$	(663 300) \$	7 689 600 \$
David McGraw Directeur financier	17	186 800	2 406 400	391 300	(118 400)	2 679 300
Ziad Hindo Premier directeur général et chef des placements	38	596 600	2 061 900	578 800	(78 100)	2 562 600
Jane Rowe Directrice supérieure, Private Capital	13	172 800	1 387 200	425 100	(102 100)	1 710 200

¹Comprend l'incidence de l'élimination des primes annuelles des gains ouvrant droit à pension à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les valeurs indiquées ci-dessus sont des estimations fondées sur des hypothèses et représentent des droits qui peuvent varier au fil des ans.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Il incombe au Comité de gouvernance du conseil d'émettre des recommandations relatives à la rémunération des membres du conseil et des comités.

Honoraires annuels – président du conseil 190 000 \$

Honoraires annuels – membre du conseil 90 000 \$

Honoraires additionnels – président de comité 15 000 \$

Honoraires – membre de comité 5 000 \$

(s'il est nommé à plus de trois comités)

² Comprend les intérêts sur le passif et l'incidence des modifications aux hypothèses.

³Les années de service de M. Mock auprès du RREO devraient dépasser l'âge de 65 ans au 31 décembre 2018.

Les membres du conseil sont remboursés des dépenses habituelles pour les déplacements, les repas et l'hébergement, au besoin. En 2018, ces dépenses se sont élevées à 86 800 \$.

Membre du conseil		Réunions du conseil	Réunions de comités	Rémunération totale en 2018
Jean Turmel	Président du conseil	10	24	190 000
Bill Chinery	Président, Comité des ressources humaines et de la rémunération	10	17	105 000
Patti Croft	Présidente, Comité d'appel	10	22	110 000
Lise Fournel	Présidente, Comité des risques opérationnels	9	15	105 000
Gene Lewis		10	16	95 000
Steve McGirr	Président, Comité de gouvernance et vice-président, Comité des placements	10	16	105 000
John Murray		10	17	90 000
Kathleen O'Neill	Vice-présidente, Comité d'audit et d'actuariat	10	16	90 000
Barbara Palk	Présidente, Comité des placements	10	16	105 000
David Smith	Président, Comité d'audit et d'actuariat	10	16	105 000
Daniel Sullivan	Vice-président, Comité d'appel	10	18	110 000

INFORMATION FINANCIÈRE

La section Information financière souligne les sections des états financiers que la direction juge essentielles pour comprendre la situation financière du régime.

Les pages qui précèdent les états financiers consolidés contiennent trois lettres qui décrivent les responsabilités de la direction, des auditeurs et des actuaires :

- Responsabilité de la direction relativement à l'information financière indique que la direction est responsable de la préparation des états financiers. Les états financiers sont préparés suivant les normes comptables du Canada pour les régimes de retraite. Le conseil, qui est indépendant de la direction, a la responsabilité finale des états financiers et est secondé par le Comité d'audit et d'actuariat.
- · Rapport de l'auditeur à l'administrateur énonce l'opinion officielle formulée par l'auditeur externe sur les états financiers consolidés.
- Opinion formulée par les actuaires informe que les méthodes d'évaluation sont appropriées, que les données sont suffisantes et fiables, et que les hypothèses sont conformes aux principes actuariels reconnus. L'évaluation actuarielle est fondée sur les données sur la participation, les normes comptables et actuarielles ainsi que sur les taux d'intérêt à long terme.

ÉVALUATION AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS

L'évaluation aux fins des états financiers mesure la juste valeur de l'actif net du régime disponible pour le service des prestations et du passif du régime à un moment précis. Elle offre un aperçu de la santé financière du régime, car elle ne se base pas sur les cotisations futures ni ne fait de prévisions quant au coût des prestations que les participants actuels n'ont pas encore accumulées. Elle n'est donc pas considérée comme un indicateur de la viabilité à long terme du régime et les répondants du régime ne s'en servent pas pour fixer les taux de cotisation et le niveau des prestations.

Méthodes et hypothèses utilisées pour l'évaluation aux fins des états financiers

L'évaluation aux fins des états financiers est préparée conformément aux directives de l'Ordre des CPA du Canada (comptables professionnels agréés du Canada). Le passif du régime, préparé par un actuaire indépendant, tient compte des services décomptés déjà accumulés par tous les participants et des cotisations déjà encaissées par le régime. Les techniques d'évaluation, les estimations et le passif du régime sont décrits plus en détail dans les notes aux états financiers consolidés.

Les hypothèses actuarielles qui servent à établir le passif du régime reflètent les meilleures estimations à l'égard des facteurs économiques et non économiques futurs, proposées par la direction et approuvées par le conseil du régime. Les résultats réels diffèrent généralement de ces hypothèses, et les écarts seront comptabilisés en tant que gains et pertes actuariels dans les années à venir.

Pour les états financiers, le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations émises par la province de l'Ontario ayant des caractéristiques semblables au passif du régime. On établit le taux d'actualisation au moyen d'une méthode d'estimation fondée sur les flux de trésorerie qui applique un taux moyen pondéré correspondant au montant estimatif des prestations à verser et au moment où on prévoit de les verser. Le taux d'actualisation utilisé est de 3,2 % (2,95 % en 2017). La note 4 des états consolidés du régime présente de plus amples détails sur les méthodes et les hypothèses utilisées.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2018

À la fin de l'exercice 2018, le régime affichait dans ses états financiers un déficit de 1,2 G\$, en baisse par rapport au déficit de 14,8 G\$ inscrit à la fin de l'exercice 2017. Le déficit représente la différence entre l'actif net disponible pour le service des prestations de 191,1 G\$ et les prestations de retraite constituées de 192.3 G\$ à la fin de l'exercice.

SITUATION FINANCIÈRE À LA FIN DE L'EXERCICE Aux 31 décembre (M\$ CA)

	2018	2017
Actif net disponible pour le service des prestations	191 112 \$	189 478 \$
Prestations de retraite constituées	192 281	204 322
Déficit	(1 169) \$	(14 844) \$

Au cours de 2018, l'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 1,6 G\$. Un revenu de placement net de 5,2 G\$ et des cotisations de 3,2 G\$ ont accru l'actif net disponible pour le service des prestations, tandis que des prestations versées de 6,1 G\$ et des frais d'administration de 0,6 G\$ ont réduit l'actif net disponible. Le revenu de placement net de 5,2 G\$ est attribuable aux gains provenant des actions de sociétés fermées et des actifs réels (la section Placements de l'analyse par la direction traite des rendements des placements).

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Aux 31 décembre (M\$ CA)

	2018	2017
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	189 478 \$	175 570 \$
Revenu de placement net	5 233	16 980
Cotisations	3 166	3 385
Prestations	(6 141)	(5 932)
Frais d'administration	(624)	(525)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 634	13 908
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	191 112 \$	189 478 \$

Les prestations de retraite constituées ont diminué de 12,0 G\$ au cours de l'exercice pour s'établir à 192,3 G\$. Les modifications apportées aux hypothèses actuarielles ont fait diminuer de 19,8 G\$ la valeur des prestations de retraite constituées. Les prestations de 6,1 G\$ versées en 2018 comprennent l'ajout de 5 034 rentes de retraite et d'invalidité et de 1 083 rentes de survivant au cours de la période, ainsi qu'une augmentation en fonction du coût de la vie de 1,6 %.

PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

Aux 31 décembre (M\$ CA)

	2018	2017
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	204 322 \$	189 397 \$
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	6 043	6 156
Prestations constituées	7 157	6 268
Prestations versées	(6 138)	(5 927)
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles	(19 812)	6 653
Modification du niveau d'indexation conditionnelle	-	1 207
Pertes actuarielles	709	568
(Diminution)/Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(12 041)	14 925
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	192 281 \$	204 322 \$

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les placements et le passif lié aux placements du régime sont présentés à la juste valeur. La détermination de la juste valeur a pour but d'estimer un prix de sortie auquel une transaction normale pour vendre un actif ou transférer un passif serait effectuée entre des intervenants du marché. Des techniques d'évaluation sont utilisées pour mesurer la juste valeur. Tel qu'il est décrit à la note 1c des états consolidés de la situation financière du régime, ces techniques utilisent des données telles que les cours des transactions sur les marchés, les taux d'actualisation, les flux de trésorerie futurs contractuels ou prévus et d'autres facteurs pertinents qui ont une incidence sur la détermination de la juste valeur.

Conformément aux normes comptables du Canada, le régime a classé et déclaré ses mesures de la juste valeur dans l'une de trois catégories fondées sur le degré d'utilisation de données observables dans leur détermination. Les données de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques; les données de niveau 2 sont dérivées de prix observables, mais ne satisfont pas le critère du niveau 1, tandis que les données de niveau 3 sont non observables. Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Le montant net des placements de niveau 1 comprend la plupart des obligations gouvernementales et des titres cotés en bourse du régime, notamment les titres qui sont vendus, mais pas encore achetés, et dont l'évaluation est faite au moyen de prix cotés. Entre autres actifs compris dans le montant net des placements de niveau 2 figurent les obligations de sociétés facilement négociables, qui sont évaluées au moyen de prix cotés sur des marchés moins actifs, ainsi que les titres achetés en vertu de conventions de revente et les titres vendus en vertu de conventions de rachat, qui sont évalués au moyen de flux de trésorerie actualisés et de rendements observables du marché. Parmi les actifs compris dans le montant net des placements de niveau 3 figurent les actifs réels comme les biens immobiliers et les infrastructures, les titres non négociés sur le marché et les placements dans des ressources naturelles, qui sont évalués au moyen de techniques appropriées requérant l'utilisation d'importantes données non observables comme les flux de trésorerie prévus ou d'autres informations propres à l'entité.

Le tableau suivant présente le montant net des placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La note 2a des états consolidés du régime présente de plus amples renseignements sur chaque catégorie.

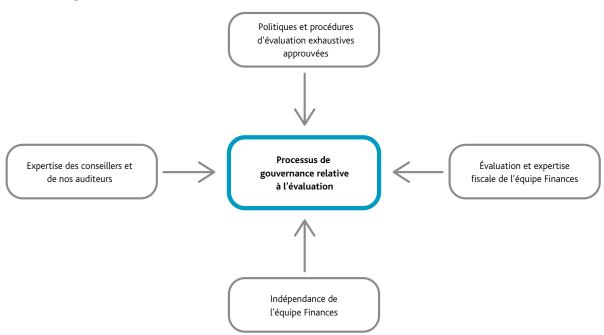
Au 31 décembre 2018 (M\$ CA)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	21 757 \$	162 \$	37 884 \$	59 803 \$
Titres à revenu fixe	85 455	12 084	15 926	113 465
Placements sensibles à l'inflation	875	_	8 117	8 992
Actifs réels	2 485	309	46 349	49 143
Sommes à recevoir liées aux placements	2 830	22 469	189	25 488
Passifs liés aux placements	(16 095)	(51 138)	(2 076)	(69 309)
Placements, montant net	97 307 \$	(16 114) \$	106 389 \$	187 582 \$

Évaluation des placements de niveau 3

L'évaluation de nos placements est guidée par la norme IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. Cette norme donne des directives sur les mesures de la juste valeur, y compris la définition de la juste valeur. La juste valeur des placements de niveau 3 du RREO (c.-à-d., lorsque nous devons nous fier à d'importantes données non observables pour déterminer la juste valeur) est soumise à une surveillance très étroite. Ce haut niveau de surveillance est le résultat de la gouvernance solide qui entoure notre processus d'évaluation relativement aux placements de niveau 3. Il comprend les éléments suivants :

- · Des politiques et procédures d'évaluation exhaustives approuvées pour toutes les catégories d'actif.
- Une évaluation interne approfondie et une expertise fiscale au sein de notre équipe Finances.
- L'indépendance de notre équipe Finances par rapport à l'équipe Placements. Nous maintenons également une séparation des tâches appropriée, la plupart des évaluations de niveau 3 nécessitant trois niveaux d'approbation de l'équipe Finances.
- Le recours à des experts en évaluation externes et à des évaluateurs immobiliers indépendants nous fait profiter de leur expertise et de leur connaissance des conditions des marchés locaux, des transactions sur les marchés et des tendances sectorielles.
- Des rapports semestriels et annuels au Comité d'audit et d'actuariat sur les évaluations des placements de niveau 3.
- · Les évaluations sont assujetties à un audit par Deloitte.
- De plus, les évaluations des placements de niveau 3 sont aussi assujetties à des audits internes périodiques.

Processus de gouvernance de l'évaluation



Veuillez consulter la note 1c aux états financiers pour en savoir plus sur l'évaluation des placements.

SUPERVISION ET MESURES DE CONTRÔLE EFFICACES

Contrôles de communication de l'information et contrôle à l'égard de l'information financière

Nous nous appuyons sur le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, promulgué par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, en raison de l'importance que nous accordons à la bonne gouvernance. Le président et chef de la direction ainsi que le directeur financier ont pour responsabilité de concevoir et de mettre en œuvre des contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Nous avons conçu des contrôles et procédures de communication de l'information propres à fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements importants relatifs au régime sont recueillis et communiqués à la direction afin que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun concernant l'obligation d'informer le public. Nous avons évalué nos contrôles et procédures de communication de l'information au 31 décembre 2018 et conclu à leur efficacité.

Nous avons aussi conçu un contrôle interne à l'égard de l'information financière, en nous fondant sur l'Integrated Framework publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO »), afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés aux fins de la publication externe en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne du régime à l'égard de l'information financière et avons conclu à son efficacité à la date de la fin d'exercice.

Protection de la qualité et de l'intégrité de l'audit

Une des principales activités de supervision des comités d'audit consiste à évaluer annuellement l'efficacité de l'auditeur externe. Cela aide les comités d'audit à assumer leur responsabilité de faire des recommandations éclairées au conseil relativement au renouvellement ou au non-renouvellement du mandat de l'auditeur externe. Le RREO a effectué des évaluations chaque année. Le Comité d'audit et d'actuariat du RREO a recommandé au conseil le renouvellement du mandat de l'auditeur externe pour 2018, recommandation que le conseil a acceptée.

Au fil des ans, le RREO et d'autres défenseurs de la gouvernance d'entreprise ont exprimé leurs inquiétudes relativement au fait que des cabinets comptables chargés de l'audit de l'information financière des sociétés ouvertes soient également rémunérés généreusement par ces sociétés pour des services-conseils autres que l'audit. Nous croyons qu'une telle rémunération pour des services-conseils peut compromettre, ou donner l'impression de compromettre, l'intégrité de la fonction d'audit.

Nous tâchons de réduire au minimum le recours à de tels services-conseils auprès de l'auditeur du régime et communiquons toujours les honoraires totaux versés à cet effet. En 2018, les honoraires versés à Deloitte Touche Tohmatsu Limited, dont le cabinet canadien est l'auditeur du régime, s'élevaient à 14,4 M\$ (14,2 M\$ en 2017), dont 13,1 M\$ pour les activités d'audit et 1,3 M\$ pour les services autres que l'audit. Sur les 1 300 000 \$ versés pour les services autres que l'audit, environ 265 000 \$ étaient liés au régime, 100 000 \$ étaient liés aux filiales auditées par Deloitte et le solde de 935 000 \$ était lié aux filiales non auditées par Deloitte. Sur les 100 000 \$ payés par les filiales, 95 000 \$ ont été versés à Deloitte (Canada) et 5 000 \$ ont été versés à des cabinets de Deloitte à l'étranger, ce qui est considéré comme un risque faible de réduire l'indépendance des auditeurs du régime.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur des jugements et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés suivant des méthodes comptables conformes aux normes comptables du Canada pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est cohérente avec les états financiers consolidés.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour donner l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est protégé et que les registres adéquats sont maintenus. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'embauche et la formation du personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité finale des états financiers consolidés revient aux membres du conseil. Le conseil est secondé par le Comité d'audit et d'actuariat (le « comité »), composé de sept membres du conseil ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du régime. De plus, le comité étudie les recommandations que font les auditeurs internes et indépendants en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que les mesures prises par la direction pour les mettre en application. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs internes et indépendants afin de décider de la portée et du moment de leurs audits respectifs, d'étudier leurs constatations et de s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité revoit les états financiers consolidés et les recommande à l'approbation du conseil.

L'auditeur indépendant du régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., relève directement du Comité d'audit et d'actuariat, auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de l'audit et de ses constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne. Il a effectué un audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugés nécessaires pour exprimer son opinion dans son rapport à l'administrateur.

Ron Mock

Président et chef de la direction

Le 28 février 2019

David McGraw

Directeur financier

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'administrateur du

Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2018, les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations de retraite constituées et des variations du déficit de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes comprenant un résumé des principales méthodes comptables (collectivement appelés les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2018, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des prestations de retraite constituées pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada (« NAGR du Canada »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur relativement à l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants du régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du régime.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVEMENT À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du régime pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés

Debotte S.E.N.C.R.L./S.r. (.

Experts-comptables autorisés Toronto (Ontario) Le 28 février 2019

OPINION FORMULÉE PAR LES ACTUAIRES

Le cabinet Mercer (Canada) limitée a été retenu par le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle des obligations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime ») au 31 décembre 2018 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime pour l'inclure dans les états financiers consolidés du régime. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné les récents résultats du régime en ce qui a trait aux hypothèses non économiques et présenté nos conclusions au conseil.

L'évaluation du passif actuariel du régime a été fondée sur ce qui suit :

- les données sur la participation au 31 août 2018 fournies par le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- les méthodes prescrites par le chapitre 4600 du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* relativement aux états financiers des régimes de retraite;
- les taux d'intérêt réels et nominaux des obligations à long terme à la fin de 2018;

Scott Cla Jest Horle

- les hypothèses sur les événements à venir (par exemple, taux d'inflation futurs et taux de départ à la retraite futurs)
 qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le conseil;
- les renseignements recueillis auprès du ministère du Travail de l'Ontario et, s'il y a lieu, les autres données publiées sur les modifications des taux salariaux.

L'objectif des états financiers consolidés est de donner une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2018 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime. La situation financière présentée dans ces états est différente de celle produite pour l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif actuariel du régime porté aux états financiers consolidés représentent la meilleure estimation des événements à venir et des conditions du marché à la fin de 2018 faite par le conseil, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du régime seront inévitablement différents, voire considérablement différents, par rapport aux hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et les hypothèses utilisées à l'égard de l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus du Canada.

Scott Clausen, F.C.I.A., F.S.A

Le 28 février 2019

Lise Houle, F.C.I.A., F.S.A

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre (M\$ CA)	2018	2017
Actif net disponible pour le service des prestations		
ACTIFS		
Trésorerie	534 \$	515 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	3 224	3 314
Somme à recevoir des courtiers	189	1 001
Placements (note 2)	256 891	257 123
Locaux et matériel	63	65
	260 901	262 018
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	458	420
Somme à verser aux courtiers	22	349
Passifs liés aux placements (note 2)	69 309	71 771
	69 789	72 540
Actif net disponible pour le service des prestations	191 112 \$	189 478 \$
Prestations de retraite constituées et déficit		
Prestations de retraite constituées (note 4)	192 281 \$	204 322 \$
Déficit	(1 169)	(14 844)
Prestations de retraite constituées et déficit	191 112 \$	189 478 \$

Au nom de l'administrateur du régime :

SR MCCIRK

Président

Membre du conseil

X ONEIL

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour les exercices clos les 31 décembre (M\$ CA)	2018	2017
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	189 478 \$	175 570 \$
Opérations de placement		
Revenu de placement net (note 6)	5 233	16 980
Frais d'administration (note 11a)	(555)	(467)
Opérations de placement, montant net	4 678	16 513
Opérations de services aux participants		
Cotisations (note 9)	3 166	3 385
Prestations (note 10)	(6 141)	(5 932)
Frais d'administration (note 11b)	(69)	(58)
Opérations de services aux participants, montant net	(3 044)	(2 605)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 634	13 908
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	191 112 \$	189 478 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

Pour les exercices clos les 31 décembre (M\$ CA)	2018	2017
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	204 322 \$	189 397 \$
Augmentation des prestations de retraite constituées		
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	6 043	6 156
Prestations constituées	7 157	6 268
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 4a)	_	6 653
Modification du niveau d'indexation conditionnelle (note 4b)	_	1 207
Pertes actuarielles (note 4c)	709	568
	13 909	20 852
Diminution des prestations de retraite constituées		
Prestations versées (note 10)	6 138	5 927
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 4a)	19 812	_
	25 950	5 927
(Diminution) augmentation nette des prestations de retraite constituées	(12 041)	14 925
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	192 281 \$	204 322 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DU DÉFICIT

Pour les exercices clos les 31 décembre (M\$ CA)	2018	2017
Déficit, au début de l'exercice	(14 844) \$	(13 827) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 634	13 908
Diminution (augmentation) nette des prestations de retraite constituées	12 041	(14 925)
Déficit, à la fin de l'exercice	(1 169) \$	(14 844) \$

NOTES ANNEXES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* (Ontario) (LRRE), telle qu'elle a été modifiée.

a) Généralités

Le régime est un régime de retraite contributif à prestations définies, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO) [les corépondants]. Les principales modalités du régime sont présentées dans l'annexe 1 de la LRRE.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé (RPA) non assujetti à l'impôt du Canada, sous le numéro 0345785. Le régime peut être assujetti à l'impôt sur le revenu gagné dans d'autres territoires.

Le régime et les placements sont gérés par le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la LRRE, le conseil constitue une personne morale sans capital-actions non assujettie à la *Loi sur les personnes morales* (Ontario).

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province ou les employeurs désignés. La valeur des prestations de retraite constituées et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85.

d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service admissible. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées chaque année en janvier en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8 % et d'un plancher de 0 % par année, tout excédent au-dessus ou en dessous de ces limites étant reporté. Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation (PCI). Pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013, le taux d'indexation minimal est établi à 50 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après 2013 ne bénéficient d'aucune protection minimale contre l'inflation. Le taux d'indexation indiqué dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié dans un dépôt subséquent. La protection intégrale contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 peut être rétablie pour les années ultérieures, selon l'état de capitalisation du régime.

g) Convention de retraite

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ses règlements sur le versement de certaines prestations découlant d'un RPA à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations, dont voici des exemples : 1) participants dont le salaire moyen au départ à la retraite est supérieur à 159 471 \$ (avec exemption du RPC : 147 222 \$) en 2018 et à 157 755 \$ (avec exemption du RPC : 145 722 \$) en 2017; 2) en cas de retraite anticipée, participants dont la réduction de la rente serait supérieure à celle prévue par le régime en raison des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations, de même que les prestations de retraite constituées et le déficit au titre de la CR ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

NOTE 1.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés sont dressés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du régime, conformément aux dispositions de la partie IV – Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada. Le chapitre 4600 donne des directives comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite. En ce qui a trait aux méthodes comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, le régime doit toujours se conformer à la partie I – Normes internationales d'information financière (IFRS) ou à la partie II – Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Manuel de CPA Canada. Le régime a choisi de se conformer aux IFRS de la partie I du Manuel de CPA Canada. Lorsque les IFRS de la partie I ne concordent pas avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la priorité.

Les placements du régime liés aux biens immobiliers sont détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive consolidée. Le régime consolide également l'Ontario Teachers' Finance Trust (OTFT) et l'Ontario Teachers' Cadillac Fairview Properties Trust (CFPT), deux entités qui soutiennent les stratégies de placement et de financement du régime, ainsi que les sociétés de portefeuille en propriété exclusive dont la gestion est assurée par le régime ou par CCFL. Les sociétés de portefeuille gérées par des parties externes sont comptabilisées comme des actifs détenus sous forme de placements du régime. En vertu du chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements, y compris ceux sur lesquels le régime a le contrôle ou sur lesquels il a une influence notable, sont mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été autorisée par résolution du conseil le 28 février 2019.

b) Changements futurs des méthodes comptables

Les nouvelles normes comptables publiées par l'International Accounting Standards Board que le régime n'a pas encore adoptées comprennent :

• IFRS 16, Contrats de location. La nouvelle norme remplacera la norme IAS 17, Contrats de location pour les périodes de déclaration à partir du 1^{er} janvier 2019. La norme IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation par le preneur pour tous les contrats de location en faisant disparaître la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple et exige que les preneurs comptabilisent dans le bilan l'actif lié au droit d'utilisation et les obligations locatives. La dotation aux amortissements de l'actif lié au droit d'utilisation et la charge d'intérêts de l'obligation locative remplaceront la charge liée aux contrats de location simple.

La direction a déterminé que l'adoption de la nouvelle norme n'aurait pas d'effets importants sur la situation financière ou le revenu de placement du régime.

c) Placements

Évaluation des placements

Les placements sont directement ou indirectement détenus par le régime. Les passifs liés aux placements sont engagés directement par le régime. Les placements et les passifs liés aux placements sont présentés à leur juste valeur à la note 2a. La juste valeur est le prix reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale (c'est-à-dire une valeur de sortie) qui serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Sur un marché actif, la juste valeur correspond davantage au prix coté. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur une utilisation optimale des données observées sur les marchés.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- a. Les placements à court terme et le papier commercial sont évalués à l'aide des cours moyens de clôture ou des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- b. Les obligations nominales et les obligations à rendement réel sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- c. Les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les titres achetés en vertu de conventions de revente sont évalués au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché.
- d. Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours moyens de clôture. Lorsque le marché d'un titre coté est inactif, la direction évalue si le prix coté correspond à la juste valeur. Si ce n'est pas le cas, la direction ajuste le prix coté ou estime la juste valeur au moyen de techniques appropriées, dont des modèles d'évaluation.
- e. Les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures, les terrains forestiers exploitables et les ressources naturelles sont évalués d'après la juste valeur estimative établie au moyen des techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations de la direction ou des évaluateurs, ou des deux parties. Dans les cas où l'évaluation est confiée à des évaluateurs externes, la direction doit s'assurer de leur indépendance et comparer les hypothèses utilisées par ceux-ci aux attentes de la direction, selon les conditions actuelles du marché et les pratiques sectorielles habituelles, afin que l'évaluation tienne compte des activités et des conditions économiques liées au placement.
 - Chaque année, au moins 70 % de la valeur du portefeuille d'immeubles locatifs de tout type et de diverses régions fait l'objet d'une évaluation indépendante. Les biens immobiliers dont la valeur est supérieure à 250 M\$ seront évalués indépendamment chaque année. Les fonds d'actions de sociétés fermées sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction de la valeur de l'actif net fournie par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue la valeur de l'actif net.
- f. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur d'après les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. D'autres techniques d'évaluation appropriées servent à en établir la juste valeur lorsque les valeurs de marché ne sont pas disponibles. Pour déterminer la juste valeur, il faut également tenir compte du risque de crédit de la contrepartie en calculant le rajustement de la valeur du crédit.
- g. Les placements non traditionnels, constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés, sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction de la valeur de l'actif net fournie par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue la valeur de l'actif net.

Le régime fait appel à diverses techniques d'évaluation en vue d'établir la juste valeur des placements pour lesquels aucun prix de marché observable pour des placements identiques ne peut être relevé sur les marchés actifs. Ces techniques comprennent : les méthodes d'évaluation fondées sur les prix de marché observables pour des placements semblables; les approches axées sur la valeur actualisée selon lesquelles les flux de trésorerie futurs produits par le placement sont estimés, puis actualisés au moyen d'un taux d'intérêt ajusté au risque; et les modèles d'évaluation des options. Les principales données utilisées dans le cadre de ces méthodes d'évaluation sont énumérées ci-dessous. Les valeurs situées entre les valeurs mesurées ou au-delà de celles-ci sont obtenues par interpolation et extrapolation.

- Cours des obligations les valeurs de marché sont généralement disponibles pour les obligations d'État, les obligations de certaines sociétés et d'autres produits de créance.
- Écarts de taux lorsqu'ils sont disponibles, les écarts de taux sont établis à partir des prix des swaps sur défaillance ou d'autres instruments de crédit, comme des titres de créance. Dans d'autres cas, les écarts de taux proviennent des services d'établissement des prix.

- Taux d'intérêt les taux d'intérêt sont établis principalement à partir de taux d'intérêt de référence, comme les taux d'intérêt des banques centrales et les marchés des swaps, des obligations et des contrats à terme normalisés. On tient compte des taux d'intérêt de référence pour établir les taux d'actualisation utilisés dans les approches fondées sur la valeur actualisée.
- Taux de change il existe des marchés observables pour les opérations au comptant, les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés dans les principales devises.
- Titres cotés en bourse et indices boursiers les cours sont facilement disponibles pour les actions inscrites en bourse, de même que pour les indices qui s'y rapportent.
- Prix des marchandises de nombreuses marchandises sont négociées activement en bourse par le biais d'opérations au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés.
- Volatilité des prix et corrélations la volatilité est la mesure de la tendance d'un cours donné à varier dans le temps. La corrélation permet d'évaluer dans quelle mesure deux cours ou plus ou d'autres variables ont évolué ensemble historiquement. La volatilité est un paramètre d'évaluation des options et de certains éléments, comme les produits dérivés, qui comportent plus d'une variable sous-jacente dépendante d'une corrélation. Les valeurs entrant dans le calcul de la volatilité et des corrélations sont obtenues à partir des soumissions des courtiers, des services d'établissement des prix ou du cours des options.
- Prévisions relatives aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les ressources naturelles les prévisions reposent sur des hypothèses relatives aux produits, à la croissance des produits, aux charges, aux dépenses d'investissement et à la structure du capital. Elles sont habituellement fournies par la direction des sociétés dans lesquelles le régime investit ou par des gestionnaires externes.
 D'autres hypothèses provenant de parties externes, comme des évaluateurs, peuvent être utilisées dans les prévisions.

Le régime améliore et modifie ses techniques d'évaluation en fonction de l'évolution des marchés et des produits, à mesure que le prix des produits individuels devient plus transparent.

Même si la direction du régime estime que ses techniques d'évaluation sont appropriées et correspondent à celles d'autres participants sur le marché, l'emploi de techniques ou d'hypothèses différentes pourrait donner des estimations différentes de la juste valeur à la date du bilan. La direction a évalué la situation et établi que l'utilisation d'autres hypothèses possibles ne donnerait pas des justes valeurs notablement différentes.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 les données non observables.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Comptabilisation à la date de transaction

L'achat et la vente de placements et de contrats dérivés sont enregistrés à la date à laquelle la transaction est effectuée.

Revenu de placement net

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les revenus d'intérêts et les revenus tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'engagement à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement net comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Les gains et les pertes non réalisés sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les montants des transactions reçus par le régime qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont portés en diminution des coûts de transaction payés.

Frais de gestion

Lorsqu'ils sont facturés directement ou que l'information est accessible autrement dans des avis de capital ou d'autres communications du gestionnaire, les frais de gestion et de rendement des gestionnaires de placements externes et des administrateurs sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les frais liés aux autres placements gérés à l'externe sont déduits du revenu de placement. Les frais de gestion comprennent les coûts différentiels payés à des parties externes qui sont directement attribuables à des placements existants et ne sont pas liés à l'acquisition ou à la sortie de placements.

d) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

e) Prestations de retraite constituées

La valeur et l'évolution des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par Mercer (Canada) limitée, un cabinet d'actuaires indépendant. L'évaluation est effectuée annuellement en date du 31 août, puis extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme indiqué au paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, qui dépend de l'état de capitalisation du régime. Pour les évaluations aux fins des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée.

f) Cotisations

Les cotisations des participants, de la province et des employeurs désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'engagement. Les sommes reçues des participants pour des services décomptés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

g) Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations de retraite constituées englobent les prestations encore à payer.

h) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

i) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Sans cesse renouvelées, les estimations et les hypothèses reposent sur les résultats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont considérées raisonnables et pertinentes dans les circonstances. Les effets d'une modification à une estimation ou à une hypothèse sont comptabilisés au cours de la période où cette estimation ou hypothèse est modifiée. Les estimations et hypothèses importantes servent surtout à établir la valeur des prestations de retraite constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements. La note 4 explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir la valeur des prestations de retraite constituées, tandis que la note 1c explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir le calcul de la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements.

j) Éventualités

Un passif éventuel est une obligation potentielle qui dépend de la survenance ou de la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent au contrôle du régime. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais leur nature et leur ampleur sont présentées dans les notes annexes. Une provision pour une obligation actuelle est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable peut être faite et que le règlement de l'obligation est probable.

NOTE 2. PLACEMENTS

Le régime investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des actions, des titres à revenu fixe, des placements sensibles à l'inflation et des placements dans des actifs réels, conformément à la politique du conseil sur la diversification de l'actif.

a) Placements¹ avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que des passifs liés aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 714 M\$ (626 M\$ en 2017), avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés :

Aux 31 décembre		2018		2017
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actions				
Cotées en bourse				
Canadiennes	1 545 \$	1 904 \$	2 233 \$	2 134 \$
Non canadiennes	21 228	19 459	23 849	17 809
Hors bourse				
Canadiennes	4 881	3 482	3 676	2 527
Non canadiennes	32 149	23 444	29 800	22 605
	59 803	48 289	59 558	45 075
Titres à revenu fixe				
Obligations	54 561	53 328	57 187	56 273
Placements à court terme	9 111	9 094	7 813	7 809
Placements non traditionnels	15 375	12 644	12 665	10 648
Titres canadiens à taux réels	19 904	15 608	19 570	14 804
Titres non canadiens à taux réels	14 514	12 834	14 635	12 310
	113 465	103 508	111 870	101 844
Placements sensibles à l'inflation				
Marchandises	875	853	_	_
Terrains forestiers exploitables	2 496	1 301	2 250	1 301
Ressources naturelles	5 621	5 706	4 303	4 286
	8 992	7 860	6 553	5 587
Actifs réels				
Biens immobiliers (note 5)	31 301	19 319	29 982	18 613
Infrastructures	17 842	11 549	18 735	13 384
	49 143	30 868	48 717	31 997
	231 403	190 525	226 698	184 503
Sommes à recevoir liées aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	15 826	15 577	24 633	24 792
Garantie en trésorerie déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt	2 549	2 549	2 239	2 239
Garantie en trésorerie versée en vertu d'annexes de soutien au crédit	57	57	59	59
Contrats dérivés, montant net	7 056	2 684	3 494	1 662
	25 488	20 867	30 425	28 752
Placements	256 891 \$	211 392 \$	257 123 \$	213 255 \$

 $^{1\}quad \hbox{Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter aux principaux placements, à la page 100.}$

Aux 31 décembre		2018		2017
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(28 280) \$	(27 869) \$	(38 842) \$	(39 164) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 617)	(2 587)	(2 230)	(2 128)
Titres à revenu fixe	(12 493)	(11 573)	(11 177)	(10 569)
Biens immobiliers (note 5) ²	(3 894)	(3 471)	(4 432)	(4 171)
Papier commercial	(8 676)	(8 323)	(8 938)	(9 014)
Titres de créance à terme	(5 091)	(4 669)	(2 167)	(2 134)
Garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(937)	(937)	(419)	(419)
Contrats dérivés, montant net	(7 321)	(1 797)	(3 566)	(959)
	(69 309)	(61 226)	(71 771)	(68 558)
Placements, montant net (note 2d)	187 58 \$	150 166 \$	185 352 \$	144 697 \$

² Les passifs immobiliers comprennent les passifs des filiales et fiducies immobilières. Ceux-ci incluent une juste valeur de 795 M\$ et un coût de 764 M\$ (juste valeur de 1 419 M\$ et coût de 1 367 M\$ au 31 décembre 2017) qui sont garantis par le régime comme il est mentionné à la note 15. Les autres passifs des entités immobilières ne sont pas garantis par le régime.

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur dont il est question à la note 1c :

31 décemb	bre 2018
-----------	----------

(M\$ CA)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	21 757 \$	162 \$	37 884 \$	59 803 \$
Titres à revenu fixe	85 455	12 084	15 926	113 465
Placements sensibles à l'inflation	875	_	8 117	8 992
Actifs réels	2 485	309	46 349	49 143
Sommes à recevoir liées aux placements	2 830	22 469	189	25 488
Passifs liés aux placements	(16 095)	(51 138)	(2 076)	(69 309)
Placements, montant net	97 307 \$	(16 114) \$	106 389 \$	187 582 \$

31 décembre 2017

(M\$ CA)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	24 536 \$	158 \$	34 864 \$	59 558 \$
Titres à revenu fixe	87 868	9 612	14 390	111 870
Placements sensibles à l'inflation	_	_	6 553	6 553
Actifs réels	3 083	329	45 305	48 717
Sommes à recevoir liées aux placements	2 396	27 932	97	30 425
Passifs liés aux placements	(14 136)	(55 805)	(1830)	(71 771)
Placements, montant net	103 747 \$	(17 774) \$	99 379 \$	185 352 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et des sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements (montant net) mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) au cours de l'exercice. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

2018

(M\$ CA)	Actions	Titres à revenu fixe	Placements sensibles à l'inflation	Actifs réels	Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
Solde, au début de l'exercice	34 864 \$	14 390 \$	6 553 \$	45 305 \$	•	•	99 379 \$
Achats	7 123	5 299	1 427	2 681	128	195	16 853
Ventes	(8 997)	(3 884)	(15)	(3 789)	(60)	(276)	(17 021)
Transferts entrants ³	_	_	_	_	(4)	_	(4)
Transferts sortants ³	_	(1 062)	_	_	_	4	(1 058)
Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement Réalisés	3 545	463	_	(47)	(30)	62	3 993
Non réalisés	1 349	720	152	2 199	58	(231)	4 247
Solde, à la fin de l'exercice	37 884 \$	15 926 \$	8 117 \$	46 349 \$	189 \$	(2 076) \$	106 389 \$

							2017
					Sommes à		
			Placements		recevoir	Passifs liés	
		Titres à	sensibles à		liées aux	aux	
(M\$ CA)	Actions	revenu fixe	l'inflation	Actifs réels	placements	placements	Total
Solde, au début de l'exercice	29 361 \$	14 238 \$	6 273 \$	45 183 \$	237 5	\$ (2 007) \$	93 285 \$
Achats	6 033	4 912	504	5 269	48	98	16 864
Ventes	(5 001)	(4 555)	(76)	(8 219)	(40)	(99)	(17 990)
Transferts entrants ³	_	_	_	_	(5)	3	(2)
Transferts sortants ³	_	_	_	_	(38)	32	(6)
Gains (pertes) inclus dans le							
revenu de placement							
Réalisés	1 798	814	1	1 999	(122)	98	4 588
Non réalisés	2 673	(1019)	(149)	1 073	17	45	2 640
Solde, à la fin de l'exercice	34 864 \$	14 390 \$	6 553 \$	45 305 \$	97 :	\$ (1830) \$	99 379 \$

Les transferts entrants et sortants de niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placements ou des passifs liés aux placements. Aucun transfert entre le niveau 2 et le niveau 1 n'a eu lieu en 2018 et en 2017. Voir la note 1c, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Les contrats dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés et n'indique pas, par conséquent, l'exposition du régime aux risques de crédit ou de marché. Les contrats dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats dérivés peuvent fluctuer considérablement.

Les contrats dérivés négociés hors bourse ou en bourse comprennent notamment ce qui suit :

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse dans lesquels deux contreparties échangent un ensemble de flux de trésorerie selon un taux convenu qui est appliqué à un montant nominal. Voici les diverses ententes de swaps auxquelles le régime participe :

Les swaps sur actions et sur marchandises sont des contrats dans le cadre desquels une partie s'engage à verser à l'autre partie, ou à recevoir de celle-ci, des flux de trésorerie fondés sur les variations de valeur d'un indice boursier ou de marchandises, d'un panier de titres ou de marchandises, ou d'un titre ou d'une marchandise unique.

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes dans le cadre desquelles deux parties s'échangent un ensemble de paiements fondés sur différents taux d'intérêt appliqués à un montant nominal. La compensation de certains swaps de taux d'intérêt négociés hors bourse avec des contreparties américaines est centralisée dans des chambres de compensation réglementées.

Les swaps de devises consistent en un échange de paiements fixes dans une devise en contrepartie de paiements fixes établis dans une autre devise.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont négociés sur des marchés boursiers réglementés visant de tels contrats, tandis que les contrats à terme de gré à gré sont des ententes négociées hors bourse entre deux parties. Voici des exemples de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré :

Les contrats à terme normalisés portant sur des actions ou des marchandises sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter à valeur fixe (prix convenu), selon un indice boursier ou un indice de marchandises, un panier de titres, un titre ou une marchandise unique à une date ultérieure prédéterminée.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter des instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt à une date ultérieure prédéterminée selon un prix établi.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix établi ou selon une entente précise à une date ultérieure prédéterminée.

Options

Les options peuvent être acquises sous forme de montants normalisés en bourse ou hors bourse, selon des modalités personnalisées. Il s'agit d'ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises à un prix établi, à une date ultérieure prédéterminée ou au plus tard à cette date. Le vendeur d'une option peut également régler le contrat par un règlement en trésorerie correspondant à la valeur du droit de l'acheteur. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le régime conclut diverses ententes en matière d'options, qui portent notamment sur des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des devises.

Produits dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors bourse par lesquels le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) est transféré d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent notamment les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les prêts participatifs.

Les swaps sur défaillance procurent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé résultant d'événements précis, comme le défaut de paiement ou l'insolvabilité. Ces swaps sont semblables, par leur structure, à une option en vertu de laquelle l'acheteur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement lié à la baisse de la valeur de l'actif référencé. L'actif référencé d'un swap sur défaillance est un instrument de créance. La compensation de certains swaps sur défaillance négociés hors bourse avec des contreparties américaines est centralisée dans des chambres de compensation réglementées.

Les swaps sur rendement total sont des contrats qui prévoient l'échange entre contreparties de flux de trésorerie correspondant à la variation de la valeur de l'actif référencé.

Autres produits dérivés

Le régime négocie également hors bourse d'autres produits dérivés, comme les swaps liés à la volatilité ou aux écarts et les swaps sur dividendes. Un investisseur peut négocier des swaps liés à la volatilité ou aux écarts dans le but d'ajouter une plus-value ou de couvrir les risques associés à l'amplitude d'un mouvement, par exemple la volatilité, les écarts, la corrélation ou la covariance de certains produits sous-jacents, comme les taux de change ou les indices boursiers. Les swaps sur dividendes sont des contrats hors bourse dans le cadre desquels l'investisseur convient d'égaler tous les dividendes produits par un titre ou un indice sous-jacent pendant une période donnée. En retour, le payeur des dividendes reçoit à l'échéance un montant fixe, appelé « taux des swaps sur dividendes ».

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats dérivés détenus par le régime aux 31 décembre :

				2018			2017
(M\$ CA)		Montant	Juste valeur ⁵		eur ⁵ Montant		aleur⁵
		nominal	Actifs	Passifs	nominal	Actifs	Passifs
Produits dérivés sur actions et su	r marchandises ⁴						
Swaps		57 105 \$	1 215 \$	(2 370) \$	44 928 \$	1 019 \$	(837) \$
Contrats à terme normalisés		11 288	15	(49)	15 160	233	(27)
Options : Cotées en bourse	achetées	139	2	_	968	10	_
	vendues	404	_	(32)	542	_	(16)
Hors bourse	achetées	33 201	2 265	_	14 733	144	_
	vendues	24 999	28	(781)	3 708	128	(290)
		127 136	3 525	(3 232)	80 039	1 534	(1 170)
Produits dérivés de taux d'intérê	t						
Swaps		185 629	976	(865)	143 020	650	(580)
Contrats à terme normalisés		126 127	317	_	477 070	84	_
Options : Cotées en bourse	achetées	399 686	21	_	48 610	14	_
	vendues	15 890	_	(20)	11 965	_	(7)
Hors bourse	achetées	79 879	189	(78)	41 907	117	(96)
	vendues	94 110	81	(148)	33 870	59	(93)
		901 321	1 584	(1 111)	756 442	924	(776)
Produits dérivés sur devises ⁴							
Swaps		13 367	25	(53)	20 964	28	(32)
Contrats à terme de gré à gré ⁶		89 968	1 391	(2 149)	77 208	845	(1 072)
Options : Hors bourse	achetées	19 225	256	(12)	9 404	52	_
	vendues	17 603	12	(224)	7 187	_	(52)
		140 163	1 684	(2 438)	114 763	925	(1 156)
Produits dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance	achetés	41 934	147	(356)	16 276	25	(405)
	– vendus	38 108	308	(231)	17 308	329	(80)
		80 042	455	(587)	33 584	354	(485)
		1 248 662	7 248	(7 368)	984 828	3 737	(3 587)
Garantie nette en trésorerie (reçu contrats dérivés	e)/payée en vertu de		(192)	47		(243)	21
Montant nominal et juste valeur	des contrats dérivés	1 248 662 \$	7 056 \$	(7 321) \$	984 828 \$	3 494 \$	(3 566) \$

⁴ Les « autres produits dérivés » auparavant comptabilisés séparément ont été reclassés avec leur produit sous-jacent.

⁵ Les justes valeurs auparavant comptabilisées en chiffres nets sont maintenant présentées sous forme de montants distincts correspondant à la juste valeur des actifs et des passifs.

⁶ À l'exception des contrats de change à terme liés à l'actif des biens immobiliers comme l'indique la note 5.

d) Composition de l'actif détenu sous forme de placements

Les placements directs, les contrats dérivés ainsi que les sommes à recevoir et les passifs liés aux placements sont classés par catégories de composition de l'actif, en fonction de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime. Le montant net réel en dollars canadiens des placements du régime correspondant à ces catégories se résume comme suit aux 31 décembre :

		2018		2017
	Placements nets réels à la Compo juste valeur de (M\$)		Placements ets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %
Actions				
Cotées en bourse	31 602 \$	17 %	35 132 5	\$ 19 %
Hors bourse	33 354	18	31 936	17
	64 956	35	67 068	36
Titres à revenu fixe				
Obligations	58 243	31	41 413	22
Titres à taux réels	19 473	10	19 959	11
	77 716	41	61 372	33
Placements sensibles à l'inflation				
Marchandises	10 612	6	11 083	6
Ressources naturelles	8 117	4	6 553	3
Protection contre l'inflation	8 709	5	8 918	5
	27 438	15	26 554	14
Actifs réels				
Biens immobiliers	27 444	15	25 512	14
Infrastructures	17 801	9	18 735	10
Titres à taux réels	4 332	2	1 451	1
	49 577	26	45 698	25
Titres de créance	15 232	8	13 575	7
Stratégies de rendement absolu	12 547	7	10 730	6
Superposition	(375)	_	(270)	_
Titres du marché monétaire	(59 509)	(32)	(39 375)	(21)
Placements, montant net	187 582 \$	100 %	185 352 3	\$ 100 %

e) Gestion des risques

Objectifs

Le principal risque à long terme auquel est exposé le régime est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d., la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, l'objectif premier de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition aux risques de marché et de crédit relatifs à un émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

Le régime gère également son risque de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour s'acquitter de toutes ses obligations financières futures à mesure qu'elles arrivent à échéance, y compris les versements au titre des prestations de retraite et les paiements à court terme selon l'évaluation à la valeur de marché qui résultent de la position en produits dérivés du régime, et pour pouvoir rajuster la composition de l'actif en réponse aux changements de conjoncture du marché.

Politiques

Le régime assure une gestion des risques cohérente pour ses placements au moyen d'un certain nombre de politiques, notamment :

Énoncé des politiques et procédures de placement – Ce document précise les modalités de placement de la caisse. Le conseil passe l'énoncé en revue au moins une fois l'an. Les placements du régime sont choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec toutes les lois pertinentes. L'énoncé valide pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a subi sa dernière modification le 1^{er} mai 2018. Il inclut les fourchettes de répartition de l'actif suivantes :

	Composition de l'actif (%) Valeur minimale	Composition de l'actif (%) Valeur maximale
Actions	30 %	40 %
Titres à revenu fixe	20 %	60 %
Placements sensibles à l'inflation	10 %	20 %
Actifs réels	21 %	31 %
Titres de créance	3 %	13 %
Stratégies de rendement absolu	4 %	14 %
Titres du marché monétaire ⁷	(78) %	0 %

La catégorie des titres du marché monétaire fournit le capital pour les placements dans d'autres catégories d'actif.

- Politique de placement du conseil Cette politique s'applique à l'ensemble de la caisse et à des catégories d'actif. Elle porte sur les risques pertinents et importants auxquels est exposé l'ensemble de la caisse. La politique établit des fourchettes pour la répartition des placements dans les catégories d'actif et dans les devises. La direction détermine l'exposition à l'intérieur des fourchettes approuvées. La politique précise également la répartition du budget de risques, en plus de dresser la liste des restrictions propres aux placements, comme l'exposition maximale permise relativement à différents types de placements et les exigences de liquidités. Le conseil approuve cette politique et la passe en revue régulièrement.
- Politique de la division Placements Cette politique présente la façon dont la division Placements est structurée pour
 pouvoir entreprendre la gestion des placements et du risque de la caisse et pour gérer les activités au quotidien. Cette
 politique précise le rôle de supervision du chef de la direction, du chef des placements et des comités de cadres supérieurs
 au sein de la division Placements.
- Politiques des portefeuilles de chaque service de placement Ces politiques s'appliquent aux portefeuilles individuels dans chaque catégorie d'actif gérée par la division Placements. Les politiques des portefeuilles précisent, pour chaque service, les stratégies de placement, les procédures d'exploitation, les restrictions propres aux placements et les risques clés, en plus de contenir une description de la gestion des risques et des exigences en matière de déclaration des données pour chaque service de placement.

- Politique sur l'autorisation et l'exécution des transactions Cette politique décrit les exigences relatives à l'exploitation qui doivent être respectées au sein de la division Placements au moment de négocier des titres en bourse et hors bourse.
- Politique sur le crédit de contrepartie de la division Placements Cette politique s'applique aux placements dont l'exposition au risque de crédit découle de la conclusion d'ententes avec certaines contreparties. Cette politique énonce les restrictions sur le risque de crédit de la contrepartie et la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de transiger avec une nouvelle contrepartie.
- Politique sur l'approbation préalable des transactions Cette politique officialise les procédures afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des données requises pour la saisie, l'établissement du prix, la gestion du risque et la comptabilisation des transactions, et d'en permettre l'enregistrement dans les registres du régime en temps opportun, avant le début des transactions.

Processus

Le régime utilise la budgétisation des risques pour répartir les risques liés à la gestion active entre les catégories d'actif des placements. Le budget de risques liés à la gestion active est soumis annuellement à l'examen et à l'approbation des membres du conseil. Il incombe à chaque service de placement de gérer les risques associés aux placements dont il a la responsabilité, selon le budget de risques liés à la gestion active qui lui est alloué. Chaque service doit respecter l'Énoncé des politiques et procédures de placement, la Politique de placement du conseil (y compris le budget de risques liés à la gestion active qui lui est alloué), la Politique de la division Placements, la Politique sur l'autorisation et l'exécution des transactions, la Politique sur l'approbation préalable des transactions et les politiques applicables des portefeuilles. De plus, le service Gestion globale de la caisse doit veiller à garder les liquidités nécessaires conformément aux politiques du régime à cet égard, et les services Gestion globale de la caisse et Marchés financiers sont responsables de la conformité avec la Politique sur le crédit de contrepartie de la division Placements. La division Finances mesure de manière indépendante l'exposition au risque de placement et les liquidités du régime et fournit l'information à la division Placements et au Comité des placements du conseil.

Chaque service de placement dispose d'un comité de placements, ou d'une structure équivalente, qui se réunit régulièrement afin d'évaluer les risques de placement associés aux portefeuilles dont il a la gestion et d'établir des plans d'action, le cas échéant. Les gestionnaires individuels de chaque service de placement reçoivent une autorité de placement limitée du conseil, qui l'a lui-même déléguée à l'équipe de direction. Les limites d'opérations et les exigences d'approbation sont définies dans les politiques des portefeuilles à l'intention du service, la Politique de la division Placements et/ou la Politique de placement du conseil. Dans le cas de placements négociés hors bourse, comme les placements non traditionnels et les placements dans des sociétés fermées, les services de placement doivent effectuer une vérification préalable avant l'acquisition de titres et utiliser celle-ci comme un outil de suivi pour surveiller les placements après l'acquisition. On vise ainsi à assurer la plus grande transparence possible aux services pour leur permettre d'évaluer l'exposition au risque qui découle de tels placements.

Des représentants expérimentés de chaque service de placement sont membres de l'un ou l'autre ou des deux comités des placements, à savoir le Comité des placements – caisse et le Comité des placements – titres de sociétés fermées et actifs non liquides. Le Comité des placements – caisse est responsable des questions relatives au programme de placement global et se concentre sur la gestion des risques de placement à l'échelle de la caisse. Ce comité allie l'expérience et le jugement nécessaires en matière de placements et d'exploitation pour évaluer et gérer les risques de crédit, de marché et de liquidité sur une base régulière. Il surveille les risques liés aux devises, aux taux d'intérêt et aux liquidités pour l'ensemble de la caisse. Présidé par le chef des placements, le Comité des placements – titres de sociétés fermées et actifs non liquides est chargé de la surveillance des transactions effectuées sur les marchés privés ou portant sur des actifs non liquides ainsi que de la composition globale du portefeuille de placement dans des sociétés fermées. Le directeur des risques et de la stratégie est membre des deux comités. Le chef des affaires juridiques et des affaires générales ou son délégué assiste aux réunions du Comité des placements – titres de sociétés fermées et actifs non liquides à titre de conseiller. Les comités se réunissent au moins toutes les deux semaines.

Le chef de la direction préside le Comité de gestion du risque d'entreprise, le Comité des risques, Placements, présidé par le chef de la direction et le Comité des risques, Services aux participants, présidé par le chef de la direction. Le Comité de gestion du risque d'entreprise surveille le programme de gestion du risque d'entreprise du régime; il comprend des représentants expérimentés de toutes les divisions. Le Comité de gestion du risque d'entreprise se réunit régulièrement et présente au conseil un rapport chaque semestre, ou plus fréquemment au besoin. Le Comité des risques présidé par le chef de la direction s'assure que le programme de placement respecte la tolérance au risque ainsi que la mission, la vision et les valeurs du régime, en tenant compte des politiques en vigueur, des mandats des comités, des risques opérationnels importants et des événements extérieurs qui pourraient avoir une incidence notable sur le programme de placement. Ce comité, qui comprend des représentants expérimentés des divisions Placements, Stratégie et risque, Finances et Opérations de l'entreprise ainsi que du bureau du conseiller général, se réunit au moins

chaque trimestre et plus souvent au besoin. Le Comité des risques, Services aux participants, présidé par le chef de la direction s'assure que la division Services aux participants respecte l'Énoncé de tolérance au risque de l'organisation approuvé par le conseil ainsi que la mission, la vision et les valeurs du RREO. Ce comité comprend des représentants expérimentés des divisions Stratégie et risque, Services aux participants et Affaires juridiques et Conformité.

f) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable. Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Gestion du risque de crédit

Le régime gère activement le risque de crédit. Lorsqu'on détecte une exposition excessive à des risques individuels ou à des groupes de risques, le régime prend les mesures nécessaires pour atténuer ces risques. Ces mesures comprennent notamment la réduction de l'exposition et l'utilisation de produits dérivés de crédit.

Le régime conclut des accords avec des contreparties afin de restreindre son exposition aux créances irrécouvrables. Un accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) est conclu avec la plupart des contreparties de contrats dérivés hors bourse, ce qui permet aux deux parties de procéder à un règlement net des obligations à la cessation ou lorsqu'un événement prédéterminé survient. Le régime négocie également une convention connexe, soit une annexe de soutien au crédit (Credit Support Annex), avec d'importantes contreparties pour atténuer davantage le risque de crédit de contrepartie. Cette annexe procure au régime le droit de réaliser une garantie donnée par des contreparties en cas de défaillance de ces contreparties.

Puisque les garanties permettent d'atténuer grandement le risque de crédit de contrepartie, le régime obtient systématiquement des garanties de ses contreparties, non seulement dans le cas de contrats dérivés hors bourse, mais aussi de prises en pension de titres. La note 2i fournit un complément d'information sur les garanties engagées et reçues.

Le régime dispose d'un processus d'évaluation du risque de crédit pour approuver de nouvelles contreparties éventuelles et pour surveiller les contreparties autorisées à participer à des contrats dérivés, à des mises en pension de titres et à des prises en pension de titres, à des ententes d'emprunt de titres, à des opérations de courtage de premier ordre et à la compensation de contrats à terme normalisés, d'options et de titres à revenu fixe. Le régime traite principalement avec des contreparties dont la notation de crédit est élevée. Des politiques limitent l'exposition maximale auprès d'une contrepartie unique dans le cas des contrats dérivés, des mises en pension de titres et des prises en pension de titres, des opérations de courtage de premier ordre et de la compensation de contrats à terme normalisés et d'options.

Exposition maximale au risque de crédit avant garantie

Le régime est exposé au risque de crédit en raison des placements en titres de créance et de la somme à recevoir de la province de l'Ontario et des courtiers. L'exposition maximale au risque de crédit de ces instruments financiers correspond à leur juste valeur présentée dans les états consolidés de la situation financière et dans la note 2a. Le régime est aussi exposé au risque de crédit des contreparties de contrats dérivés hors bourse. Le risque de crédit des contreparties de contrats dérivés hors bourse correspond à la juste valeur positive nette des obligations contractuelles envers les contreparties.

Pour surveiller le risque de crédit, le régime produit un rapport trimestriel sur la concentration du risque de crédit, selon la notation de crédit de tous les instruments financiers sensibles au crédit.

Le service de gestion du risque de crédit du régime attribue une notation à chaque contrepartie. Ces notations sont comparées aux notations externes attribuées quotidiennement aux contreparties par des agences reconnues.

Le risque de crédit des placements en titres de créance et des contrats dérivés hors bourse, par catégorie de notation de crédit et avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit, s'établit comme suit aux 31 décembre :

					2018
Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de créance de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	37 520 \$	31 377 \$	- \$	- \$	- \$
AA/R-1 (moyen)	2 267	77	5 277	_	82
A/R-1 (faible)	12 575	2 901	7 945	_	1 124
BBB/R-2	5 742	_	248	_	66
Inférieure à BBB/R-2	3 016	_	_	_	_
Sans notation ⁸	2 552	63	2 356	12 958	_
	63 672 \$	34 418 \$	15 826 \$	12 958 \$	1 272 \$

					2017
			Titres achetés en	Emprunts et titres de	
	Obligations et		vertu de	créance de	Contrats
	placements à	Titres à	conventions	sociétés	dérivés hors
Notation de crédit (M\$ CA)	court terme	taux réels	de revente	fermées	bourse
AAA/R-1 (élevé)	39 290 \$	31 068 \$	- \$	- \$	- \$
AA/R-1 (moyen)	2 360	75	2 331	_	39
A/R-1 (faible)	12 687	2 983	15 876	_	633
BBB/R-2	5 630	_	352	_	_
Inférieure à BBB/R-2	2 573	_	_	_	_
Sans notation ⁸	2 460	79	6 074	12 356	_
	65 000 \$	34 205 \$	24 633 \$	12 356 \$	672 \$

⁸ Les titres sans notation comprennent les instruments de sociétés fermées, qui sont gérés à l'externe ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

Le régime est aussi exposé au risque de crédit par le biais d'arrangements hors bilan. Dans le cas des garanties hors bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximal que le régime aurait à payer en cas de réalisation des garanties. Dans le cas des engagements de prêts, l'exposition maximale est le montant engagé au titre des engagements et ententes. Dans le cas des produits dérivés de crédit, l'exposition maximale correspond au montant nominal des produits dérivés de crédit vendus, comme l'indique la note 2c.

Aux 31 décembre (M\$ CA)	2018	2017
Garanties	280 \$	359 \$
Engagements de prêts	18	63
Montant nominal des produits dérivés de crédit vendus	38 108	17 308
Total de l'exposition au risque de crédit hors bilan	38 406 \$	17 730 \$

Bien que l'exposition maximale du régime au risque de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, cette exposition est bien moindre en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties en faveur du régime) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le régime, comme on l'a décrit plus tôt.

Concentration du risque de crédit

Au 31 décembre 2018, le régime affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et du Trésor américain. Cette concentration découle principalement de la détention par le régime de 42,5 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada (45,4 G\$ en 2017), de 10,8 G\$ de titres émis par le Trésor américain (13,0 G\$ en 2017), de 6,5 G\$ d'obligations émises par la province de l'Ontario (6,7 G\$ en 2017), de 3,2 G\$ au titre de la somme à recevoir de la province de l'Ontario (voir la note 3) (3,3 G\$ en 2017) et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

g) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant des fluctuations de divers facteurs du marché tels que les cours des actions et des marchandises, les taux d'intérêt et de change ainsi que les écarts de taux. Le régime est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque de marché auquel le régime est exposé varie selon des éléments tels que la conjoncture du marché, les prévisions concernant l'évolution des prix, la survenance de certaines catastrophes naturelles (p. ex., des ouragans et des séismes) ayant une incidence sur les cours des titres liés aux assurances, les attentes relatives aux rendements futurs et la composition de l'actif.

Gestion du risque de marché

Le régime gère le risque de marché principalement par la diversification de ses placements dans différents secteurs, à l'échelle mondiale, et par le recours à diverses stratégies de placement. Une vaste gamme de contrats dérivés permet de plus au régime de gérer son exposition au risque de marché.

Évaluation des risques de marché et de crédit

Le régime utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VAR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque de marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VAR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes.

L'exposition totale de l'actif est calculée à l'aide de la méthode du déficit prévu, qui établit le risque de placement par catégorie d'actif et tient compte du risque de perte de l'actif net attribuable à des facteurs de risque de marché et de crédit. Statistiquement, le régime pourrait s'attendre à subir des pertes équivalentes aux risques définis dans le rapport seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et restrictions présentées plus loin.

La méthode du déficit prévu est une approche statistique qui tient compte de la volatilité des marchés et du risque de crédit, de même que de la diversification des risques obtenue en effectuant des placements dans des produits et des marchés différents. Les risques, mesurés de manière uniforme pour tous les marchés et les produits, peuvent être regroupés pour donner un indicateur unique de risque. Le niveau de 99 % sur un an utilisé par le régime est obtenu au moyen d'une simulation historique et de l'approche « bootstrapping » qui reflète le rendement annuel prévu pour le portefeuille dans 1 % des pires cas. En l'absence de données historiques suffisantes, des approximations et des méthodes statistiques sont utilisées pour compléter les séries de données.

La méthode du déficit prévu employée comporte des limites. Par exemple, il se peut que les données historiques ne fournissent pas la meilleure estimation des changements à venir. De plus, elle peut ne pas rendre la corrélation des rendements des actifs dans des fluctuations de marché extrêmement négatives qui ne se sont pas produites pendant la période couverte par les données historiques. Toutefois, l'approche « bootstrapping » et une longue période historique atténuent cette limite dans une certaine mesure, puisqu'elles permettent de produire un ensemble de scénarios qui comprennent des événements négatifs extrêmes. Le régime calcule le risque relatif à ses positions en actifs à la fin de la journée, ce qui constitue une autre limite. Les positions peuvent changer radicalement pendant une séance de négociation boursière. Ces limites et la nature même de la méthode du déficit prévu signifient que les pertes du régime peuvent excéder les montants présentés à l'égard de l'exposition aux risques dans les rapports sur les risques.

Le régime surveille et améliore constamment sa méthode de calcul du risque, afin d'en arriver à une estimation du risque aussi juste que possible.

Le tableau suivant indique l'exposition totale de l'actif du régime, calculée selon la méthode du déficit prévu.

(G\$ CA) ⁹	2018	2017
Actions		
Cotées en bourse	8,5 \$	11,0 \$
Hors bourse	14,0	14,0
Titres à revenu fixe		
Obligations	9,5	7,0
Titres à taux réels	4,0	4,5
Placements sensibles à l'inflation		
Marchandises	3,0	3,5
Ressources naturelles	2,0	1,5
Protection contre l'inflation	3,5	3,0
Actifs réels		
Biens immobiliers	4,5	4,5
Infrastructures	3,0	3,5
Titres à taux réels	1,0	0,5
Titres de créance	2,0	2,0
Stratégies de rendement absolu	1,5	3,0
Superposition	5,5	3,5
Titres du marché monétaire	14,5	10,5
Exposition totale de l'actif, calculée selon la méthode du déficit prévu ¹⁰	38,0 \$	42,0 \$

⁹ Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le régime mesure le risque de taux d'intérêt des catégories d'actif pertinentes qui font partie de son portefeuille (note 2d). Le régime mesure la sensibilité à la variation des taux d'intérêt nominaux des obligations et des contrats dérivés qui font partie de ses catégories d'actif des titres à revenu fixe et des titres de créance – une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 7,6 G\$ (6,5 G\$ en 2017) de la valeur de ces placements. De même, le régime mesure la sensibilité à la variation des taux d'intérêt réels des produits à taux réel et des contrats dérivés qui font partie de ses catégories d'actif des titres à revenu fixe et des actifs réels – une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait une baisse de 3,1 G\$ (3,1 G\$ en 2017) de la valeur de ces placements.

Le régime mesure aussi la sensibilité à l'égard de l'inflation implicite du marché des titres à taux nominal ou réel ainsi que des contrats dérivés qui font partie de la catégorie de protection contre l'inflation de la catégorie d'actif Placements sensibles à l'inflation du régime. Une hausse de 1 % du taux d'inflation implicite du marché entraînerait une augmentation de 2,0 G\$ de la valeur de ces placements (1,6 G\$ en 2017).

Au 31 décembre 2018, si l'on suppose que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une baisse de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 21 % des obligations au titre des prestations de retraite, soit 40,1 G\$ (22 % en 2017, soit 45,3 G\$).

¹⁰ L'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu n'égale pas la somme du risque de chacune des catégories d'actif, puisque la diversification réduit le risque total.

Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats dérivés connexes.

Aux 31 décembre, le régime détenait des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

(M\$ CA)	2018	2017
Devise	Risque net	Risque net
Dollar américain	35 150 \$	39 660 \$
Peso chilien	3 425	3 455
Euro	2 976	3 230
Real brésilien	2 747	3 010
Livre sterling	2 730	2 857
Yen japonais	2 331	1 945
Renminbi chinois	(2 272)	(1 827)
Couronne danoise	2 049	1 977
Dollar australien	1 418	1 419
Peso mexicain	1 394	1 357
Autres	9 851	10 419
	61 799 \$	67 502 \$

Aux 31 décembre, si l'on suppose que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, une augmentation/diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par la diminution/l'augmentation suivante de la valeur des placements nets :

(M\$ CA)	2018	2017
	Variation de	Variation de
	la valeur des	la valeur des
	placements	placements
Devise	nets	nets
Dollar américain	1 758 \$	1 983 \$
Peso chilien	171	173
Euro	149	161
Real brésilien	137	151
Autres	875	907
	3 090 \$	3 375 \$

h) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants et acquérir des placements de façon rapide et rentable. Ce risque est inhérent aux activités du régime et peut être influencé par diverses situations propres à un marché ou qui touchent l'ensemble des marchés, comme les événements liés au crédit ou une fluctuation importante des marchés.

Gestion du risque de liquidité

Le régime surveille quotidiennement ses liquidités pour s'assurer qu'il dispose de suffisamment d'actifs liquides pour s'acquitter de ses obligations à l'égard de garanties potentielles et de flux de trésorerie contractuels et répondre à ses besoins de trésorerie (tels que les versements au titre des prestations de retraite) sur un horizon d'un an. Au moment d'établir les actifs liquides disponibles, des facteurs tels que la juste valeur, les garanties engagées et reçues, les mises en pension de titres et les arrangements de prêt et d'emprunt de titres sont pris en compte. Les obligations à l'égard de garanties potentielles en période de crise sont déterminées au moyen d'une simulation historique des fluctuations du marché et de leur incidence sur les mises en pension de titres, les contrats dérivés et les arrangements de prêt et d'emprunt de titres du régime sur un horizon d'un an.

Actifs liquides

Le régime garde un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. La juste valeur des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis s'élève à 53 216 M\$ au 31 décembre 2018 (58 435 M\$ en 2017). Le régime détenait également 20 156 M\$ (23 852 M\$ en 2017) en actions cotées sur les principales places boursières, déduction faite des positions vendeur. Ces titres sont facilement réalisables et monnayables.

Échéance contractuelle

Les passifs du régime comprennent les prestations de retraite constituées, les passifs liés aux placements, les sommes à verser aux courtiers, les créditeurs et les charges à payer. Les sommes à verser aux courtiers, les créditeurs et les charges à payer arrivent à échéance à moins d'un an. Comme le régime peut régler des titres vendus à découvert, une garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit et des produits dérivés à la juste valeur avant l'échéance contractuelle, ils sont considérés comme arrivant à échéance à moins d'un an.

Les passifs du régime liés aux placements en fonction des dates d'échéance s'établissent comme suit aux 31 décembre :

(M\$ CA)				2018
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(21 040) \$	(7 240) \$	– \$	(28 280) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 617)	_	_	(2 617)
Titres à revenu fixe	(12 493)	_	_	(12 493)
Biens immobiliers	(587)	(2 257)	(1 050)	(3 894)
Papier commercial	(8 676)	_	_	(8 676)
Titres de créance à terme	_	(5 091)	_	(5 091)
Garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(937)	_	_	(937)
Contrats dérivés, montant net	(7 321)	_	_	(7 321)
	(53 671) \$	(14 588) \$	(1 050) \$	(69 309) \$
(M\$ CA)				2017
		Entre		
	À moins	un an et	Plus de	
	d'un an	cinq ans	cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(31 829) \$	(7 013) \$	- \$	(38 842) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 230)	_	_	(2 230)
Titres à revenu fixe	(11 177)	_	_	(11 177)
Biens immobiliers	(1 384)	(2 102)	(946)	(4 432)
Papier commercial	(8 938)	_	_	(8 938)
Titres de créance à terme	_	(2 167)	_	(2 167)
Titres de créance à terme Garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	— (419)	(2 167) —	_	(2 167) (419)
	— (419) (3 566)	(2 167) — —	_ _ _	, ,

i) Garanties engagées et reçues

Le régime donne et obtient des garanties sous forme de titres et de trésorerie dans le cours normal de ses activités de gestion des placements nets. Les titres en garantie sont principalement des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis. Des garanties supplémentaires sont généralement fournies si la valeur des titres baisse au-dessous d'un niveau prédéterminé. Les titres transférés sont comptabilisés comme des actifs lorsque le régime conserve la quasi-totalité des risques et avantages, y compris le risque de crédit, le risque de règlement et le risque de marché. Le régime n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres admissibles. Le régime détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée en lien avec une des conditions énoncées dans les ententes contractuelles et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. Le régime peut vendre ou réengager une garantie si son propriétaire n'est pas en défaut. La juste valeur des garanties vendues ou réengagées était de néant au 31 décembre 2018 (néant en 2017).

Le régime procède à des opérations d'emprunt et de prêt de titres et engage et reçoit des garanties à leur égard. Le régime ne comptabilise pas les titres empruntés comme des actifs détenus sous forme de placements et ne décomptabilise pas les titres prêtés, puisque les prêteurs conservent les risques et avantages liés à ces titres.

La juste valeur des garanties engagées et reçues, des titres achetés en vertu de conventions de revente, des titres vendus en vertu de conventions de rachat, des titres empruntés et des titres prêtés aux 31 décembre se présente comme suit :

(M\$ CA)	2018	2017
Titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat		
Montants bruts des titres achetés en vertu de conventions de revente ¹¹	16 216 \$	24 633 \$
Garanties détenues	16 498	24 815
Montants bruts des titres vendus en vertu de conventions de rachat ¹¹	28 670	38 842
Garanties engagées	29 016	39 080
Emprunt et prêt de titres		
Titres empruntés	5 442	3 827
Titres prêtés	288	_
Garanties engagées ¹²	5 535	4 242
Contrats dérivés		
Garanties reçues ¹³	1 505	737
Garanties engagées ¹⁴	2 600	1 949

¹¹ La note 2j présente un rapprochement du montant brut total et des montants nets présentés à la note 2a.

j) Compensation des actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états consolidés de la situation financière quand il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Certaines opérations de mise en pension de titres réglées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale de compensation répondent aux critères liés à la compensation. Le régime conclut des accords avec des contreparties, comme des accords-cadres de l'ISDA et des accords-cadres de mise en pension de titres (global master repurchase agreements), afin de limiter son exposition aux créances irrécouvrables (voir la note 2f). En vertu de ces accords, les deux parties ont le droit de procéder à un règlement net des obligations lorsqu'un événement prédéterminé survient. Lorsque ce droit de compensation est conditionnel, les montants connexes présentés dans les états consolidés de la situation financière ne sont pas compensés.

¹² Comprend une garantie en trésorerie de 2 549 $\$ (2 239 $\$ en 2017).

¹³ Comprend une garantie en trésorerie de 937 \$ (419 \$ en 2017).

¹⁴ Comprend une garantie en trésorerie de 57 $\$ (59 $\$ en 2017).

2018 (M\$ CA) Montant Montants Titres donnés Moins: net faisant l'objet en garantie et garanties en trésorerie 15 Montants montants présenté à d'accords de bruts compensés la note 2a compensation Risque net **Actifs financiers** (13 476) \$ 36\$ Titres achetés en vertu de conventions de revente 16 216 \$ (390) \$ 15 826 \$ (2 314) \$ Sommes à recevoir liées aux produits dérivés 7 056 7 056 (4489)(1284)1 283 23 272 \$ (390)\$ 22 882 \$ (17 965) \$ (3598)\$ 1319\$ **Passifs financiers** Titres vendus en vertu de conventions de rachat (28670)\$ 390\$ $(28\ 280)$ \$ 13 476 \$ 14 785 \$ (19)\$ 2 461 Passifs liés aux produits dérivés 4 489 (7321)(7321)(371)(35 991) \$ (35 601) \$ 17 965 \$ (390) \$ 390\$ 17 246 \$ (M\$ CA) 2017 Montants Titres donnés Moins: Montant net faisant l'objet en garantie et Montants présenté à la montants d'accords de garanties en trésorerie 15 compensés Risque net bruts note 2a compensation **Actifs financiers** Titres achetés en vertu de conventions de revente 24 633 \$ **-** \$ 24 633 \$ (23288)\$ (1345)\$ **-**\$ Sommes à recevoir liées aux produits dérivés 3 494 3 494 (1879)(580)1035 1035\$ **—** \$ 28 127 \$ 28 127 \$ $(25\ 167)$ \$ (1925)\$ **Passifs financiers** Titres vendus en vertu de conventions de rachat 23 288 \$ (38842)\$ **-**\$ (38842)\$ 15 533 \$ (21)\$ Passifs liés aux produits dérivés (3566)(3566)1879 1631 (56)

- \$

(42408)\$

(42408)\$

25 167 \$

17 164 \$

(77)\$

NOTE 3. SOMME À RECEVOIR DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

La somme à recevoir de la province comprend les cotisations d'équivalence requises et les intérêts connexes.

Aux 31 décembre (M\$ CA)	2018	2017
Cotisations à recevoir	3 184 \$	3 269 \$
Intérêts courus à recevoir	40	45
	3 224 \$	3 314 \$

La somme à recevoir de la province de l'Ontario au 31 décembre 2018 comprend une somme de 1 675 M\$ reçue en janvier 2019 et un montant estimatif de 1 549 M\$ avec les intérêts à recevoir en janvier 2020. La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2017 comprenait une somme de 1 660 M\$ reçue en janvier 2018 et un montant estimatif initial de 1 654 M\$ reçu en janvier 2019. La différence entre les estimations initiales et le montant reçu est attribuable aux intérêts.

¹⁵ Les titres donnés en garantie et les garanties en trésorerie excluent le surdimensionnement et les garanties à donner. La note 2i comprend le montant total des garanties.

NOTE 4.

PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

a) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées, soit 192 281 M\$ (204 322 M\$ en 2017), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations émises par la province de l'Ontario ayant des caractéristiques semblables au passif du régime. On a établi le taux d'actualisation en appliquant un taux moyen pondéré qui correspond au montant estimatif des prestations à verser et au moment où on prévoit de les verser. Le taux d'inflation correspond à l'écart géométrique entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels.

Le sommaire des principales hypothèses économiques se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2018	2017
Taux d'actualisation	3,20 %	2,95 %
Taux d'augmentation des salaires	2,40 %	2,70 %
Taux d'inflation	1,40 %	1,70 %
Taux réel ¹	1,80 %	1,25 %

¹ Les taux réels présentés correspondent à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite de changements sur les marchés financiers en 2018. Les modifications apportées aux hypothèses économiques ont entraîné une diminution nette de 19 812 M\$ de la valeur des prestations de retraite constituées (augmentation de 6 508 M\$ en 2017, qui tenait compte de l'incidence des contrats de salaire de deux ans annoncés par le ministère de l'Éducation pour les années scolaires commençant le 1 er septembre 2017 et le 1 er septembre 2018).

Aucune modification n'a été apportée aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie en date du 31 décembre 2018. En 2017, le ratio présumé entre les services décomptés et les services admissibles pour les prestations futures ainsi que les hypothèses de retraite ont été précisés. Ces deux changements résultent d'une étude qui reposait sur le prolongement de la période nécessaire avant que les participants occupent un emploi à temps plein. Les modifications apportées en 2017 aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont fait augmenter de 145 M\$ la valeur des prestations de retraite constituées. Les modifications apportées aux hypothèses économiques et aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont entraîné une diminution nette de 19 812 M\$ (une augmentation de 6 653 M\$ en 2017) de la valeur des prestations de retraite constituées.

b) Taux d'indexation

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. Les taux d'indexation se situent entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013 et se situent entre 0 % et 100 % de la variation de l'IPC pour les services décomptés après 2013. La protection conditionnelle contre l'inflation peut être appliquée et des changements aux taux d'indexation peuvent être apportés seulement lorsqu'une évaluation actuarielle est déposée. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supplémentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation dont les participants sont privés, jusqu'à concurrence de 50 % de l'IPC.

Pour les évaluations aux fins des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée. Par conséquent, les prestations de retraite constituées au 31 décembre 2018 reposaient sur les taux d'indexation établis dans le rapport d'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2018.

Comme noté dans le rapport d'évaluation actuarielle déposé le 1^{er} janvier 2018, les taux d'indexation demeureront à 100 % de l'IPC pour les services décomptés après 2009. Ce pourcentage restera en vigueur jusqu'à ce que la prochaine évaluation actuarielle soit déposée auprès des autorités de réglementation; on pourra alors diminuer le pourcentage selon la capitalisation du régime.

À la suite du rapport d'évaluation actuarielle déposé le 1^{er} janvier 2017, les taux d'indexation ont été augmentés à 100 % de l'IPC pour les services décomptés après 2009 à compter du 1^{er} janvier 2018. Par ailleurs, le 1^{er} janvier 2018, les enseignants qui comptaient des services décomptés après 2009 ont bénéficié d'une augmentation ponctuelle afin que leur rente soit prospectivement élevée au niveau où elle se serait située s'ils avaient joui d'une pleine protection contre l'inflation au 1^{er} janvier 2017. Le changement du taux d'indexation a entraîné une augmentation de 1 207 M\$ des prestations de retraite constituées en 2017.

Aux 31 décembre, les taux d'indexation sur lesquels les prestations de retraite constituées reposaient étaient les suivants :

	2018 ²	2017 ³
Services décomptés	Protection contre l'inflation	Protection contre l'inflation
Avant 2010	100 % de l'IPC	100 % de l'IPC
De 2010 à 2013	100 % de l'IPC	100 % de l'IPC
Après 2013	100 % de l'IPC	100 % de l'IPC

² Niveau de protection contre l'inflation selon l'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2018.

c) Gains et pertes actuariels

Les pertes actuarielles au titre des prestations de retraite constituées de 709 M\$ (pertes de 568 M\$ en 2017) découlent des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels.

³ Niveau de protection contre l'inflation selon l'évaluation actuarielle du $\mathbf{1}^{\text{er}}$ janvier 2017.

NOTE 5.

PLACEMENTS IMMOBILIERS

Le portefeuille immobilier du régime est composé de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive. Le régime consolide la juste valeur des actifs et passifs de CCFL et des sociétés de portefeuille gérées par CCFL. Les sociétés de portefeuille et les entités de placement, y compris les coentreprises gérées par des parties externes, sont comptabilisées comme des placements du régime, mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

Les tableaux ci-dessous contiennent de l'information sur le portefeuille immobilier. Les transactions et les soldes intersociétés sont éliminés étant donné la consolidation. Le premier tableau présente les principales composantes des placements immobiliers nets. Le deuxième tableau présente les principales composantes du résultat net des biens immobiliers.

Aux 31 décembre	2018			2017	
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	
Actif ^{1, 2}					
Biens immobiliers	27 276 \$	15 652 \$	25 410 \$	15 017 \$	
Placements	3 742	3 386	4 284	3 315	
Autres actifs	283	281	288	281	
Total de l'actif	31 301	19 319	29 982	18 613	
Passif ^{1, 2}					
Dette à long terme	2 907	2 853	3 551	3 548	
Autres passifs	987	618	881	623	
Total du passif	3 894	3 471	4 432	4 171	
Placements immobiliers, montant net	27 407 \$	15 848 \$	25 550 \$	14 442 \$	

¹ Les actifs nets en dollars américains, en pesos mexicains et en pesos colombiens ont été couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré pour un montant nominal de 1 120 M\$ (1 463 M\$ en 2017) dont la juste valeur combinée est de (37) M\$ (3 M\$ en 2017).

² Les coentreprises gérées par des parties externes détiennent des biens immobiliers et ont des passifs. La valeur de l'actif net de ces coentreprises est incluse dans les placements, représentant des actifs de 1 215 M\$ (1 097 M\$ en 2017) et des passifs de 548 M\$ (383 M\$ en 2017).

(M\$ CA)	2018	2017
Produits		
Locations	1 999 \$	1 925 \$
Placements et autres	105	112
	2 104	2 037
Charges		
Exploitation des biens immobiliers	818	800
Frais généraux et administratifs	60	58
Autres	24	23
	902	881
Résultat d'exploitation	1 202	1 156
Charges d'intérêts	(106)	(121)
Revenu de placement (note 6)	1 096	1 035
Gains nets sur placements	335	661
Résultat net tiré des biens immobiliers	1 431 \$	1 696 \$

NOTE 6. REVENU DE PLACEMENT NET

Revenu/(perte) de placement après l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion et des coûts de transaction aux catégories d'actif

Le revenu de placement net est comptabilisé déduction faite des frais de gestion et des coûts de transaction, et il est groupé par catégorie d'actif. Le revenu de placement net, compte tenu des contrats dérivés, s'établit comme suit pour les exercices clos les 31 décembre :

Revenu de placement net 2018

(M\$ CA)	Revenu ¹	Réalisé ²	Non réalisé ²	Revenu de placement ³	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions							
Cotées en bourse							
Canadiennes	35 \$	114 \$	(403) \$	(254) \$	- \$	(4) \$	(258) \$
Non canadiennes	592	859	(2 803)	(1 352)	(60)	(68)	(1 480)
Hors bourse							
Canadiennes	152	16	250	418	(19)	(64)	335
Non canadiennes	868	3 323	1 516	5 707	(272)	(50)	5 385
	1 647	4 312	(1 440)	4 519	(351)	(186)	3 982
Titres à revenu fixe							
Obligations	1 264	(2 063)	(538)	(1 337)	(1)	(39)	(1 377)
Placements à court terme	(9)	(204)	(416)	(629)	(3)	(1)	(633)
Placements non traditionnels	119	91	299	509	(21)	(2)	486
Titres canadiens à taux réels	470	(26)	(470)	(26)	_	_	(26)
Titres non canadiens à taux réels	167	1 275	(656)	786	_	_	786
	2 011	(927)	(1 781)	(697)	(25)	(42)	(764)
Placements sensibles à l'inflation							
Marchandises	(165)	322	(1 555)	(1 398)	_	(6)	(1 404)
Terrains forestiers exploitables	93	_	246	339	_	_	339
Ressources naturelles	234	_	(102)	132	(3)	(2)	127
	162	322	(1 411)	(927)	(3)	(8)	(938)
Actifs réels							
Biens immobiliers (note 5)	1 120	(116)	451	1 455	(2)	(22)	1 431
Infrastructures	711	(64)	942	1 589	(24)	(43)	1 522
	1 831	(180)	1 393	3 044	(26)	(65)	2 953
	5 651 \$	3 527 \$	(3 239) \$	5 939 \$	(405) \$	\$ (301) \$	5 233 \$

¹ Le revenu comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (déduction faite des charges d'intérêts) et les autres produits et charges liés aux placements.

² Comprend des pertes de change nettes réalisées et non réalisées de 2 172 M\$.

³ Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

Revenu de placement net 2017

(M\$ CA)	Revenu ⁴	Réalisé ⁵	Non réalisé ⁵	Revenu de placement ⁶	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions							
Cotées en bourse							
Canadiennes	20 \$	(5)\$	47 \$	62 \$	_ \$	(3) \$	59 \$
Non canadiennes	451	5 017	(180)	5 288	(61)	(49)	5 178
Hors bourse							
Canadiennes	134	(31)	841	944	(7)	(18)	919
Non canadiennes	947	1 611	1 794	4 352	(239)	(89)	4 024
	1 552	6 592	2 502	10 646	(307)	(159)	10 180
Titres à revenu fixe							
Obligations	1 214	(971)	499	742	(6)	(21)	715
Placements à court terme	(15)	198	248	431	_	_	431
Placements non traditionnels	87	853	(616)	324	(20)	(1)	303
Titres canadiens à taux réels	455	356	(622)	189	_	(14)	175
Titres non canadiens à taux réels	189	499	(855)	(167)	_	_	(167)
	1 930	935	(1 346)	1 519	(26)	(36)	1 457
Placements sensibles à l'inflation							
Marchandises	(86)	204	399	517	_	(5)	512
Terrains forestiers exploitables	73	_	(137)	(64)	_	_	(64)
Ressources naturelles	191	1	(12)	180	(1)	(20)	159
	178	205	250	633	(1)	(25)	607
Actifs réels							
Biens immobiliers (note 5)	1 057	1 092	(431)	1 718	_	(22)	1 696
Infrastructures	814	948	1 357	3 119	(22)	(57)	3 040
	1 871	2 040	926	4 837	(22)	(79)	4 736
	5 531 \$	9 772 \$	2 332 \$	17 635 \$	(356) \$	(299) \$	16 980 \$

⁴ Le revenu comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (déduction faite des charges d'intérêts) et les autres produits et charges liés aux placements.

⁵ Comprend des pertes de change nettes réalisées et non réalisées de 454 M\$.

⁶ Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

NOTE 7. RENDEMENTS DES PLACEMENTS ET DES INDICES DE RÉFÉRENCE CONNEXES

Les rendements des placements et des indices de référence connexes par catégorie d'actif pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	201	8	2017
	Rendement Rendemen	t Rendement	Rendement
	des des indice	s des	des indices
(%)	placements de référenc	e placements	de référence
Actions ¹	7,2 % (0,4) 9	6 17,6 %	15,4 %
Titres à revenu fixe ¹	2,8 2,8	2,6	2,6
Placements sensibles à l'inflation ¹	2,6 1,0	(3,2)	(4,0)
Actifs réels ¹	7,0 8,1	10,9	7,1
Titres de créance ¹	6,3 4,7	1,7	1,1
Rendement net total de la caisse ^{2, 3}	2,5 % 0,7	% 9,7 %	8,2 %

- 1 Après déduction des coûts de transaction et des frais de gestion, mais avant déduction des frais d'administration des placements du RREO.
- 2 Les stratégies de rendement absolu, la superposition et les titres du marché monétaire sont inclus dans le rendement net total et ne sont pas présentés séparément.
- 3 Le rendement net total de la caisse tient compte des frais d'administration des placements du RREO.

Les rendements des placements ont été calculés à l'aide d'une méthode axée sur le taux de rendement pondéré en fonction du temps.

Le régime sélectionne des indices de référence qui seront utilisés pour évaluer l'efficacité du processus de gestion des placements. Le rendement de chaque catégorie d'actif est comparé à un indice de référence qui reflète les résultats de cette catégorie d'actif.

Le rendement net de la caisse est comparé à un indice de référence composé en dollars canadiens, qu'on obtient en combinant les rendements de référence de toutes les catégories d'actif.

NOTE 8.

ÉVALUATIONS ACTUARIELLES

Les évaluations actuarielles sont préparées chaque année et elles doivent être déposées auprès des autorités de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Ces évaluations sont utilisées pour déterminer les exigences de capitalisation du régime. Lors du dépôt du rapport d'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2017, les corépondants ont éliminé les cotisations spéciales de 1,1 % du salaire à compter du 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, les taux de cotisation ont diminué à 10,40 % de la portion du salaire en dessous du plafond fixé par le RPC plus 12,00 % de la portion du salaire au-dessus du plafond fixé par le RPC. En 2017, les participants actifs étaient tenus de verser à titre de cotisation au régime 11,50 % de la portion du salaire en dessous du plafond fixé par le RPC plus 13,10 % de la portion du salaire au-dessus du plafond fixé par le RPC. La province et les employeurs désignés versent des cotisations d'équivalence. La politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des lignes directrices leur permettant d'établir les niveaux de cotisations et de prestations.

Conformément à l'entente conclue entre les corépondants qui est décrite ci-dessus, les taux de cotisation sont les suivants :

Taux de cotisation

	Salaire en	Salaire
	dessous du a	au-dessus du
	plafond fixé	plafond fixé
(%)	par le RPC	par le RPC
2011	10,40 %	12,00 %
2012	10,80 %	12,40 %
2013	11,15 %	12,75 %
De 2014 à 2017	11,50 %	13,10 %
À partir de 2018	10,40 %	12,00 %

Les méthodes actuarielles utilisées dans les évaluations actuarielles diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle aux fins d'établissement des états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers consolidés. Les évaluations actuarielles sont effectuées selon une méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations à constituer et des cotisations à verser dans le futur par les participants au régime à la date d'évaluation, alors que les prestations de retraite constituées comptabilisées dans les états financiers représentent la valeur actuarielle des obligations relatives au service des rentes accumulées à ce jour pour tous les participants actifs et inactifs.

Selon la dernière évaluation actuarielle déposée auprès des autorités de réglementation, au 1^{er} janvier 2018, préparée par Mercer (Canada) limitée, l'excédent de capitalisation s'élevait à 10,3 G\$. Les corépondants ont affecté l'excédent à une réserve pour éventualités.

NOTE 9. COTISATIONS

(M\$ CA)	2018	2017
Participants		
Services rendus au cours de la période ¹	1 518 \$	1 625 \$
Rachat de services	36	37
	1 554	1 662
Province de l'Ontario		
Services rendus au cours de la période	1 507	1 610
Intérêts	29	32
Rachat de services	34	34
	1 570	1 676
Employeurs désignés	33	36
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	9	11
	42	47
	3 166 \$	3 385 \$

¹ Les cotisations en souffrance étaient inférieures à 1 M\$ en 2018 et en 2017.

NOTE 10. PRESTATIONS

(M\$ CA)	2018	2017
Rentes de retraite	5 606 \$	5 407 \$
Prestations de décès	405	380
Rentes d'invalidité	25	26
Transferts de la valeur de rachat	65	74
Transferts aux fins du droit de la famille	28	32
Transferts à d'autres régimes	9	8
Prestations versées	6 138 \$	5 927 \$
Autres versements ¹	3	5
	6 141 \$	5 932 \$

¹ Les paiements à certains bénéficiaires actuels ou anciens qui sont liés à un règlement ou à une autre demande sont déterminés au cas par cas. Ces paiements ne réduisent pas les prestations de retraite constituées.

NOTE 11. FRAIS D'ADMINISTRATION

a) Frais de placement

(M\$ CA)	2018	2017
Salaires, incitatifs et avantages	343,9 \$	296,7 \$
Locaux et matériel	60,0	52,0
Services professionnels et de consultation	79,9	53,0
Services d'information	29,0	27,2
Communications et déplacements	19,9	18,6
Honoraires de garde	10,5	8,7
Honoraires d'audit réglementaire	2,9	2,7
Rémunération des membres du conseil et des comités	1,1	1,1
Autres	7,9	7,1
	555,1 \$	467,1 \$

b) Frais liés aux services aux participants

(M\$ CA)	2018	2017
Salaires, incitatifs et avantages	42,2 \$	38,1 \$
Locaux et matériel	17,5	13,5
Services professionnels et de consultation	7,0	4,0
Communications et déplacements	1,1	1,2
Honoraires d'audit réglementaire	0,1	0,1
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,2	0,2
Autres	1,0	1,0
	69,1 \$	58,1 \$

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du régime, c'est-à-dire les membres du conseil, l'équipe de direction et les directeurs supérieurs de la division Placements.

La rémunération des principaux dirigeants est incluse dans les frais d'administration du régime. Il n'y a pas d'autres opérations entre parties liées touchant les principaux dirigeants et le régime.

La rémunération des principaux dirigeants ¹ aux 31 décembre se présente comme suit :

(M\$ CA)	2018	2017
Avantages à court terme	19,0 \$	16,8\$
Avantages postérieurs à l'emploi	2,5	(0,6)
Indemnités de fin de contrat de travail	4,8	_
Autres avantages à long terme	15,8	14,8
	42,1 \$	31,0 \$

¹Le tableau n'inclut pas les rémunérations des dirigeants et des administrateurs de La Corporation Cadillac Fairview limitée.

d) Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés couverts par le régime sont des participants aux régimes à prestations définies du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) ou du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Les cotisations du régime en 2019 devraient s'élever à environ 13,4 M\$. Certains employés sont aussi des participants au Régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires (RASSF). De plus amples renseignements sur ces trois régimes, dont le répondant est la province de l'Ontario, sont accessibles sur les sites www.optrust.com et www.opb.ca. En tant qu'employeur, le régime ajoute des cotisations d'équivalence aux cotisations des employés à ces régimes de retraite. Certains membres de la haute direction participent également à un régime de retraite complémentaire (RRC) non enregistré et non capitalisé, géré par le régime, qui procure des prestations de retraite non indexées équivalant à 2 % des gains ouvrant droit à pension de l'employé, fois le nombre d'années de service, moins la rente annuelle initiale à laquelle l'employé a droit en vertu du RRF et du RASSF. Les cotisations passées en charges par le régime au cours de l'exercice s'établissaient à 12,5 M\$ (7,9 M\$ en 2017). Les cotisations sont incluses dans les charges au titre des salaires, incitatifs et avantages.

NOTE 12. CAPITAL

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle établi par un actuaire indépendant est considéré comme étant le capital du régime pour les besoins des états financiers consolidés. On trouvera dans la note 8 une explication de la différence entre l'évaluation actuarielle et l'évaluation servant à la préparation des états financiers.

On utilise l'évaluation actuarielle pour mesurer la santé à long terme du régime, en vérifiant la capacité du régime de s'acquitter de ses obligations envers tous les participants actuels et leurs survivants. La gestion du capital du régime a pour objectif d'assurer des fonds suffisants pour le versement des prestations à long terme.

L'une des hypothèses les plus importantes de l'évaluation actuarielle est le taux d'actualisation (établi par le conseil) qui sert à calculer la valeur actuelle des prestations de retraite futures que le régime s'attend à verser aux participants ainsi que les cotisations qu'il prévoit de recevoir. Le taux d'actualisation est dérivé du taux de rendement des placements prévu et tient compte des frais de fonctionnement du régime et des provisions liées à la maturité du régime de même qu'à des événements majeurs défavorables, tels que la crise financière de 2008.

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle préliminaire est déterminé annuellement. Au moins une fois tous les trois ans, un rapport d'évaluation actuarielle officiel doit être déposé auprès des autorités de réglementation. Comme indiqué dans l'Entente de partenaires¹, le régime ne peut pas être en déficit lorsque ce rapport est déposé². Par conséquent, le rapport officiel doit inclure les redressements nécessaires aux niveaux de prestation ou de cotisation pour éliminer tout déficit de l'évaluation préliminaire. Les redressements sont déterminés par les corépondants conformément aux lignes directrices de la politique de capitalisation (annexe A de l'Entente de partenaires).

- 1 L'Entente de partenaires est le document qui établit le partenariat entre les corépondants et décrit les fonctions du conseil et des corépondants.
- 2 Le rapport d'évaluation actuarielle officiel doit présenter un équilibre actuariel, c'est-à-dire que la somme des obligations (valeur actuelle des prestations de retraite futures), de la valeur actuelle de la baisse du coût résultant de l'établissement des taux d'indexation à moins de 100 % et de toute réserve pour éventualités doit être égale à la somme de la valeur marchande des actifs du régime, de l'ajustement de nivellement de l'actif (s'il y a lieu), de la valeur actuelle des cotisations futures et de la valeur actuelle de la contrepartie future des rajustements en fonction de l'inflation non versés.

NOTE 13.

CONVENTION DE RETRAITE (CR)

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur le versement de certaines prestations découlant d'un RPA à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la CR a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations.

La CR est administrée dans le cadre d'une fiducie distincte de l'actif du régime. Les corépondants ont choisi le conseil comme fiduciaire de la CR.

Selon les modalités de la CR, l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que la valeur des prestations de retraite constituées et du déficit (présentés ci-après) doivent constituer un fond distinct détenu séparément du RPA et ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers consolidés du régime.

La CR est principalement financée selon la méthode de comptabilisation au décaissement, par répartition d'une partie des cotisations que les participants, la province de l'Ontario et les employeurs désignés versent au régime. Cette partie des cotisations est calculée en fonction d'un plafond imposé aux cotisations versées au régime, les cotisations qui excèdent cette limite étant versées à la CR. Le conseil détermine le plafond chaque année, après avoir consulté l'actuaire indépendant du régime. L'objectif du conseil est de veiller à ce que la CR contienne des fonds suffisants pour assurer le paiement des prestations prévues pendant plusieurs années (mais pas plus de 10 ans) après chaque date d'évaluation. Au début de 2018, il a été établi que le plafond devait demeurer à 14 500 \$. En raison de la politique de capitalisation que les corépondants ont adoptée, l'actif net disponible pour le service des prestations continuera d'être sensiblement inférieur aux prestations de retraite constituées.

Les états financiers de la CR sont conformes aux dispositions du chapitre 4600 et des IFRS. Les états financiers de la CR se résument ainsi :

Aux 31 décembre (en milliers de \$ CA)	2018	2017
États de la situation financière		
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actifs	48 766 \$	48 928 \$
Passifs	(2 143)	(3 787)
	46 623 \$	45 141 \$
PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET DÉFICIT		
Prestations de retraite constituées	420 807 \$	382 176 \$
Déficit	(374 184)	(337 035)
	46 623 \$	45 141 \$
États de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations	10 756 \$	17 887 \$
Revenu de placement	346	107
	11 102	17 994
Prestations versées	9 476	8 957
Charges	144	133
	9 620	9 090
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 482 \$	8 904 \$

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées sont conformes à celles utilisées par le régime, sauf que le taux d'actualisation présumé a été ajusté afin de refléter l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % en vertu de la CR.

La valeur estimative des prestations de retraite constituées est très sensible aux augmentations de salaire, tant réelles qu'hypothétiques. Toute modification des hypothèses relatives au salaire influera fortement sur le passif lié aux prestations futures. De plus, les prévisions quant au passif de la CR comportent un degré élevé d'incertitude compte tenu de la variation du nombre des futurs participants ainsi que des modifications des règlements de l'impôt sur le revenu relatifs aux rentes.

NOTE 14.

ENGAGEMENTS

Le régime s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2018, la valeur de ces engagements totalisait 15 360 M\$ (11 909 M\$ en 2017).

NOTE 15.

GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Garanties

Le régime fournit des garanties à des tiers liés à certaines sociétés dans lesquelles il investit et il sera appelé à respecter ces garanties si ces sociétés ne respectent pas leurs engagements. Le régime prévoit que la plupart des garanties arriveront à échéance sans être utilisées. Le régime n'a fait aucun paiement en 2018 et en 2017 au titre de ces garanties.

Le régime garantit des conventions de prêt et de crédit qui arriveront à échéance d'ici 2020. L'exposition maximale du régime est de 99 M\$ au 31 décembre 2018 (52 M\$ en 2017). Les sociétés avaient utilisé 11 M\$ au titre de ces conventions (11 M\$ en 2017).

Le régime garantit pour une société de portefeuille une convention de bail qui arrivera à échéance d'ici 2059. L'exposition maximale du régime est de 74 M\$ au 31 décembre 2018 (85 M\$ en 2017). Il n'y a pas eu de défaut de paiement au titre des conventions de bail en 2018 et en 2017.

Le régime garantit aussi que certaines sociétés émettrices sont aptes à régler certaines obligations financières. L'exposition maximale du régime est de 96 M\$ au 31 décembre 2018 (91 M\$ en 2017).

La Corporation Cadillac Fairview limitée gère les placements immobiliers et a fourni des garanties au titre de l'achèvement des travaux de construction de certains projets résidentiels. Les garanties couvrent la durée de vie des projets, qui arriveront à échéance d'ici 2021. L'exposition maximale ne peut être déterminée, car les projets ne sont pas encore terminés. Ces garanties s'élevaient à 11 M\$ au 31 décembre 2018 (1 M\$ en 2017) et n'ont pas été comptabilisées dans les passifs immobiliers.

Le régime garantit une débenture de série B à 4,31 % de 0,75 G\$ émise par une fiducie immobilière, qu'il consolide. Le régime n'a fait aucun paiement à la fiducie immobilière ni relativement à cette débenture. La débenture, échéant le 25 janvier 2021 et incluse dans les passifs liés aux placements immobiliers du régime, peut être rachetée par l'émetteur en tout temps avant l'échéance.

Le régime garantit également le papier commercial et les titres de créance à terme consistant en des billets de premier rang à 2,125 % d'une valeur de 1,75 G\$ US et à 2,75 % d'une valeur de 2 G\$ US émis par l'Ontario Teachers' Finance Trust, que le régime consolide. Les billets de premier rang à 2,125 % d'une valeur de 1,75 G\$ US et à 2,75 % d'une valeur de 2 G\$ US viendront à échéance en septembre 2022 et en avril 2021 respectivement, et la fiducie ou le régime ne pourront demander leur rachat avant l'échéance, sauf aux conditions décrites dans leur notice d'offre du 12 septembre 2017 et du 10 avril 2018 respectivement. La fiducie et ses sociétés affiliées peuvent, le cas échéant, acheter des billets de premier rang n'importe quand sur le marché libre ou autrement. Le papier commercial n'est pas remboursable avant l'échéance et ne fait l'objet d'aucun remboursement anticipé volontaire, sauf aux conditions décrites dans la notice de placement privé du papier commercial américain de juin 2017. La durée maximale du papier commercial en circulation au 31 décembre 2018 est de 397 jours après l'émission aux États-Unis et de 364 jours après l'émission au Canada. Le montant global du capital du papier commercial en circulation en tout temps ne dépasse pas 10 G\$. Au 31 décembre 2018, la valeur du papier commercial émis s'élevait à 8 726 M\$ (8 968 M\$ au 31 décembre 2017). Les justes valeurs de ces garanties sont incluses dans les passifs liés aux placements du régime.

Indemnisations

Le régime prévoit que les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés pour des poursuites qui pourraient être intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certains cas, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime, ses filiales et ses coentreprises peuvent être tenus d'indemniser des contreparties pour les frais engagés en raison d'éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications des lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.

PRINCIPAUX PLACEMENTS

Au 31 décembre 2018

TITRES À REVENU FIXE ET PLACEMENTS À COURT TERME DE PLUS DE 150 M\$

Type (M\$ CA)	Échéance	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
Obligations du gouvernement du Canada	2019-2064	0,50-8,00	21 124 \$	19 855 \$
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2019-2020	-1,00-2,90	15 826	15 577
Obligations provinciales	2019-2019	0,00-8,50	11 997	11 803
Obligations de sociétés internationales	2019-2053	0,00-16,35	6 051	6 073
Obligations souveraines internationales	2019-2048	0,00-18,20	5 795	6 057
Bons du Trésor du Canada	2019-2019	0,00-0,00	4 396	4 389
Billets de banque	2019-2059	0,00-2,25	3 590	3 582
Papier commercial	2019-2019	0,00-2,61	1 125	1 123
Obligations de sociétés canadiennes	2019-2040	0,00-14,00	883	875
Obligations du Trésor américain	2026-2048	1,75-6,25	(3 544)	(2 689)
Titres de créance à terme émis	2021-2022	2,13-2,13	(5 091)	(4 669)
Papier commercial émis	2019-2019	2,13-2,75	(8 676)	(8 323)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	2019-2021	-0,80-7,75	(28 280)	(27 869)

PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL DE PLUS DE 150 M\$

Type (M\$ CA)	Échéance	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
Obligations du gouvernement du Canada à rendement réel	2021-2050	0,50-4,25	16 941 \$	13 849 \$
Titres du Trésor américain protégés contre l'inflation	2019-2047	0,13-3,88	14 300	12 624
Obligations provinciales à rendement réel	2021-2036	2,00-4,50	1 889	1 244
Obligations de sociétés canadiennes à rendement réel	2021-2039	0,00-5,33	1 011	458

ACTIONS/PARTS DE SOCIÉTÉS DE PLUS DE 150 M\$

Au 31 décembre 2018 (M)

Nom du titre	Actions	Juste valeur
Multiplan Empreendimentos Imobiliários S.A.	54,8	1 415,1 \$
The Macerich Company	23,3	1 376,5
Ubisoft Entertainment SA	3,8	418,2
Alphabet Inc.	0,2	324,2
Visa Inc.	1,2	212,8
SiteOne Landscape Supply Inc.	2,0	151,0
Intact Corporation financière	1,5	150,1

BIENS IMMOBILIERS DE PLUS DE 150 M\$

Au 31 décembre 2018

	Superficie	
	totale	
	(milliers de	Participation
Propriété	pieds carrés)	réelle (%)
Centres commerciaux régionaux au Canada		
Place Champlain, Dieppe	849	100 %
Chinook Centre, Calgary	1 421	100 %
Fairview Mall, Toronto	879	50 %
Fairview Park Mall, Kitchener	838	100 %
Fairview Pointe Claire, Montréal	1 173	50 %
Le Carrefour Laval, Montréal	1 428	100 %
Les Galeries D'Anjou, Montréal	1 320	50 %
Les Promenades St-Bruno, Montréal	1 125	100 %
Lime Ridge Mall, Hamilton	807	100 %
Market Mall, Calgary	1 005	50 %
Markville Shopping Centre, Markham	1 016	100 %
Masonville Place, London	664	100 %
Pacific Centre, Vancouver	1 073	50 %
Polo Park Mall, Winnipeg	1 558	100 %
Richmond Centre, Richmond	800	50 %
Centre Rideau, Ottawa	1 415	100 %
Sherway Gardens, Toronto	1 293	100 %
Shops at Don Mills, Toronto	466	100 %
Toronto-Dominion Centre, Toronto	159	70 %
Toronto Eaton Centre, Toronto	2 539	100 %

Propriété	Superficie totale (milliers de pieds carrés)	Participation réelle (%)
Immeubles de bureaux au Canada		
Calgary City Centre, Calgary	845	100 %
Tour Deloitte, Montréal	515	100 %
Granville Square, Vancouver	402	50 %
Complexe de bureaux Pacific Centre, Vancouver	1 819	50 %
Centre RBC, Toronto	1 222	50 %
Shell Centre, Calgary	695	100 %
Complexe de bureaux Toronto-Dominion Centre, Toronto	4 409	70 %
Complexe de bureaux Toronto Eaton Centre, Toronto	2 191	100 %
Waterfront Centre, Vancouver	401	50 %
Yonge Corporate Centre, Toronto	662	100 %
Hôtels au Canada		
Le Ritz-Carlton, Toronto	335	100 %

SOCIÉTÉS FERMÉES ET SOCIÉTÉS EN COMMANDITE DE PLUS DE 150 MS

Au 31 décembre 2018

24 Hour Fitness Worldwide Inc.

24-7 Intouch Inc.
Actera Partners II L.P.
AEA Investors Fund V LP
AEA Investors Fund VI LP
Aethon Energy Management LLC

Apollo Overseas Partners (Delaware 892)

VIII, L.P.

Apollo Special Situations Fund, L.P. Ares Corporate Opportunities Fund III, L.P. Ares Corporate Opportunities Fund IV, L.P.

Aroona Farms SA Pty Ltd. Arterra Wines Canada, Inc. Automobile Protection Corporation

Autopista Arco Norte, S.A. de CV

Baldr Fund Inc.
BaseCore Metals LP

Baybridge Seniors Housing Inc. BC European Capital – Intelsat

Co-investment-I L.P.

BDCM Offshore Opportunity Fund II, Ltd.

Birmingham International Airport

BluEarth Renewables Inc. Bristol Airport Limited

Broad Street Loan Partners III Offshore, LP

BroadStreet Capital Partners, Inc.
Busy Bees Benefits Holdings Limited

Camelot Group plc Catterton Partners VII, L.P.

CeramTec GmbH

Chisholm Energy Holdings, LLC
Copenhagen Airport A/S
Coway Holdings, Inc.
CPG International Inc.

CPI Holdco LLC

CSC ServiceWorks Holdings, Inc.
Cubico Sustainable Investments Limited

DaVinciRe Holdings Ltd.
DTZ Jersey Holdings Ltd.

EdgeMarc Energy Holdings, LLC Empresa de Servicios Sanitarios del

Bio-Bio S.A. Esval S.A Euclid Fund

European Camping Group EWP PA Fund, LTD Exal International Limited

FAPS Holdings, Inc.

Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership

FirstFruits HoldCo, LLC Flexera Holdings, L.P. Flynn Restaurant Group LLC

FMAP ACL Limited FMAP CIM Limited FMAP EAM Limited FMAP HLS Limited FMAP PCM Limited FMAP SOC Limited

FMAP WMC Limited

FountainVest China Growth

Fund II, L.P.

GCT Global Container
Terminals Inc.
GFL Environmental Inc.
Goldcrest Farm Trust REIT LLC
Hancock Timber Resources Group

Hawkwood Energy, LLC

HayFin Topaz LP

Heartland Dental Care, Inc.

Heritage Royalty Limited Partnership

HRG Royalty LLC HRG Royalty II LLC

Hudson Catastrophe Fund, Ltd. Imperial Parking Corporation Infiltrator Systems, Inc.

Intercos S.p.A.
InterGen N.V.
Irish National Lottery
Kedaara Capital I Limited
Koole Tankstorage Zaandam B.V.
Kyobo Life Insurance Co., Ltd.

LMAP 903 Limited LMAP 904 Limited LMAP 909

LMAP 910
LMAP Chi Limited
LMAP Epsilon Limited
LMAP Kappa Limited
LMAP Pi Limited
LMAP Zeta Limited
London City Airport

Lowell Group Limited

MBK Partners III. L.P.

Memora Servicios Funerarios, S.L.U. MR Argent Offshore Fund AB LP MSB Capital Limited, catégorie A Nuevosur, S.A.

Oaktree European Principal Fund IV L.P.

OGF SA

OLE Media Management L.P.
Orbis Institutional Global Equity L.P.

Outdoor Holdings, LLC

PAG Asia I LP PAG Asia II LP

Pershing Square VI International, L.P.

PhyMed Healthcare Group Phynet Dermatology LLC

Polar Multi-Strategy Fund (Legacy)
Providence Equity Partners VI L.P.
Pure International Holdings (BVI) Limited

Pure International Holdings (BVI) Limite RedBird Capital Partners Platform LP Resource Management Service Inc.

Riverbed Technology, Inc.

SCI PH Inc.

Scotia Gas Networks plc SeaCube Container Leasing Ltd.

Shearer's Foods, Inc. Silver Lake Partners III, L.P. Silver Lake Partners IV, L.P. Skyway Concession Company LLC

Sociedad Austral de Electricidad S.A. Société d'assurance hypothécaire

Canada Guaranty

Solus Offshore Opportunities Fund 5 LP Spandana Sphoorty Financial Limited Storapod Holding Company, Inc. Sydney Desalination Plant Pty Limited

Synlab Limited Techem GmbH

The Brussels Airport Company
Thoma Bravo Fund XI-A, L.P.
Thoma Bravo Fund XII-A. L.P.

TierPoint, LLC TP Partners Fund, L.P.

Traeger Pellet Grills Holdings LLC

Trian Partners Co-Investment Opportunities

Fund, L.P. Trian Partners, Ltd.

ValueAct Capital International Fund A, L.P. ValueAct Capital International III, L.P.

Verily Life Sciences LLC

Warburg Pincus Private Equity XII-B, L.P. Westerleigh Group Holdings Limited

RÉTROSPECTIVE SUR 11 ANS

(G\$ CA)	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET											
Revenu											
Revenu de placement net	5,23 \$	16,98 \$	7,00 \$	19,67 \$	16,26 \$	13,72 \$	14,75 \$	11,74 \$	13,27 \$	10,89 \$	(19,03) \$
Cotisations	3,23 +	10,50 \$	7,00 \$	15,01 4	10,20 \$.5,. 2 4	,. 5 4	,	13,27 \$	10,05 \$	(15,05) 4
Participants/transferts	1,60	1,71	1,70	1,67	1,63	1,55	1,48	1,41	1,35	1,29	1,13
Province de l'Ontario	1,57	1,68	1,66	1,64	1,59	1,53	1,46	1,41	1,35	1,43	1,18
Total des produits	8,40	20,37	10,36	22,98	19,48	16,80	17,69	14,56	15,97	13,61	(16,72)
Charges											
Prestations	6,14	5,93	5,72	5,54	5,31	5,15	4,92	4,66	4,50	4,39	4,20
Frais de placement	0,56	0,47	0,45	0,43	0,41	0,36	0,30	0,29	0,29	0,21	0,15
Frais liés aux services aux participants	0,07	0,06	0,06	0,05	0,05	0,05	0,04	0,05	0,05	0,04	0,04
Total des charges	6,77	6,46	6,23	6,02	5,77	5,56	5,26	5,00	4,84	4,64	4,39
Augmentation (diminution) de											
l'actif net	1,63 \$	13,91 \$	4,13 \$	16,96 \$	13,71 \$	11,24 \$	12,43 \$	9,56 \$	11,13 \$	8,97 \$	(21,11) \$
ACTIF NET											
Placements											
Actions											
Cotées en bourse	31,60 \$	35,13 \$	38,97 \$	49,85 \$	48,27 \$	47,62 \$	48,43 \$	40,35 \$	36,74 \$	32,86 \$	26,74 \$
Hors bourse	33,35	31,94	26,98	27,69	20,58	14,27	11,08	11,32	10,75	8,32	8,19
Titres à revenu fixe											
Obligations	58,25	41,41	43,53	37,98	35,19	30,53	28,87	26,50	22,73	15,46	14,22
Titres à taux réels	19,47	19,96	31,72	31,13	30,36	26,37	31,14	29,29	23,24	19,88	17,41
Placements sensibles à l'inflation											
Marchandises	10,61	11,08	4,18	4,00	9,03	8,21	6,97	5,64	5,22	1,94	1,25
Ressources naturelles	8,12	6,55	6,28	6,25	2,87	2,62	2,17	2,17	2,22	2,34	2,80
Protection contre l'inflation	8,71	8,92	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs réels											
Biens immobiliers	27,45	25,51	26,47	24,86	22,09	19,24	16,86	14,96	16,86	14,21	13,48
Infrastructures	17,80	18,74	17,83	15,66	12,66	11,68	9,65	8,71	7,07	5,57	7,23
Titres à taux réels	4,33	1,45	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance	15,23	13,58	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stratégies de rendement absolu	12,55	10,73	13,28	17,76	15,84	12,20	12,27	12,33	11,38	11,67	14,75
Superposition	(0,38)	(0,27)	0,51	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché monétaire	(59,51)	(39,38)	(37,67)	(46,93)	(44,50)	(33,84)	(40,18)	(35,01)	(31,49)	(18,74)	(20,97)
Placements, montant net	187,58	185,35	172,08	168,25	152,39	138,90	127,26	116,26	104,72	93,51	85,10
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	3,22	3,31	3,27	3,21	3,10	2,97	2,83	2,72	2,63	2,52	2,19
Autres actifs	0,79	1,59	1,21	0,44	0,22	0,14	0,50	0,51	0,57	0,63	0,40
Autres passifs	(0,48)	(0,77)	(0,99)	(0,46)	(1,23)	(1,25)	(1,07)	(2,39)	(0,39)	(0,26)	(0,25)
Actif net	191,11	189,48	175,57	171,44	154,48	140,76	129,52	117,10	107,53	96,40	87,44
Prestations de retraite constituées	192,28	204,32	189,40	173,27	172,73	148,57	166,01	162,59	146,89	131,86	118,14
Déficit	(1,17) \$	(14,84) \$	(13,83) \$	(1,83) \$	(18,25) \$	(7,81) \$	(36,49) \$	(45,49) \$	(39,36) \$	(35,46) \$	(30,70) \$
RENDEMENT (%)											
Rendement net total de la caisse	2,5	9,7	4,0	12,7	11,5	10,6	12,7	10,9	14,0	12,7	(18,1)
Indice de référence	0,7	8,2	3,5	10,1	10,1	9,3	11,0	9,8	9,8	8,8	(9,6)
HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR L'ÉVAL					·	·	·	· ·	· ·	·	
Aux 31 décembre (%)	2 20	205	2.25	2.25	2 25	4.30	2.40	2 40	4.05	4.00	400
Taux d'actualisation	3,20	2,95	3,25	3,25	3,35	4,20	3,40	3,40	4,05	4,60	4,00
Taux d'augmentation des salaires	2,40	2,70	2,80	2,50	2,70	3,00	3,00	3,05	3,40	3,55	2,35
Taux d'inflation	1,40	1,70	1,80	1,50	1,70	2,00	2,00	2,05	2,40	2,55	1,35
Taux réel ¹	1,80	1,25	1,40	1,70	1,65	2,20	1,40	1,35	1,65	2,05	2,65

Depuis le 31 décembre 2015, le taux réel présenté correspond à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation. Auparavant, le taux réel présenté correspondait à l'écart arithmétique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

HISTORIQUE DES ÉVALUATIONS ACTUARIELLES

Les évaluations actuarielles doivent être déposées auprès des autorités de réglementation des régimes de retraite au moins tous les trois ans. Les dates des évaluations et des dépôts volontaires sont décidées par la FEO et le gouvernement de l'Ontario. Les évaluations déposées doivent démontrer que le régime pourra couvrir la totalité des prestations futures à verser à tous les participants actuels. Les dix dernières évaluations actuarielles ayant été déposées et les hypothèses utilisées pour chacune d'elles sont résumées dans le tableau ci-dessous. Des précisions sur les changements apportés au régime en raison des décisions prises en matière de capitalisation sont données à la section Capitalisation du régime du site otpp.com/fr.

Les répondants ont décidé que l'excédent au 1er janvier 2018 serait affecté à la constitution d'une réserve pour éventualités afin de favoriser la stabilité des taux de cotisation et des niveaux de prestations, dans l'éventualité où une évaluation actuarielle future indiquerait une baisse des actifs ou une augmentation du coût des rentes.

ÉVALUATIONS ACTUARIELLES DÉPOSÉES1

Aux 1 ^{er} janvier (G\$ CA)	2018	2017	2016	2015	2014	2012	2011	2009	2008	2005
Actif net disponible pour le service des prestations	189,5 \$	175,6 \$	171,4 \$	154,5 \$	140,8 \$	117,1 \$	107,5 \$	87,4 \$	108,5 \$	84,3 \$
Ajustement de nivellement	(4,9)	(2,9)	(10,8)	(8,2)	(7,2)	(3,0)	3,3	19,5	(3,6)	(1,5)
Valeur de l'actif	184,6	172,7	160,6	146,3	133,6	114,1	110,8	106,9	104,9	82,8
Cotisations de base futures	42,9	41,1	41,5	38,8	37,5	35,4	33,8	25,9	23,6	16,7
Cotisations spéciales futures	-	0,3	3,1	3,5	3,5	3,3	3,8	5,5	5,6	6,2
Futures cotisations d'équivalence de la réduction d'indexation	_	_	2,3	5,9	7,4	7,3	5,1	_	_	_
Total de l'actif	227,5	214,1	207,5	194,5	182,0	160,1	153,5	138,3	134,1	105,7
Coût des rentes futures²	(217,2)	(208,7)	(205,3)	(197,3)	(188,2)	(167,6)	(158,4)	(137,5)	(134,1)	(105,6)
Réduction du coût grâce à l'indexation de moins de 100 %	-	_	2,3	5,9	7,4	7,7	5,1	-	_	_
Excédent ³	10,3 \$	5,4 \$	4,5 \$	3,1 \$	1,2 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,8 \$	0,0 \$	0,1 \$

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LES ÉVALUATIONS DÉPOSÉES

Aux 1er janvier (%)	2018	2017	2016	2015	2014	2012	2011	2009	2008	2005
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00	2,00	2,10	2,20	2,15	1,35	2,20	2,750
Taux d'actualisation réel ⁴	2,75	2,75	2,75	2,85	2,85	3,10	3,25	3,65	3,45	3,725
Taux d'actualisation	4,80	4,80	4,80	4,85	4,95	5,30	5,40	5,00	5,65	6,475

¹ Les dates d'évaluation sont fixées par les répondants du régime.

TAUX DE COTISATION5 ET D'INDEXATION6

Niveau de protection conditionnelle contre l'inflation (PCCI)	2018	2017	2016	2015	2014	2012	2011	2009	2008	2005
Taux d'indexation (prestations après 2009- avant 2014)	100,0	100,0	90,0	70,0	60,0	50,0	60,0	100,0	S. O.	s. o.
Taux d'indexation (prestations après 2013)	100,0	100,0	90,0	70,0	60,0	45,0	60,0	100,0	s. o.	S. O.
Taux de cotisation au-dessus du MGAP	12,0	13,1	13,1	13,1	13,1	12,4	12,0	12,0	11,2	8,9
Taux de cotisation sous le MGAP	10,4	11,5	11,5	11,5	11,5	10,8	10,4	10,4	9,6	7,3

⁵ Les taux de cotisation sont ceux qui étaient en vigueur pendant l'année civile de l'évaluation.

² Valeur d'une protection intégrale contre l'inflation incluse.

³ Les répondants ont décidé d'affecter l'excédent au 1^{er} janvier 2018 à une réserve pour éventualités.

⁴ Depuis le 1er janvier 2016, le taux réel présenté correspond à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation. Auparavant, le taux réel présenté correspondait à l'écart arithmétique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

⁶ Les taux d'indexation sont en vigueur le 1^{er} janvier suivant la date de l'évaluation.

Conception et infographie : THE WORKS DESIGN COMMUNICATIONS worksdesign.com

FAITS SAILLANTS DES TRANSACTIONS DE 2018



BAOSTEEL GASES – Nous avons étendu notre empreinte mondiale par un placement direct en Chine continentale avec l'acquisition de Baosteel Gases, un chef de file des gaz industriels en Chine qui exerce ses activités dans cinq segments principaux. Le placement a été effectué aux côtés de PAG, notre partenaire de longue date.



HEARTLAND DENTAL – Le RREO et d'autres actionnaires ont vendu à KKR une participation majoritaire dans Heartland Dental, la plus importante organisation de soutien de services dentaires aux États-Unis. Le RREO a conservé une participation appréciable et demeurera un partenaire important de l'entreprise.



EUROPEAN CAMPING GROUP – Le RREO a acquis une participation minoritaire de 40 % dans l'entreprise française European Camping Group, se joignant ainsi à la direction et à d'autres investisseurs alors que le fournisseur de séjours touristiques en maisons mobiles poursuit sa croissance mondiale.



HELLY HANSEN – Le RREO a vendu sa participation majoritaire dans Helly Hansen Group AS, un designer et distributeur norvégien emblématique de vêtements de plein air et de travail de haute performance.



FIRSTFRUITS FARMS - Le RREO a élargi son portefeuille agricole grâce à l'acquisition de Broetje Orchards, qui a ensuite été renommée pour être exploitée sous la marque FirstFruits Farms. L'entreprise, l'un des plus importants pomiculteurs des États-Unis, cultive 17 variétés différentes sur 6 800 acres dans l'État de Washington.



KANETIX LTD. – Le RREO a maintenu son habitude d'investir dans les secteurs des services financiers et des technologies en faisant l'acquisition de Kanetix Ltd., la plateforme numérique d'acquisition de clients la plus importante au Canada et une place de marché donnant accès à des outils de comparaison de soumissions pour les produits d'assurance et les produits financiers.



FLEET COMPLETE - Nous avons formé un partenariat avec Fleet Complete, une entreprise canadienne et l'une des sociétés de technologie du secteur des véhicules connectés qui connaît la croissance la plus rapide.



PACÍFICO SUR – Nous avons acquis une participation dans le concessionnaire de Pacífico Sur, une autoroute à péage de 309 kilomètres au Mexique. Pacífico Sur relie la vallée centrale du Mexique et la région nord-ouest du pays.



GFL ENVIRONMENTAL INC. – Avec un groupe d'investisseurs dirigé par BC Partners, le RREO a participé à la recapitalisation de GFL Environmental Inc., une entreprise de Toronto et l'un des plus importants fournisseurs de services environnementaux en Amérique du Nord.



TECHEM GMBH – Le RREO s'est joint à Partners Group et à la Caisse de dépôt et placement du Québec pour acquérir Techem GmbH, un leader mondial de services de compteurs d'énergie et d'eau pour les exploitants immobiliers et les propriétaires privés dans plus de 20 pays.



Nous nous sommes engagés dans de nouveaux

GLOBAL CONTAINER TERMINALS -

partenariats en vendant une partie de notre participation dans GCT, un important exploitant de conteneurs en Amérique du Nord, à deux importants investisseurs institutionnels.



UBISOFT – Le RREO a établi un partenariat avec Tencent, les fondateurs et la direction d'Ubisoft et d'autres investisseurs pour négocier l'achat de la participation de Vivendi dans cette importante société française cotée en bourse spécialisée dans la création, l'édition et la distribution de services de divertissement interactif.



NOUS CONTACTER

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

5650, rue Yonge Toronto (Ontario) M2M 4H5 +1 416-228-5900 communications@otpp.com

Ontario Teachers' Pension Plan (Europe) Limited

10 Portman Square Londres W1H 6AZ +44 20 7659 4450 contact_london@otpp.com

Ontario Teachers' Pension Plan (Asia) Limited

安大略省教師退休金計劃(亞洲)有限公司 Suites 2801, 2805-2810 Alexandra House 18 Chater Road, Central Hong Kong +852 2230 4500 inquiry_asia@otpp.com

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Le 11 avril 2019 à 17 h (HE) The Arcadian Court 401 rue Bay Tour Simpson, 8^e étage Toronto (Ontario) M5H 2Y4

Service hors pair et sécurité de la retraite pour nos participants, aujourd'hui et demain.

WWW.OTPP.COM/FR







